VENDREDI 17 MARS 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1723
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ASSURANCES CLIMATIQUES
PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE.
Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.
Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. 02/2023 – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

VinEquip, le salon aux mille réponses



Crédit photo VinEquip

// RENDEZ-VOUS

Dans dix jours la seconde édition du Salon VinEquip, organisé à Mâcon, va ouvrir ses portes. Ce rendez-vous, qui manquait jusqu'alors dans une grande région viticole telle que la nôtre, ambitionne d'apporter aux professionnels du secteur un large éventail de solutions techniques. Il proposera également de nombreuses conférences thématiques riches d'enseignements. Terres de Bourgogne est l'un des partenaires de l'évènement. Découvrez cette semaine les pages que nous consacrons au salon et plus largement, aux actualités de la vigne.

Pages 18 à 25

Encarts : Catalogues Promodis (Europagri, Sureau - sur certains cantons) ; GL Event - Invitation VinEquip (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P.04

Salon de l'agriculture // Une pluie de médailles pour les Bourguignons


L. Jung

PRODUCTIONS P.14

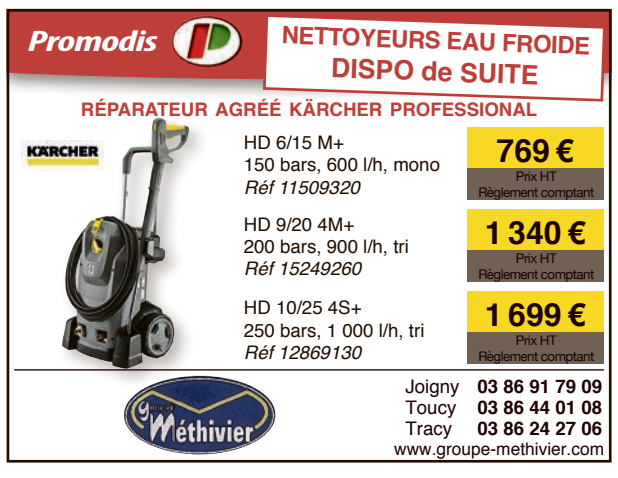
Colza // Tenir compte de la biomasse pour ajuster la dose d'azote


Réussir SA

RURALITÉ P.28

Témoignages // L'arrivée d'un enfant bouleverse le quotidien





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE: UN NOUVEAU PODIUM POUR LA BAROTTE

.05 SALON DE L'AGRICULTURE: UNE PLUIE DE MÉDAILLES

.06 SALON DE L'AGRICULTURE: L'YONNE S'EST DISTINGUÉE

.07 FDSEA 21: DE NOUVELLES VICTOIRES SYNDICALES

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE: UNE ENQUÊTE POUR L'AVENIR

.09 ÉVÉNEMENT: ATTIRER LES VÉTÉRINAIRES

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.10 AGRICULTURE SOCIÉTAIRE: UN STATUT EN PLEIN DÉVELOPPEMENT... MAIS QUI MANQUE DE RELAIS

.11 ENSEIGNEMENT: UN MARATHON D'IDÉES SOUMIS AU REGARD DES AGRICULTEURS

.12 GUERRE EN UKRAINE: UN AN APRÈS LE DÉBUT DU CONFLIT, QUELS SONT LES IMPACTS SUR L'AGRICULTURE ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 POLLUTION DES EAUX: NOUVEL ARRÊTÉ DU PROGRAMME D'ACTIONS NATIONAL DANS LES ZONES VULNÉRABLES

.14 COLZA ET AZOTE: PRENDRE EN COMPTE LA BIOMASSE AUTOMNALE POUR AJUSTER LA DOSE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.15 INSTALLATION: UN POUR TOUS ET TOUS POUR UN

.16 ÉLEVAGES BOVINS: CONNAISSEZ-VOUS BOVIWELL ?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 COMMERCIALISATION: DES PETITS CASIERS EN VÉRITABLES RENFORTS DU CIRCUIT COURT

DOSSIER // VIGNE

.18 SALON: CINQ BONNES RAISONS DE VOUS RENDRE À VINEQUIP

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.26 ADMINISTRATION: *« IL FAUT SE MOBILISER ENSEMBLE »*

.27 ENSEIGNEMENT AGRICOLE: UNE JOURNÉE POUR SE PROJETER

.28 ACCUEILLIR UN NOUVEAU-NÉ: « ON NE S'ARRÊTE JAMAIS À 100 % »

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 ESPACES NATURELS: L'OPÉRATION NATIONALE FRÉQUENCE GRENOUILLE EST EN COURS

.40 BRASSERIE: LA VAUGERMAINE CASSE LES CODES DE LA BIÈRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Gestion de l'eau La Cour des comptes critique une politique *« complexe »*

« En dépit des moyens humains et financiers consacrés à la politique de l'eau depuis une soixantaine d'années, 56 % des masses d'eau de surface et 33 % des masses d'eau ne sont pas en bon état au sens de la directive communautaire sur l'eau », a constaté la Cour des comptes dans son rapport annuel remis le 9 mars. Elle y interroge l'efficacité de la politique de l'eau en France, *« qui souffre de la complexité et du manque de lisibilité »* de son organisation, pointant notamment du doigt le découpage de son périmètre entre divers acteurs, selon une logique géographique pour certains et selon une logique purement administrative pour d'autres. Par ailleurs, elle estime que l'action publique est *« affaiblie par son manque de cohérence »*, avec des ministères qui poursuivent des priorités différentes. Alors que le ministère de la Transition écologique *« privilégie l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive-cadre sur l'eau à l'échéance 2027 »*, le ministère de l'Agriculture entend *« préserver les possibilités de prélèvement d'une agriculture confrontée à des épisodes de sécheresse plus fréquents et prolongés »*. Dans ses conclusions, la Cour des comptes recommande notamment de *« dépasser les inconvénients résultant de la discordance entre la carte des bassins et sous-bassins hydrographiques et celle des services de l'État et des organismes locaux participant à la gestion de l'eau »*.

Eau Malgré les pluies, la situation des nappes phréatiques reste *« dégradée »*

Selon le bulletin officiel des nappes d'eau souterraine du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) publié le 13 mars, la situation des nappes phréatiques *« s'est dégradée et est peu satisfaisante »*, en raison de *« pluies infiltrées durant l'automne très insuffisantes pour compenser les déficits accumulés durant l'année 2022 et améliorer durablement l'état des nappes »*. À cela s'ajoute une *« absence de précipitations efficaces en février »* ayant contribué à cette dégradation. Avec une série record de 32 jours sans précipitations entre le 21 janvier et le 21 février selon Météo-France, le mois de février a été particulièrement dommageable, avec un *« arrêt brutal de la recharge »*, note Violaine Bault, hydrogéologue au BRGM, auprès de l'AFP. À l'heure actuelle, *« les niveaux des nappes phréatiques restent sous les normales, avec 80 % des niveaux modérément bas à très bas »*, indique le BRGM. Pour les prochains mois, l'incertitude est *« grande »* a précisé Violaine Bault à l'AFP. *« En mars et jusqu'à la reprise de la végétation, l'évolution des tendances dépendra essentiellement de la pluviométrie »*, précise l'organisme dans son bulletin officiel. Il estime toutefois que la reconstitution des stocks d'ici le printemps reste *« difficilement envisageables pour les nappes réactives* (les plus sensibles à la pluie, ndlr) *affichant des niveaux très bas »*.

Retraites Deux mesures adoptées sur les carrières longues et l'usure professionnelle

Dans le cadre du projet de réforme des retraites (PLFSS-R), le Sénat a adopté le 9 mars, à l'article 8, trois amendements similaires créant une quatrième borne d'âge de départ en retraite anticipée pour carrière longue à 63 ans, pour les assurés ayant commencé à travailler avant 21 ans (amendement n°45 rect). Cette mesure avait été annoncée par la Première ministre Elisabeth Borne début février. De plus les sénateurs ont adopté le 10 mars, lors de l'examen de l'article 9, un amendement (n°2132), qui inclut les agents chimiques dangereux dans les facteurs de pénibilité pris en compte par le fonds d'investissement de dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU). Ce fonds a été créé par le même article 9, selon l'exposé des motifs de l'amendement porté par la commission des affaires sociales. Le 8 mars, le Sénat avait déjà adopté l'article 7 de la réforme des retraites (PLFSS-R) qui constitue le cœur du projet du gouvernement. L'article 7 reporte l'âge légal de départ en retraite à 64 ans (au lieu de 62 ans) et allonge la durée d'assurance à 43 annuités dès 2027 (au lieu de 2035).

// EN IMAGE

Eau La manifestation anti-bassines bientôt interdite

Les écologistes radicaux (collectif Bassines Non Merci, mouvement des Soulèvements de la Terre, etc.) et la Confédération paysanne qui avaient appelé à manifester le 25 mars prochain dans le département des Deux-Sèvres sont prévenus. La préfète du département, Emmanuelle Dubée, a annoncé le 10 mars par voie de presse, son *« intention »* d'interdire ces rassemblements prévus à Sainte-Soline et Mauzé-sur-le-Mignon *« pour éviter les troubles à l'ordre public »*. Elle justifie notamment cette décision en raison, *« des antécédents de graves troubles à l'ordre public constatés à l'occasion des précédentes manifestations ayant entraîné des actes violents à l'encontre des forces de l'ordre et des actes de sabotage sur les installations agricoles »*, précise le communiqué de presse. Cinq manifestants ont d'ailleurs été poursuivis après la manifestation des 28-29 octobre dernier pour *« participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences »*. Ils ont été condamnés à des peines de deux à trois mois de prison avec sursis.



Capture Twitter

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

RENCONTRE

// FEMMES ET AGRICULTURE

39

Christiane Lambert : « *J'ai osé…* »

La présidente de la FNSEA, qui laissera son mandat en juin, était l'invitée de la FDSEA du Jura, le 10 mars. À cette occasion, elle s'est exprimée sur son parcours de femme, d'agricultrice et de syndicaliste.

Il est 8 h 30, ce vendredi 10 mars. La salle du restaurant de l'hôtel de La Cloche à Dole est encore déserte. Christiane Lambert, est arrivée la veille par TGV afin de participer à l'assemblée générale de la FDSEA du Jura qui a lieu à Planoiseau. Le jour précédent elle était au Sénat pour une rencontre « Femmes et ruralités : la parole aux élues de nos territoires » et le 10 mars au soir, elle était déjà de retour sur sa ferme près d'Angers pour y recevoir le lendemain matin, avec son mari, un groupe d'agriculteurs australiens accompagné de l'ambassadeur d'Australie en France. *« Nous voulons leur montrer, dans le contexte des négociations commerciales actuelles, que l'élevage de porc en France a des règles sanitaires très très très élevées et que l'on ne peut pas accepter n'importe quel produit de chez eux ! »*, explique-t-elle en avalant un café allongé, avant de répondre à un appel téléphonique. Un bon aperçu, en somme, de ce qui fait le quotidien de la présidente de la FNSEA. À 61 ans, elle n'a rien perdu de son allant. Énergique, *« bavarde »* - elle l'avoue elle-même - et surtout méthodique dans ses réponses. Une parole ciselée, parfois tranchante quand il s'agit de défendre la cause agricole dans toutes les instances où elle intervient. *« Je m'épanouis dans le travail. Je prépare mes dossiers, je ne lâche rien et j'aime gagner ! »*, avoue-t-elle avec un peu de malice. Quel regard porte-t-elle sur l'évolution de la place des femmes en agriculture ? C'était la question centrale de cet entretien qu'elle a accepté sur le pouce.

1961, « Agricultrice » entre dans le dictionnaire

« J'ai toujours vu ma mère indiquer « sans profession » sur les documents administratifs. Je l'ai vécue comme quelque chose de très injuste. En 1961, le mot « agricultrice » fait son entrée dans le Petit Larousse. C'est l'année de ma naissance. En 1988, nous avons enfin obtenu un statut pour les agricultrices grâce au CNJA. Elles pouvaient devenir associées dans une EARL avec leur mari. Il a fallu attendre 2014 pour pouvoir créer des Gaec entre époux (avec la transparence). Nous nous sommes battus pour le statut des femmes. Nous devons continuer à nous battre pour leurs droits sociaux et obtenir des retraites revalorisées au minimum à 1 000 euros ! », lance Christiane Lambert. La syndicaliste n'est jamais très loin. Mais elle est aussi une maman de trois enfants, dont une fille. Les jeunes générations vont-elles faire évoluer la place des femmes dans l'agriculture ? *« Elles sont davantage diplômées et ne choisissent plus le métier d'agricultrice par le mariage mais par choix. Un signe qui ne trompe pas : le nombre important de femmes dans les écoles agricoles. Dans la classe de ma fille, diplômée ingénieure agricole en élevage, elles étaient 68 % de femmes et toutes ont du travail. Cette année, au niveau national, 32 % des installés sont des jeunes filles, c'est le niveau le plus élevé que nous ayons connu jusqu'ici »*, se réjouit-elle.

Quand les filles reprennent la ferme…

« Que ce soit une agricultrice qui s'installe, ou une vétérinaire qui intervient dans un élevage, les femmes font encore face à des regards circonspects. Il leur faut une certaine force de caractère », reconnaît celle qui n'en manque pas. Malgré les difficultés, Christiane Lambert se veut optimiste et positive. *« Les choses évoluent là aussi. De plus en plus de pères sont fiers de voir leur fille reprendre la ferme, et le regard de ces pères change en conséquence. Les métiers agricoles sont devenus par ailleurs plus accessibles aux femmes avec la diminution de la pénibilité au travail grâce à du matériel adapté. Certains équipements, réclamés au départ par les femmes, bénéficient maintenant à tous. Je pense par exemple aux exosquelettes. Les sociologues observent aussi que la relation au travail change. Avant, un bon agriculteur c'était celui qui travaillait dur et tout le temps. Aujourd'hui, les jeunes, les hommes comme les femmes, aspirent à autre chose : avoir des week-ends, des horaires qui permettent d'aller chercher les enfants à l'école… »*



C'est à l'Hôtel de la Cloche, à Dole, que Christiane Lambert a accordé une interview à notre consœur du Jura Agricole.

> ***« Ma mère indiquait "sans profession" sur les documents administratifs. Je l'ai vécue comme quelque chose d'injuste… »***

Huit femmes présidentes de FDSEA

« Dès les années cinquante, les organismes agricoles JA et FNSEA issus de la Jeunesse agricole catholique (Jac), ont prévu dans leurs statuts une femme vice-présidente. Je pense que les femmes issues de la branche féminine de la Jac ont milité pour obtenir cette place. Aujourd'hui, je rencontre de plus en plus de jeunes filles à la tête des JA. Huit femmes sont présidentes de FDSEA. Au niveau des Chambres d'agriculture nous avons beaucoup évolué aussi en raison de la parité introduite lors des élections en 2013. Nous avons travaillé pour que les femmes soient représentées selon la parité agricole, c'est-à-dire 25 % de chefs d'exploitation femmes et au total 33 % d'actives agricoles. Ce qui nous a permis d'aller chercher des femmes, qui se sont peut-être fait prier au début, mais qui ont souvent fait un deuxième mandat. Elles pilotent très bien les affaires. Je rencontre aussi de plus en plus de femmes aux postes de direction dans les Chambres d'agriculture, où les femmes salariées sont également bien représentées. Par contre, nous ne sommes que deux femmes présidentes d'un organisme national à siéger au Comité des organisations professionnelles agricoles (Copa) de l'Union européenne… »

Oser prendre des responsabilités

Et de citer le slogan porté par la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA : *« Oser prendre des responsabilités »*. 41 ans de syndicalisme, dont 30 ans au niveau national… *« J'ai osé ! »*, résume Christiane Lambert qui a été fortement inspirée par l'exemple de ses parents, *« très engagés et toujours prêts à rendre service »*. Sans oublier sa famille. *« C'est un vrai travail d'équipe avec mon mari ! »*. Quand elle a été élue présidente du CNJA en 1994, elle a pu compter sur le soutien décisif de son président JA de l'époque. *« Il m'a proposé un service de remplacement adapté : une jeune fille au pair pour les enfants qui pouvait travailler aussi à mi-temps sur l'exploitation »*. Autant de conditions réunies pour pouvoir s'engager.

La présidente passe la main

Celle dont les responsabilités l'ont conduite à côtoyer les plus grands de ce monde aspire aujourd'hui à passer un peu plus de temps avec son mari, ses enfants et ses petits-enfants. Christiane Lambert a annoncé qu'elle arrêterait sa fonction de présidente de la FNSEA en juin, après 6 ans de mandat. Mais elle restera à la tête du Comité européen où elle a été réélue le 23 septembre 2022 pour un second mandat de 2 ans. Une confiance renouvelée dans ses capacités à porter la voix des agriculteurs de tout un continent.

Propos recueillis par Isabelle Renaut



// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Un nouveau podium pour le Lycée de la Barotte

Le lycée de Châtillon-sur-Seine s'est encore distingué au trophée international de l'enseignement agricole, à Paris.



Les Barottins au TIEA.

Deuxième en 2022, troisième en 2023 ! La Barotte est montée une nouvelle fois sur le podium du trophée international de l'enseignement agricole. L'équipe des Brunes d'Or, composée de Louis Germain, Lola Randon, Prune Dolin, Baptiste Bruey, Marie Bontant et Ambre Ferrare, a obtenu de très bonnes notes dans les différentes épreuves du TIEA, section races laitières.

Un travail de communication, la manipulation d'un bovin et un grand oral de présentation sur le ring étaient notamment au programme des jeunes Barottins. Ces derniers étaient accompagnés dans leur démarche par leurs professeurs Adrien Vion et Charly Durand. Florence Lemaire, directrice de La Barotte, a elle aussi suivi de près les performances des Brunes d'Or : *« Nous sommes très fiers de cette nouvelle performance. Rien n'était toutefois gagné d'avance, avec une équipe plus jeune que celle de l'année dernière. L'encadrement a été sportif pour les accompagnateurs, mais nos jeunes ont vite réagi au contact du public, en mesurant la chance de vivre cette incroyable aventure. Ils ont particulièrement brillé lors d'une épreuve d'animation, et surtout lors de leur présentation de notre établissement. Bravo à eux ! »*.

La Barotte omniprésente

Les Barottins étaient nombreux à Paris, à commencer par Florence Lemaire, directrice de l'établissement, qui était commissaire dans les finales nationales de jument de bétail. Les dix jeunes Côte-d'oriens qualifiés pour ces mêmes épreuves étaient tous du lycée de Châtillon-sur-Seine (Baptiste Bruey : 20e en Montbéliarde, Julie Hamon : 61e en Prim'Holstein, Florian Drouard : 72e en Prim'Holstein, Alexandre Isselin, Thibault Follea et Clément Claudon : respectivement 4e, 5e et 6e en Brune, Enzo Hayer et Carla Denaux-Lereuil : respectivement 4e et 12e en Blonde d'Aquitaine, Mathis Daujon : 42e en charolais, Tristana Pichetti : 31e en équin). *« Notre EPL était aussi en lice pour miss BGS, le concours de la race Brune au salon, avec notre génisse Raclette, menée par Julie Matrat, salariée de l'exploitation de notre lycée. Nous avons obtenu une cinquième place de section »*, mentionne Fabien Chaumonnot, directeur de cette même exploitation, qui était lui aussi du déplacement. Quatre de ces mêmes Barottins étaient aussi en stage chez BGS (Mathis Daujon, Alexandre Isselin), et sur le stand de la P'tite Ferme de Poiseul-la-Ville (Baptiste Bruey, Clément Claudon).

AG

Ovins, un arrêt par Semur



Lundi 6 mars au matin, au lendemain de la fermeture des portes du Salon de l'agriculture, les éleveurs ovins de Côte-d'Or s'étaient donné rendez-vous au péage de Bierre-lès-Semur, pour récupérer leurs animaux. Pas moins de 121 ovins avaient été transportés par camion. *« Une petite soixantaine appartient à des éleveurs du département, leur voyage s'arrête ici »*, relève Claire Debrut, technicienne à l'OS Mouton Charollais, qui poursuit : *« l'autre moitié va continuer la route et s'arrêtera à Palinges, en Saône-et-Loire, là où d'ordinaire tous nos Charollais se regroupaient pour Paris »*. Cette halte côte-d'orienne était une première pour les sélectionneurs : *« les motivations étaient d'ordres économiques et pratiques, plusieurs races avaient été regroupées pour l'occasion »*, ajoute Claire Debrut. Le sentiment du *« devoir accompli »* se faisait ressentir au sein de la délégation, avec une nouvelle édition riche en récompenses et en bons moments, aussi bien commerciaux que conviviaux !

Une deuxième victoire !

La MFR Auxois sud Morvan était elle aussi présente à Paris. Plusieurs de ses apprentis (Thomas Cuche, Sébastien Guillier, Mickaël Morhr, Perrine Decreusefond, Laly Jadot, Dorian Gest, Maiween Calcada, Emy Lugand, Rachel Bard) ont participé à la finale nationale d'Équi-Trait-Jeunes. Sous les précieux conseils d'Abel Bizouard, l'équipe côte-d'orienne s'est une nouvelle fois imposée dans ce challenge s'intéressant aux différentes utilisations professionnelles du cheval. La Maison familiale réalise le doublé au salon, après sa première victoire en 2021.





Le lycée Olivier de Serres, de Quetigny, était lui représenté au salon de l'agriculture, avec des élèves de la filière STAV production.

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Une pluie de médailles

Outre les bovins ou les ovins primés au Concours général agricole (voir TDB n° 1722), d'autres producteurs, éleveurs et jeunes ont été distingués pour la Nièvre.



SIA 2023 / Romain Devoise

Le Salon international de l'agriculture a fermé ses portes le 5 mars dernier.

Le Concours général agricole (CGA) récompense, dans chaque catégorie représentée, les producteurs, éleveurs et jeunes. Ainsi, cette année, la Nièvre a raflé une partie de ces médailles (voir l'encadré dédié). Certains primés reviennent sur cette sélection.

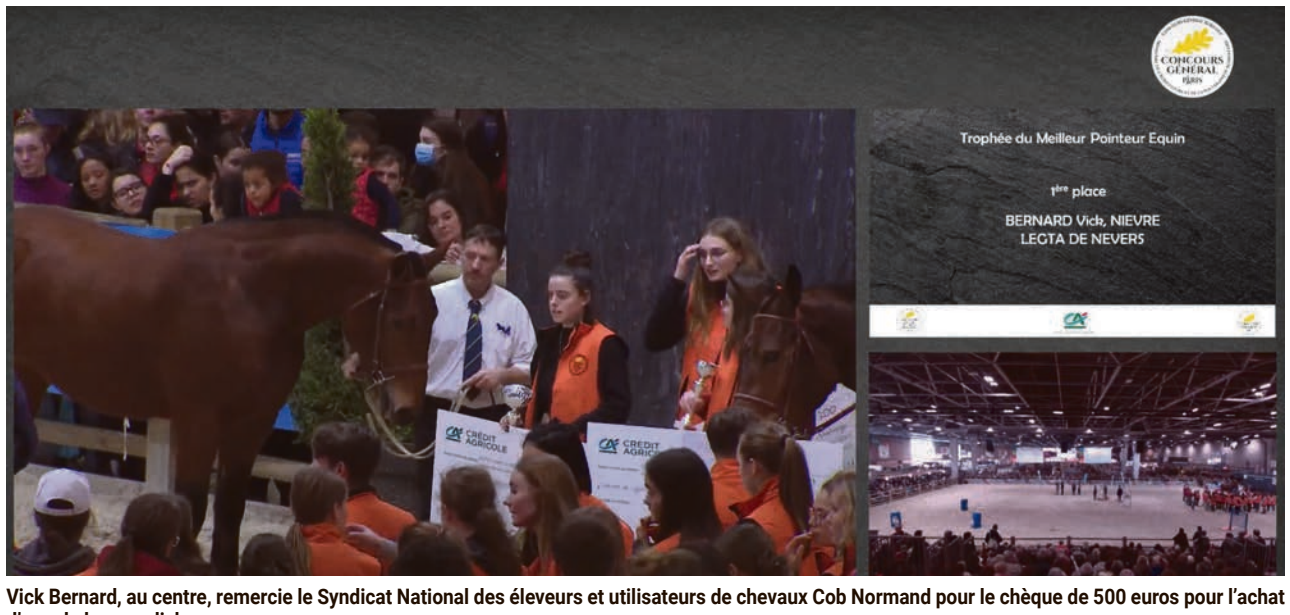
La distinction

Jean-Jacques Coppin (Ruchers du Morvan) s'amuse : *« Nous participons depuis 1981 soit 42 ans et nous sommes au moins à 35 voire 40 médailles… Nous sommes presque un pan historique ! »* avant de préciser : *« la médaille reçue cette année pour un miel de pissenlit prouve que toute l'équipe est dans la bonne voie. Il faut également rappeler que les sélections sont très sérieuses grâce aux analyses pointues ; tout cela devrait, à mon goût, être plus expliqué au grand public afin qu'il prenne conscience de la difficulté »*. Philippe Seguin (SCEA Seguin), pour sa part, souligne : *« Cela fait 7 ou 8 ans que nous participons au CGA et c'est toujours intéressant de pouvoir se situer lors d'une dégustation de ce type. Ceci dit, l'obtention d'une médaille est toujours bienvenue et récompense tout le travail fourni par les équipes au quotidien ; c'est gratifiant pour tous »*. Pour Vick Bernard, arrivée 1re du classement pour le jugement d'équins réalisé par les jeunes (catégorie Castillonnais et Cobs Normands) : *« Je ne m'attendais pas du tout à être dans les 6 premiers et encore moins sur la première marche du podium car le Castillonnais est une race que je ne connais pas. Mais, force est de constater que toutes les heures théoriques portent leurs fruits – merci aux professeurs de Challuy pour ces heures de transmission ! Le CGA est une super expérience où l'on concourt contre les meilleurs ; idéal pour voir son niveau. Et, même si je suis un peu triste de ne pas pouvoir reparticiper, car le règlement l'interdit, je trouve cela très bien de laisser sa place pour que d'autres puissent vivre cet événement unique »*.

À partager

Elle poursuit : *« Si je pouvais couper la médaille en deux, j'en donnerai une partie à Laurine Pathier de ma classe. En effet, elle n'a pu continuer la sélection en régional et, pour moi, elle méritait grandement cette distinction car elle a un œil expert pour juger les chevaux »*. De son côté, Jean-Jacques Coppin précise : *« Au-delà de l'honneur que la médaille nous procure, nous pensons surtout à notre Morvan car nous nous rendons au SIA pour le représenter et faire découvrir au public ce beau pays trop peu connu »*. Pour Philippe Seguin, *« il faut rester humble et relativiser. Pour moi, ne pas avoir de médaille ne signifie pas que le produit ou la prestation sont mauvais, car la note finale dépend de nombreux paramètres subjectifs comme l'appréciation des dégustateurs – qui varient de l'un à l'autre »*. Il conclut : *« L'important est qu'il y ait une belle rencontre entre les gens et les produits. Nos métiers se partagent ; sans les autres rien n'est possible »*.

Chloé Monget



Sia 2023

Vick Bernard, au centre, remercie le Syndicat National des éleveurs et utilisateurs de chevaux Cob Normand pour le chèque de 500 euros pour l'achat d'une de leur pouliche.

Palmarès

Les produits :

Miels De Cru ; Miel d'acacia : Ruchers du Morvan – Dominique Coppin (médaille d'argent)

Miels De Cru autres : Ruchers du Morvan – Dominique Coppin (médaille d'or)

Fromage de chèvre à pâte molle et à croûte fleurie : EARL de Montriveau (médaille de Bronze)

Vins et bière :

Bières Blondes - Couleur Inf. à 14 EBC ; Bière blonde de haute fermentation - TAV inférieur ou égal à 6 % : Brasserie Robiche (médaille d'argent).

Coteaux Du Giennois : EARL Emmanuel Charrier (médaille de bronze – blanc millésime 2022) ; EARL Cédrick Bardin (médaille bronze – blanc millésime 2022) ; Gaec Thibault (médaille d'argent - rosé millésime 2022).

Pouilly-Fumé (blanc millésime 2022) : SCEA Jeannot Père et Fils (médaille d'argent et deux médailles de bronze) ; SCEA Château Favray (médaille d'argent) ; EARL Gilles Chollet (médaille de bronze) ; SCEA Domaine Seguin (médaille d'or) ; EARL Cédrick Bardin (médaille d'argent) ; SCEA Bonnard (médaille de bronze) ; Caves de Pouilly-sur-Loire (médaille d'or et d'argent) ; SA Saget la Perrière (médaille d'or).

Pouilly-sur-Loire (blanc – millésime 2022) : EARL Cédrick Bardin (médaille d'argent).

Sancerre (blanc – millésime 2022) : EARL Cédrick Bardin (médaille d'argent).

Concours de Jugements des animaux par les jeunes (CJAJ) :

Équins : Vick Bernard (rang 1) ;

Bovins Charolais : Arthur Meulé (rang 2), Émile Gamet (rang 26) ;

Ovins : Pauline Merlin (rang 18), Fabien Beugnon (rang 32).

Chiens :

Champion femelle (2CF) Multi-race : Mehyt-Bourgeoise du Duche de Burgondie (Chien de Leonberg), éleveur : Michel Amandine (rang 3).

CACS Mâle (8CACSM) Multi-race : Weeping Willow's Oxford (Cocker Spaniel Anglais rouge et doré), éleveur : Patrice Raquin (rang 1).

Classe travail (10 TR) Multi-race : Petite Chérie du Domaine de Chanteloup (Petit Lévrier Italien), éleveur : Fabienne Laveyssière (rang 1).

CACS Mâle (10 CACSM) Multi-race : Romantic Kiss du domaine de Chanteloup (petit Lévrier Italien), éleveur : Fabienne Laveyssière (rang 3).

Lot de reproducteurs (10 LR) Multi-race : Instant Magic du domaine de Chanteloup, Nobilis du Domaine de Chanteloup, Petite Chérie du Domaine de Chanteloup, Patou for Ever du Domaine de Chanteloup, race : Petit Lévrier Italien, éleveur : Fabienne Laveyssière (rang 1).

Lot d'affixe (10 LA) Multi-race : Shalimar Black du Domaine de Chanteloup, Nobilis du Domaine de Chanteloup, Petite Chérie du Domaine de Chanteloup, One Million du Domaine de Chanteloup, race : Petit Lévrier Italien, éleveur : Fabienne Laveyssière (rang 3).



Élisabeth Coppin - Les Ruchers du Morvan

Le miel de pissenlit ayant eu la médaille d'or.



SCEA Seguin

Cuvée prestige de la SCEA Seguin, médaillée d'or dans la catégorie Pouilly-Fumé (blanc millésime 2022)



// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

89

L'Yonne s'est distinguée

La 59e édition du salon international de l'agriculture a eu lieu du samedi 25 février au dimanche 5 mars, à Paris. Une édition où l'Yonne s'est démarquée, tant au niveau des animaux présentés que des produits, lors du concours général agricole. Les résultats.



Okanagan obtient la deuxième place dans la catégorie M4 du concours Charolais.



La brasserie Maddam a vu trois de ses bières être médaillées au concours général agricole.

1 – Les bovins

Cette année, deux taureaux de race Charolaise, de la Scea Riotte Schrapfer, ont représenté l'élevage bovin Icaunais. Deux taureaux et deux médailles. Phoenix RS termine 3e dans la catégorie M3 et Okanagan termine 2e dans la catérogie M4. Une belle performance pour l'élevage de l'Avallonnais.

2 – Les chevaux

Une cavalière Icaunaise et sa jument ont représenté le département au SIA, dans la catégorie de la race Trait Auxois. Il s'agit Mlle Garance Berrier et sa jument Grenade de Marcilly qui terminent 6e de la finale nationale.

3 – Les ovins

Dans la catégorie femelles en laine première section apt laine, la deuxième place est pour Lilian Rameau (trois animaux), la troisième place pour le Gaec des Plantes (trois animaux). Dans le prix d'ensemble, Lilian Rameau termine également premier.
Quant aux catégories mâles : en mâles premières section laine, c'est la troisième place pour Lilian Rameau, la cinquième pour le Gaec des Plantes ; en mâles en laine première section apt laine, c'est la deuxième place pour Lilian Rameau, la cinquième pour le Gaec des Plantes, en mâles première section tondus, la première place est attribuée à Lilian Rameau, la quatrième place le Gaec des Plantes ; en mâles deuxième section laine, la deuxième place revient à Lilian Rameau, la quatrième et la huitième place pour le Gaec des Plantes ; enfin, en mâles en laine deuxième section apt laine, la première place est pour le Gaec des Plantes, la troisième pour Lilian Rameau.

4 – Jugements des animaux par les jeunes

Deux jeunes Icaunais étaient qualifiés pour la finale nationale. Dans la catégorie TMPR Charolaise, Nathan Coudret (du canton de l'Avallonnais) termine 41e. Et dans la catégorie TMPR Prim'Holstein, Charlène Toussaint (du canton de Saint-Sauveur) termine 71e.

5 – Les bières

Au niveau des produits, l'Yonne était également représentée. Plusieurs médailles ont été gagnées par des brasseurs du département. Dans la catégorie bières ambrées (couleur entre 14 et 28 EBC), pour les bières ambrées de haute fermentation – TAV inférieur ou égal à 6 %, Maddam obtient une médaille de bronze et la brasserie de Vézelay une médaille d'argent.
Dans la catégorie des bières blondes (couleur inférieur à 14 EBC), pour les bières blondes de haute fermentation – TAV inférieur ou égal à 6 %, l'or est attribué à Maddam ; et pour les bières blondes de haute fermentation – TAV supérieur à 6 % : l'argent est attribué à la brasserie Larche.
Dans la catégorie des bières brunes et noires, la brasserie de Vézelay obtient l'argent. Dans la catégorie des bières à dominante houblonnée, la brasserie de Vézelay se voit à nouveau attribuer une médaille d'argent.
Enfin, dans la catégorie des bières aux fruits rouges, le bronze revient à Maddam.

6 – Les vins

Les vins ont aussi été mis à l'honneur avec pas moins de 55 médailles d'or obtenues dont 17 en or. Voici le palmarès complet.
Bourgogne (rouge 2021) : l'or pour l'Earl de Mauperthuis.
Bourgogne Aligoté (blanc 2021) : l'or pour l'Earl Grivot Goisot.
Bourgogne Coulanges-la-Vineuse (blanc 2021) : l'or pour le domaine Houblin-Vernin, l'argent pour le domaine Borgnat.
Bourgogne Côtes d'Auxerre (blanc 2021) : l'argent pour le domaine Verret.
Bourgogne Côtes d'Auxerre (rouge 2020) : l'argent pour le domaine Félix.
Bourgogne Épineuil (rouge 2020) : l'argent pour le domaine Courtault Michelet.
Bourgogne Tonnerre (blanc 2021) : le bronze pour l'Earl Dampt Hervé.
Chablis (blanc 2021) : l'or pour la SCEA de la Borde, la Chablisienne, l'Earl Dampt Éric, le domaine MC et T Dampt. L'argent pour Lamblin et fils, le domaine du Château de Fleys, le domaine Yvon et Laurent Vocoret, le domaine de la Meulière. Le bronze pour le domaine de la Motte (x2), le domaine A et E Dampt, le Gaec de Oliveira Lecestre.
Chablis grand cru Blanchot (blanc 2020) : l'argent pour le domaine Régis Fèvre.
Chablis grand cru Bougros (blanc 2020) : l'or pour le vignoble Dampt.
Chablis grand cru Preuses (blanc 2020) : l'or pour la Chablisienne.
Chablis premier cru Beauroy (blanc 2021) : l'or pour le domaine Mosnier.

Christopher Levé



Phoenix, taureau de la Scea Riotte Schrapfer, a quant à lui terminé troisième de la catégorie M3 du concours Charolais.

// FDSEA

21 De nouvelles victoires syndicales

Un paiement imminent de l'ICHN dans la vallée de l'Ouche, des indemnisations tuberculose réévaluées, la possibilité d'apporter de l'azote sur colza à l'automne en zones vulnérables : zoom sur trois récents succès du syndicalisme.

L'agriculture n'est pas un long fleuve tranquille, il faut toujours se battre pour défendre ses positions, ses intérêts et parfois retrouver du bon sens. Du bon sens justement, il en a beaucoup manqué ces dernières années dans la révision des zones défavorisées simples, qui a été fatale à plusieurs communes de la vallée de l'Ouche et de l'arrière-côte en Côte-d'Or. *« Ces zones sont pourtant les plus pauvres de notre département ! »*, s'étonne encore David Doyer, agriculteur à Chaudenay-la-Ville et nouveau président du canton FDSEA de Bligny-sur-Ouche-Nolay. Les exploitations concernées ne perçoivent plus l'ICHN depuis deux ans, après n'avoir touché que 80 % de la somme en 2019 et seulement 20 % en 2020. Grâce à un recours de la FDSEA21 une réintégration en ZDS de 18 communes a été prononcée en fin d'année 2021. Les paiements, notamment rétroactifs, devraient être enfin effectués. Le préfet Franck Robine, sollicité sur le sujet lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture, a annoncé que les premiers paiements seront réalisés dans les prochaines semaines, probablement courant avril.

Le combat continue toutefois pour plusieurs communes n'ayant toujours pas eu gain de cause. David Doyer soulève également la problématique des aides JA : *« dans ce dossier ZDS catastrophique en tout point, l'installation des jeunes a aussi été impactée, plusieurs dossiers ont été bloqués et le préfet n'a pas apporté beaucoup de précisions lors cette session. Il est bon de rappeler que la dotation JA à l'installation est majorée en zone ICHN. Cette majoration peut atteindre 40 % en ZDS et même 80 % en zone de montagne, sachant que le montant moyen de la DJA est de 32 470 euros en France en 2022 »*. David Doyer ajoute qu'*« il est plus que temps d'effacer cette injustice d'exclusion du dispositif ICHN »* : *« personne ne comprend, pas même les parlementaires… Pourtant, rien ne se passe depuis cinq ans. La pérennité des exploitations concernées est en jeu dans ce dossier vital pour cette petite zone agricole déjà très impactée par les critères biophysiques. L'activité agricole, notamment l'élevage, est nécessaire si nous ne voulons pas nous retrouver avec des incendies comme en Gironde ! Sans cette aide, l'élevage continuera inexorablement à disparaître dans cette zone »*.



La profession côte-d'orienne s'est mobilisée depuis de nombreux mois pour obtenir une revalorisation des indemnités tuberculose.

Tuberculose : ça avance

Dans nos dernières éditions, plusieurs Côte-d'oriens pointaient du doigt le faible niveau des indemnisations en matière de tuberculose bovine. L'ensemble de la profession côte-d'orienne (Chambre d'agriculture, FDSEA, GDS, JA) était mobilisé depuis de nombreux mois pour obtenir une revalorisation des indemnités.

Le montant des bovins abattus a enfin été actualisé, après une nouvelle pression syndicale assurée auprès des conseillers d'Emmanuel Macron, lors du salon de l'agriculture. Depuis le 26 février, les animaux de plus de deux ans sont désormais indemnisés sur une base de 2 500 euros (1 900 euros jusqu'à présent). Les bovins âgés entre 12 et 24 mois enregistrent une hausse de 500 euros, en passant de 1 400 à 1900 euros. Les animaux de moins de 12 mois atteignent désormais la barre des 1 000 euros (soit 100 euros supplémentaires). Ces avancées prennent enfin en compte l'augmentation des cours de la viande. La *« logique »* voudrait désormais qu'un accord soit trouvé pour assurer une rétroactivité, dans l'idée que tous les bovins abattus lors de la campagne en cours soient indemnisés avec les mêmes montants…

Troisième victoire syndicale abordée ici : la possibilité d'apporter de l'azote sur colza à l'automne en zones vulnérables. Cette mesure sera peut-être effective dès cette année, ou au plus tard, en 2024. La FDSEA, avec les JA, la Chambre d'agriculture, la FNSEA, la FOP, Terres Inovia, et avec le soutien des OS, des administrations départementales et régionales, a enfin été entendue sur le sujet. *« En rendant nos colzas plus forts, ces derniers seront en mesure de mieux résister face aux attaques d'altises. Cela est d'autant plus intéressant que les solutions insecticides manquent cruellement »*, commente Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or.

AG

// FDSEA / DDT DE L'YONNE

89 Une journée pédagogique pour savoir comment bien aborder un contrôle

La FDSEA de l'Yonne et la DDT de l'Yonne organisent, le vendredi 24 mars, à Venouse, une journée pédagogique sur les contrôles liés aux aides Pac.

« Comment aborder un contrôle sereinement ? ». Pour préparer, voire rassurer les agriculteurs, la FDSEA de l'Yonne, en lien avec la DDT, a choisi d'organiser une journée pédagogique sur les contrôles liés aux aides versées aux exploitations agricoles dans le cadre de la PAC. Cette journée aura lieu le vendredi 24 mars, dès 8 h 30, au Gaec Erfort, à Venouse.

Une journée où tous les corps de contrôle seront présents (ASP, DDT, Draaf, DDETSPP) et présenteront leur méthodologie de contrôle.

Au total, six ateliers (trois en grandes cultures et trois en élevage) sont prévus. Le matin, sur l'éligibilité des surfaces, les normes BCAE et le suivi des surfaces en temps réel, sur l'utilisation des produits phytosanitaires et le paquet hygiène, et sur l'environnement (notamment la partie nitrates). Et l'après-midi sur l'éligibilité animale, le paquet hygiène des produits d'origine animale, et la protection animale.

La journée est ouverte à tous les agriculteurs, adhérents ou non à la FDSEA. Pour ceux qui souhaitent participer à la journée complète, il sera possible de se restaurer sur place.

Pour cela, il est nécessaire de s'inscrire auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10 ou à fdsea.yonne@fdsea89.fr.

Christopher Levé

Adresse : Gaec Erfort au 11 rue de Rouvray, 89 290, Venouse.



Cette journée est ouverte à tous les agriculteurs, adhérents ou non à la FDSEA de l'Yonne.

// FDSEA DE CÔTE D'OR

21 Venez vous informer sur les contrôles !

En partenariat avec l'administration, la FDSEA21 propose une demi-journée d'échanges avec les corps de contrôle.



Le SRAL a détaillé les contrôles phytos lors de la journée du 25 novembre 2021.

Les contrôles nous apparaissent à tous comme de plus en plus compliqués : nouvelles normes, nouveaux points de contrôles, nouveaux documents à présenter, nouveau système de surveillance par satellite des parcelles Pac… Qu'est-ce qui est contrôlé ? Par qui ? Quelles sont les règles qui encadrent ces contrôles ? Quelles sont les anomalies les plus fréquemment relevées ? Quelle proportion d'agriculteurs est contrôlée, et combien de contrôles mènent à une sanction ? Pour vous permettre d'être mieux préparés et donc plus serein en cas de contrôle, et après le succès de la journée à Fromenteau en 2021, nous organisons à nouveau une demi-journée d'échanges en partenariat avec l'administration, avec le concours de l'EARL Franet. Vous pourrez y rencontrer la DDT, la Draaf, l'OFB, la DDPP et l'ASP, chacun pour les domaines qui les concernent, vendredi 31 mars de 9 heures à 13 heures à l'EARL Franet, à Hauteville. Pour préserver la qualité des échanges, le nombre de participants est limité : inscrivez-vous dès maintenant, et avant le 20 mars, via le lien que la DDT vous a transmis par mail, ou auprès de la FDSEA21 (03 80 68 67 67). Vous pourrez ainsi choisir jusqu'à trois ateliers sur les six proposés : contrôles animaux (DDPP/ASP), surfaces et contrôles satellites (ASP), santé des végétaux et phytos (Draaf/Sral), réglementation environnementale (OFB-DDT/SPAE), eau/nitrates (DDT/SER), coordination des contrôles (DDT/SEAEE). À noter dès à présent qu'une seconde demi-journée devrait être organisée à l'automne 2023, en limite des secteurs Auxois et Châtillonnais, notamment à destination des agriculteurs de ces secteurs.

FDSEA 21

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Une enquête pour l'avenir

Lors de sa dernière session, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a révélé les résultats d'une enquête destinée à mieux comprendre comment l'organisme est perçu par les agriculteurs mais aussi comment il doit évoluer face à un monde agricole en profonde mutation.



Les participants à la session du 2 mars étaient invités à faire émerger des axes forts en tentant de répondre à plusieurs questions dont celles-ci : de quoi auront besoin les agriculteurs demain et comment la Chambre pourra y répondre ? Comment relancer et renforcer la présence de la Chambre (élu et personnel) sur le terrain ?

Reprendre les choses à la base : c'est la philosophie qui a guidé la Chambre d'agriculture de la Nièvre dans sa volonté d'améliorer ses services, voire d'en créer de nouveau. Le choix a été fait de s'appuyer sur des attentes très concrètes remontant du terrain. Cela a donné naissance à l'enquête Cap 100, présentée le 2 mars, à l'occasion de la session de Chambre, organisée à l'Agropôle du Marault. Les participants à la session ont eu l'opportunité de travailler en petits groupes sur les idées ressortant de l'enquête et ainsi de participer à cette réflexion. L'enquête, qui aura mobilisé 56 agents volontaires de la Chambre, a porté sur les opinions de 103 agriculteurs du département, qui avaient la particularité de connaître peu les services proposés par la Chambre.

S'adapter aux changements à venir

« Les objectifs étaient multiples, précisait Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *rencontrer des agriculteurs non-clients de la Chambre, dans le but de renforcer son image sur le terrain, la volonté de créer un projet commun en interne à la Chambre, et puis anticiper la baisse de la démographie agricole et s'y adapter ».* La matière recueillie à cette occasion pourra aider à faire émerger d'éventuels nouveaux services, adaptés aux attentes d'un monde agricole qui change dans sa structure comme dans sa démographie. Il ressort de cette enquête que la Chambre d'agriculture est d'abord connue pour ses apports de conseils techniques ou d'innovations, et pour les conseils concernant la réglementation. L'accompagnement qu'elle peut apporter en matière d'information sur les cessions ou transmissions d'exploitations apparaît comme beaucoup moins évident pour les enquêtés. 86 % des personnes interrogées ont néanmoins affirmé avoir déjà fait appel aux services de la Chambre pour de l'accompagnement, principalement sur l'installation, les conseils techniques ou encore les Établissements de l'élevage (EDE). Pour la Chambre, l'intérêt d'aller à la rencontre de ces exploitants, dont certains sont « sous ses radars », c'était aussi de prendre connaissance de leurs projets pour les années à venir : création de bâtiments avec photovoltaïque, cession, agrandissement. 75 % des interrogés souhaitent un accompagnement pour ces projets.

Battre le fer tant qu'il est chaud

Il était également intéressant de constater qu'une bonne partie des personnes enquêtées avaient une méconnaissance importante concernant des évolutions réglementaires récentes : le Conseil stratégique phyto (CSP) et le bien-être animal. Des évolutions sur lesquelles les services de la Chambre agissent, par le biais de formations. Quant aux principaux sujets de préoccupations, sur lesquels la Chambre devra créer ou renforcer ses services, ils portent sur le risque de manque d'eau, les productions énergétiques, les évolutions climatiques et les adaptations que cela devra entraîner, ou encore l'image que la société a de l'agriculture. Une image perçue comme largement négative. De cette enquête, plusieurs préconisations émergent :

- Repenser la stratégie de communication de la Chambre, dans le but d'atteindre plus de personnes.
- Développer l'accompagnement sur les énergies renouvelables.
- Développer une stratégie commerciale spécifique orientée sur le public qui a des projets en matière énergétique.
- Mieux communiquer sur le monde agricole auprès du grand public.
- Accentuer la présence sur le terrain.

Au-delà de ces aspects, les participants à la session du Marault estiment également que la Chambre doit réaffirmer le rôle de maintien d'un tissu social dynamique qu'elle assume de fait auprès d'agriculteurs parfois très isolés. Ses services doivent maintenir une veille sur les innovations terrain, au-delà même des limites du département de la Nièvre, elle doit pouvoir apporter de la proximité, si besoin par le biais d'une présence ponctuelle sur des marchés ou des fêtes agricoles. La grande richesse de cette enquête doit en tout cas déboucher sur des propositions rapides et concrètes. Des actions seront proposées au prochain bureau de Chambre, pour une mise en œuvre en 2023.

Berty Robert

Questions diverses...

D'autres thèmes ont été abordés lors de cette session de Chambre :

- **Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) du parc du Morvan sont plus restrictives que les MAEC Nièvre. Des agriculteurs se sentent lésés et préfèrent prendre la mesure autonomie fourragère de la Chambre, pour laquelle l'enveloppe est relativement restreinte et ne suffira pas pour tout le monde. Des arbitrages se profilent donc. Dans ce contexte, le président de la Chambre, Didier Ramet, a proposé qu'une réunion avec le président du Parc soit envisagée.**
- **Le Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa) présidé par Florian Guyard, aidé de Benoît Mathey a été évoqué. Ce dispositif est prévu pour abonder des projets collectifs qui aident le monde agricole. Il est un réel outil de soutien à l'agriculture nivernaise mais qui a besoin d'être mieux connu. Il a permis d'apporter 20 000 euros pour l'abattoir de Corbigny et 18 000 pour celui de Cosne-sur-Loire.**
- **Sur l'abattoir de Cosne, Cyril Fourest a apporté des précisions : la SA Cosne Abattoir compte 350 actionnaires et 90 éleveurs utilisent l'abattoir. 2022 aura été une très bonne année, en partie parce que d'autres abattoirs voisins ont baissé le rideau et que leur clientèle se reporte sur Cosne. Pour Cyril Fourest, il est essentiel de développer la production de viande hachée. La SA va investir dans un projet de 9 millions d'euros mais elle est aussi en demande sur ce point, d'un partenariat public-privé. Il est très important que des collectivités puissent devenir actionnaires de la structure : elles sont porteuses de volumes potentiels importants.**
- **Le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, s'est inquiété du fait que le Projet alimentaire territorial (PAT) nivernais n'avance pas, le comparant à ce qui se fait à Autun, en Saône-et-Loire. Il a demandé que les choses avancent plus vite.**

// CFA AGRICOLE

89 Des élèves en visite à l'AJ Auxerre

Les apprentis en CAPA 2e année Jardinier Paysagiste du CFA agricole de l'Yonne ont visité le complexe sportif de l'AJ Auxerre, où ils ont découvert les secrets de la structure et de l'entretien d'un gazon de football de qualité professionnelle.

La visite a débuté par une présentation des différentes techniques utilisées pour maintenir la qualité du gazon, notamment l'arrosage, l'utilisation des engrais et le désherbage. Les apprenants ont également appris comment le gazon est semé, taillé et entretenu pour garantir un terrain de jeu parfaitement lisse et exempt de mauvaises herbes.

Ils ont eu la possibilité de voir de près les différentes zones du stade, notamment la pelouse principale, les zones de transition et les bords de touche ainsi que les outils professionnels utilisés pour entretenir les pelouses de football de haut niveau. Ils ont pu constater les différences de texture et de couleur entre ces zones, ainsi que les différentes techniques utilisées pour les entretenir.

Les apprenants ont posé de nombreuses questions avec de précieux conseils et astuces à la clé. Ils ont ensuite eu le droit à une visite guidée du centre de formation de football de l'AJ Auxerre. Les jeunes ont pu découvrir les installations de l'académie, y compris les terrains d'entraînement, les salles de musculation, les salles de classe ou encore l'internat. La visite a été un grand succès pour les apprenants, qui ont pu découvrir les exigences d'un centre de formation professionnel et ont pu se familiariser avec les installations utilisées par les joueurs professionnels.

CFA agricole de l'Yonne



Photo CFA agricole

Des jeunes du CFA agricole de l'Yonne eu pu visiter les installations du club de football l'AJ Auxerre.

// ÉVÉNEMENT

58

Attirer les vétérinaires

Du 24 au 26 mars, 18 étudiants vétérinaires de l'association « Groupement technique vétérinaire junior d'Alfort » (GTV Junior d'Alfort) viendront à Ouroux-en-Morvan (avec une réunion ouverte à tous le 25 au soir). Un projet mené à bien pour la première fois et s'inscrivant dans une vision générale.



Une réunion ouverte à tous est organisée le 25 mars à la salle des fêtes d'Ouroux-en-Morvan, à partir de 18 heures.

Cinq agriculteurs retraités (Bernard Machecourt, Pierre Bobin, Lionel Roullier, Gilbert Coltier et Jean-Paul Berlo) sont à l'origine de l'organisation du séminaire organisé du 24 au 26 mars destiné à accueillir 18 étudiants vétérinaires de l'association Groupement technique vétérinaire junior d'Alfort (de Maisons-Alfort).

Pour eux, le but de ce séminaire est *« de faire découvrir le Morvan pour sa qualité de vie mais également comme une possibilité professionnelle car il est indispensable de penser au renouvellement des vétérinaires des alentours, sachant que la moyenne d'âge de ceux en poste est de 40 à 45 ans. En effet, le Morvan compte nombre d'élevages, et les vétérinaires sont une clé de voûte pour que le quotidien des éleveurs et des animaux se passe sereinement. Sans ces professionnels de la santé animale, le tout deviendra nettement plus compliqué voire quasi impossible ».*

Impossible sans eux

Les initiateurs du séminaire souhaitent remercier tous les partenaires *« sans qui l'événement ne pourrait pas avoir lieu »*, à savoir : La Communauté de communes de Morvan sommets et grands lacs, le Conseil départemental, la mairie (dont Madame la Maire et les secrétaires de mairie : Amandine Murati et Lydie Amiot), Groupama, Crédit Agricole. En sus, les fournisseurs et accueillant sont également chaleureusement remerciés pour leur soutien : Sicarev, Cave Barbotte, Gîte de la Loutière, Boucherie Charcuterie de Planchez, l'épicerie Vival d'Ouroux, la boulangerie d'Ouroux, Activital, Auberge de Saint-Agnan et la ferme des Pompons qui accueillera les étudiants pour une visite de l'exploitation. Sans oublier Elodie Couailler pour son travail et son implication.

Confiance en l'avenir

Si ce constat était la pierre angulaire de la réflexion des cinq agriculteurs retraités, ils précisent : *« il nous fallait trouver un moyen de le mettre en œuvre »*. Là, c'est Lionel Roullier qui prit la relève en contactant Marjolène Jallois, étudiante à la maison vétérinaire de Maisons-Alfort (94) et vice-trésorière de l'association GTV Junior d'Alfort. Puis, des liens se tissent naturellement avec Madame le maire d'Ouroux-en-Morvan, Florence Berlo : *« Je suis ravie qu'une telle initiative soit mise en place pour montrer tous les atouts de notre canton pour l'installation de vétérinaire (écoles, cinéma, pharmacie, bibliothèque, etc.). Pour moi, cet enjeu d'attirer de nouveaux vétérinaires est le même que pour les médecins. Nous devons promouvoir notre territoire, pour montrer qu'un avenir est possible ici. Il était donc normal de mettre à disposition des locaux pour que ce séminaire puisse se faire »*. Les cinq agriculteurs ont également sollicité l'association Les Chemins d'Ouroux pour faciliter l'organisation du séminaire. Madame le maire précise : *« L'association, constituée d'un conseil collégial représentant l'ensemble des habitants du village, est soucieuse du maintien des paysages bocagers dessinés par l'agriculture locale. Par ailleurs, les membres de l'association seront ravis d'accueillir les jeunes et leur confier « les clés » pour une installation réussie en Morvan »*. Ainsi, les organisateurs de la rencontre avec les 18 jeunes de GTV Junior d'Alfort espèrent montrer ce que pourrait être leur vie à Ouroux et aux alentours s'ils souhaitent s'installer. Les initiateurs de l'événement insistent : *« Nous devons tout faire pour les mettre en relation avec les vétérinaires déjà en poste et pourquoi pas faciliter les stages ou les premiers emplois. Pour nous, il y a encore de l'espoir et il faut s'investir un maximum pour ne pas avoir une pénurie »*. En sus du séminaire, et afin de marquer les esprits sur cette problématique, une réunion, ouverte à tous, aura lieu le 26 mars de 18 heures à 19 heures à la salle des fêtes d'Ouroux-en-Morvan (avec comme invités : la DDT- EDE, DSV, représentants du Parc du Morvan, parlementaires, préfectures, Conseil départemental, Communauté de communes, Crédit Agricole, Groupama, groupements syndicaux – FDSEA 58, Confédération Paysanne, Coordination rurale, etc.).

Chloé Monget

Renseignements : Lionel Roullier au 06 70 73 36 82 ou la mairie d'Ouroux-en-Morvan au 03 86 78 21 02.

// SÉCHERESSE

89

L'ensemble du département placé en vigilance

Le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a décidé de placer le département en vigilance sécheresse.

Afin d'informer et sensibiliser les élus, les usagers et l'ensemble de la population sur la situation actuelle de la ressource en eau, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a décidé de placer le département en vigilance sécheresse.

Selon la préfecture de l'Yonne, *« la situation hydrique départementale étant préoccupante à cette époque de l'année, le préfet invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, pour les particuliers par exemple en limitant les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie »*.

Des sécheresses qui se succèdent

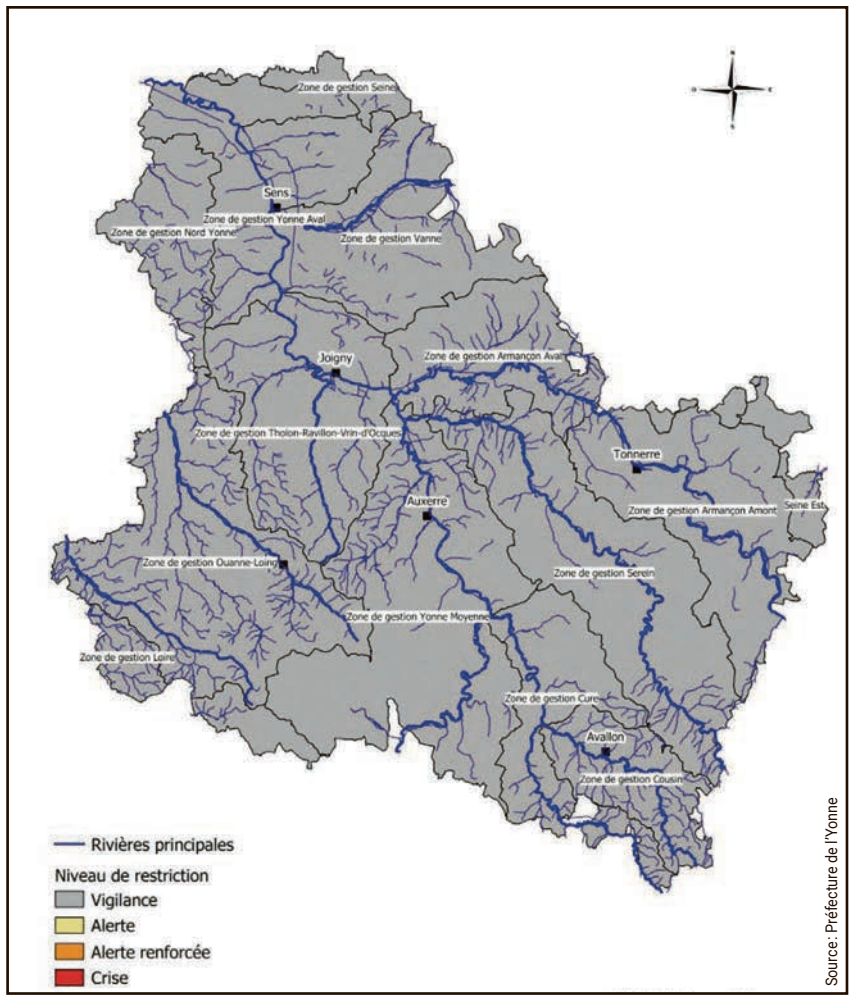
L'Yonne connaît ces dernières années d'importantes sécheresses de longue durée. Celle de 2022 a été particulièrement intense, par sa précocité et sa durée (de mi-mai à décembre pour certains) et l'absence de pluies « efficaces » depuis fin janvier 2023 n'ont pas permis une recharge suffisante des nappes souterraines, déjà fortement impactées depuis fin 2021.

Ce début d'année est plus sec que les précédents où la majorité des piézomètres affichent des niveaux plus bas qu'en 2022, 2021 et 2020.

Aussi, les débits des cours d'eau sont plus faibles par rapport aux trois derniers hivers sur les stations de suivi sécheresse. Les barrages utiles pour le soutien d'étiage n'ont pas atteint leur objectif de remplissage.

Toutefois, *« une évolution favorable des précipitations en mars pourrait inverser la tendance pour une partie des cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement. En revanche, pour les nappes profondes et les cours d'eau en lien avec les nappes de la craie, seules des précipitations significatives et durables pourraient marquer une amélioration de la situation »*, précise la préfecture de l'Yonne.

C. L. d'après communiqué



// À NOTER

S'installer en lait de plaine

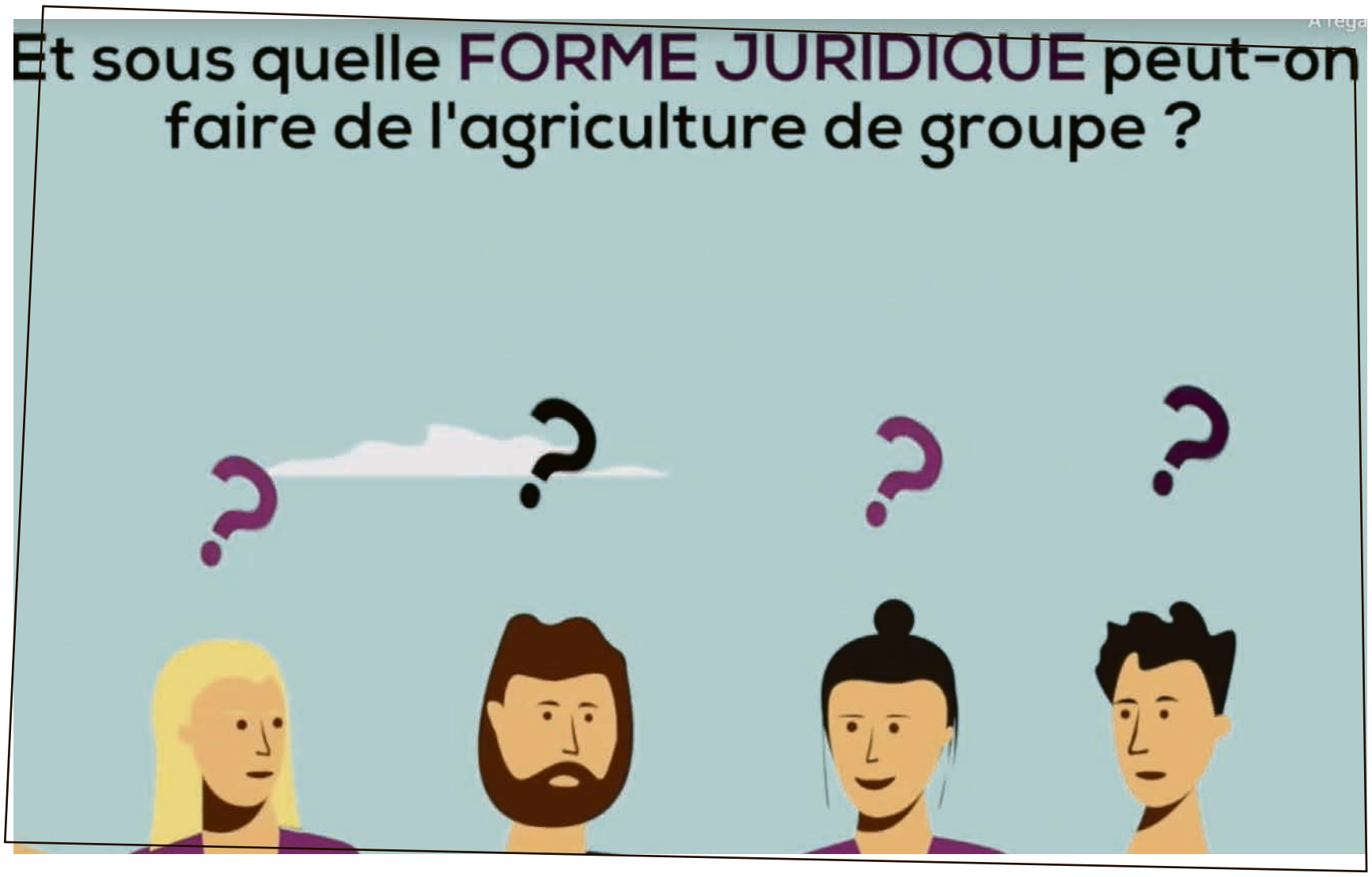
Dans le cadre du projet Cap'Lait mis en place pour travailler sur l'efficience des systèmes d'élevages laitiers conventionnels de la région Bourgogne Franche-Comté, un webinaire est organisé sur la thématique des dynamiques d'installation en lait de plaine. Lundi 20 mars, de 13 h 30 à 15 heures les participants pourront échanger sur le thème : *« S'installer en lait de plaine, ça en vaut la peine »*. Au programme : un état des lieux des installations sur la région depuis 5 ans, les résultats d'une enquête auprès des nouveaux éleveurs, l'analyse de l'impact des installations sur les résultats économiques, et des témoignages d'installations récentes dans la région. Un espace chat sera ouvert tout au long du webinaire pour que les participants puissent poser des questions sur les différentes présentations.

Inscription : https://idele.clickmeeting.com/caplait-installation/register

// AGRICULTURE SOCIÉTAIRE

Un statut en plein développement... mais qui manque de relais

L'association Gaec et Sociétés réunissait ses représentants de Bourgogne-Franche-Comté récemment en Côte-d'Or. Elle cherche à renforcer ses actions en régions et témoigne de l'émergence de nouvelles formes sociétaires en agriculture.



L'agriculture de groupe que promeut l'association Gaec et Sociétés présente des formes de plus en plus variées.

Gaec et Sociétés est une association qui existe depuis plus de soixante ans mais, paradoxalement, elle souffre d'un certain déficit de notoriété.

C'est une des raisons qui a justifié l'organisation d'un « tour de France » qui passait par la Bourgogne-Franche-Comté le 9 mars. Il est vrai que, dans ce domaine aussi, le Covid a fait son œuvre et n'a pas contribué à maintenir les instances régionales de l'association sur un niveau de visibilité très élevé.

La réunion organisée à Bretenière, près de Dijon, avait donc pour but, entre autres de redynamiser les liens avec les départements et les régions. Il s'agissait de parler technique, mais aussi politique, et de connaître les attentes du terrain.

Une approche d'autant plus nécessaire que, d'une part, le fonctionnement en Gaec et, plus largement, en structures sociétaires, se développe dans l'agriculture, et que d'autre part, ce développement s'effectue dans un contexte juridique et réglementaire de plus en plus complexe. Un juriste jurassien spécialisé dans les formes sociétaires et présent à la réunion du 9 mars le confirmait : *« 2023 est vraiment notre année, à nous les juristes, nous sommes mis à rude épreuve… »*

Le Gaec, une forme qui doit gagner en souplesse

« Beaucoup de clarifications sont à faire sur des contextes complexes, soulignait Victoria Timmerman, la juriste de Gaec et Sociétés. *On doit aussi faire avec le poids croissant des problèmes de relations humaines au sein des formes sociétaires agricoles ».* L'association travaille beaucoup sur les nouveaux modèles de société (par exemple les holdings, notamment en viticulture, mais aussi les Scop, les SCIC ou les SCEA…) mais aussi sur le cadre réglementaire lié à l'émergence de l'agriculture urbaine. *« On cherche aussi à faire évoluer le Gaec,* poursuit la juriste, *perçu parfois comme trop rigide ».*

En fait, Gaec et Sociétés est confrontée à un double défi : la difficulté de mobiliser les agriculteurs travaillant sous forme sociétaire pour défendre ces structures et les promouvoir, et agir sur la prise en compte d'une société de plus en plus en mouvement, où les gens peuvent faire des choix professionnels différents, changeant, ce qui n'est pas sans conséquences pour trouver une stabilité dans les pactes d'associés. *« Nous cherchons,* poursuit Victoria Timmerman, *à faire émerger un statut permettant à un associé de faire un essai. Peut-être qu'il faudrait faire évoluer le dispositif de parrainage Startagri, (pris en charge financièrement par le Conseil régional de BFC). Un contrat de parrainage avec une « brique » spécifique de droit à l'essai serait intéressant. Un tel projet pourrait être présenté dans le cadre de la constitution de la loi d'avenir agricole. Mais il y a aussi la nécessité d'y ajouter un accompagnement relationnel, avec des personnes agréées par Gaec et Sociétés. Il est très important de soutenir le droit à l'essai ».* Pour améliorer la mobilisation de terrain, l'une des clés est sans doute de s'appuyer sur les jeunes agriculteurs mais l'un de leurs représentants à la réunion le soulignait : *« nous sommes très sollicités, il est difficile d'être présent sur les formations Gaec, nous manquons de temps et souvent, il y a une méconnaissance de ces formations ».* C'est d'autant plus problématique que 70 % des installations se font en Gaec.

Dans les départements

La réunion régionale de Bretenière aura permis d'effectuer un tour d'horizon des départements représentés :

-Dans la Nièvre, on dénombre près de 600 Gaec. Il apparaît difficile de mobiliser les jeunes pour le fonctionnement des commissions de Gaec. On constate également qu'un nombre croissant de dossiers de Gaec sont montés par des cabinets d'avocats, mais ils ne maîtrisent pas bien le sujet, ce qui pose parfois des problèmes pour obtenir l'agrément.

-En Côte-d'Or, on insiste sur l'importance des formations spécialisées, car, parfois, dans des montages de Gaec, on trouve des arrangements qui vont dans tous les sens. Ces formations sont également essentielles pour connaître les limites légales et les règles à respecter lorsqu'un associé de Gaec effectue par ailleurs une activité annexe. Il existe une limite de 536 heures par an pour ce type d'activité, qui n'est pas toujours connue des personnes concernées. Comme dans la Nièvre, on note la montée en puissance des cabinets d'avocats dans le montage de certains dossiers et là aussi, on constate un manque de maîtrise du contexte propre à ces formes juridiques.

-Dans le Jura, où l'on compte 450 Gaec, les choses se passent plutôt bien mais on note des difficultés par rapport à la loi Sempastous, qui étend la régulation du foncier au marché des parts sociales des sociétés agricoles, perçue comme trop complexe.

-Dans le Doubs, on dénombre environ un millier de Gaec. Le fonctionnement des Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) est jugé assez bon. Dans ce département, on met également en place des formations de conciliateurs, pour gérer d'éventuels conflits entre associés.

-En Saône-et-Loire où sont recensés 850 Gaec, on se félicite des bonnes relations avec la DDT, mais on note des difficultés permettant de régler des problèmes de mésentente. Des difficultés mises sur le compte d'un manque d'outils réglementaires. Enfin, dans ce département, de plus en plus de Gaec unipersonnel peinent à trouver des associés. Le statut de Gaec unipersonnel est valable un an et ne peut être renouvelé qu'une fois.

Berty Robert

L'agriculture sociétaire en chiffres

D'après Gaec et Sociétés :
- on dénombre 213 000 agriculteurs en sociétés en France
- ils sont 91 000 en Gaec
- 78 000 en EARL
- le nombre de Gaec a dépassé celui des EARL en 2016

// ENSEIGNEMENT

Un marathon d'idées soumis au regard des agriculteurs

Des étudiants de l'Institut Agro Dijon ont « planché » pendant trois jours sur le thème de la gestion de la ressource en eau, au cours d'un hackathon. Un événement qui s'inscrit dans la réflexion lancée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté sur l'agriculture de 2040.

L'agriculture de 2040, elle sera leur quotidien. Les étudiants de l'Institut Agro Dijon qui ont participé à un hackathon (voir encadré) organisé du 7 au 9 mars avaient donc à cœur de s'impliquer dans cet évènement inédit pour eux, mais apte à faire émerger des idées pour l'avenir. Il s'inscrivait dans le cadre de l'initiative lancée en novembre par la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) « Imaginer demain - Agir aujourd'hui. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis ». En travaillant et en réfléchissant pendant trois jours sur la thématique de la gestion de l'eau, à l'échelle de différents territoires, et de manière adaptée à tous les acteurs concernés ils auront apporté leur pierre à cette tentative d'imaginer le futur proche de notre agriculture régionale. Ils avaient là l'occasion d'exposer leur capacité à innover et c'était d'autant plus intéressant pour eux qu'ils l'ont fait en confrontant leurs idées à des agriculteurs venus les écouter. Pour eux, qui se destinent au métier d'ingénieur agronome, l'exercice n'était pas sans risques, mais il a été formateur et stimulant. *« Nous avons eu un vrai échange constructif,* reconnaissaient-ils, *alors que nous avions l'impression de présenter des choses qui pouvaient faire peur. Pourtant, les agriculteurs présents nous ont remerciés !… »*

Ne rien s'interdire

Lors de la restitution de leurs trois jours de travaux, le 9 mars à l'Institut Agro, les étudiants ont d'abord présenté un état des lieux sur la ressource en eau et l'irrigation avant d'imaginer des pistes potentielles afin de préserver ces ressources. Répartir différemment les zones d'élevage sur la BFC, en déconcentrant les zones où celui-ci est le plus présent, et en en réintroduisant ailleurs, mettre en place des plannings d'épandage, insérer les animaux au cœur de services écosystémiques, ou même imaginer des croisements entre montbéliardes et zébus ! L'intérêt d'un hackathon est qu'on ne s'y interdit rien sans pour autant verser dans la fantaisie la plus totale. Chacune des propositions devait être étayée de manière sérieuse, argumentée, et en s'appuyant sur une bibliographie conséquente. Pour réduire le recours aux produits phyto, les pâturages d'intercultures faisaient aussi partie des pistes envisageables. Évidemment, un travail sur la ressource en eau ne pouvait faire l'économie d'un questionnement sur son éventuel stockage, sujet aujourd'hui hautement polémique. Les étudiants ont fait le choix d'aborder le problème sous son angle juridique. *« Le stockage,* expliquait l'une d'entre eux qui confessait s'être prise de passion pour la législation autour de l'eau à l'occasion de ce hackathon, *pose la question de la propriété de l'eau ».*

L'importance du regard des nouvelles générations

Les étudiants de l'Institut Agro ont aussi privilégié, dans leurs pistes de réflexions, des solutions mettant en avant le collectif. En conclusion, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC qui assistait à la restitution des travaux du hackathon a redit l'importance du regard d'une nouvelle génération sur ces problématiques. *« Ça nous a fait du bien de réfléchir à 2040,* concluait l'une des participantes, *alors que nos cours nous forment à l'agriculture d'aujourd'hui. Nous craignons parfois d'obtenir un diplôme qui ne serait plus adapté à la réalité… »*

Berty Robert



Les étudiants de ce premier hackathon de l'Institut Agro Dijon pourraient « faire école » : déjà, l'envie d'en faire de nouveaux, sur d'autres sujets liés à l'avenir de l'agriculture, s'exprime.

Qu'est-ce qu'un hackathon ?

Le mot hackathon est la contraction des termes *hacker* et marathon. C'est une compétition d'innovation où les participants se réunissent pour générer des idées et concevoir des solutions sur une période très courte. Il est pensé comme un marathon créatif avec une visée opérationnelle. Le travail se fait de façon collaborative et dans un laps de temps contraint. Le défi de ce hackathon était de parvenir à proposer des actions dans le but de faire évoluer les filières et territoires agricoles en se basant sur les controverses et points de discussions saillants au sein de la profession agricole et entre la profession et le reste de la société. Le résultat du travail des étudiants pouvait se traduire de différentes manières : documents écrits, poster, diaporama… Le support final devait être transférable à la Chambre d'agriculture régionale pour une éventuelle utilisation lors de la journée de restitution des travaux sur le projet 2040 le 27 mars.

PUBLI-REPORTAGE

RÉUNION SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

Premier temps fort pour l'agence Mongin-Vignet-Rauxet





L'agence Abeille Assurances de la place des Cordeliers à Auxerre a pris un nouveau virage depuis le début de cette année. Jean-Jacques Mongin, l'agent sortant, prenant sa retraite, ce sont désormais 3 associés qui incarnent cette agence spécialisée en agricole. De nouveaux visages certes mais dans la continuité. Paul Vignet a été formé et travaille dans cette même agence depuis 2016, Alice Mongin, fille de son père, œuvre dans le domaine de l'assurance depuis 11 ans. Alexandre Rauxet, vient également de ce milieu et est plus spécialisé dans le domaine de la retraite et de l'épargne. Et que dire de leur collaborateur Xavier Porte, la « mémoire de l'agence » présent dans l'agence depuis 18 ans. Forte de ses complémentarités, l'équipe entend bien poursuivre et développer l'activité de l'agence en conservant les mêmes valeurs de proximité, de réactivité et de conseils.

Preuve en est, le 23 février, 45 agriculteurs ont participé à une réunion d'information sur la réforme de l'assurance récolte au Château de Villefargeau. Devenu inadapté face aux aléas climatiques plus intenses, l'Etat a souhaité réviser le système de gestion des risques climatiques en concertation avec les assureurs et les professionnels agricoles afin d'augmenter le nombre d'agriculteurs assurés en simplifiant la couverture contre les risques climatiques. Une solution pour les agriculteurs non assurés est également prévue en cas de pertes liées à un événement climatique majeur. Ainsi, depuis cette année, le régime des calamités agricoles disparait. Un Fonds de Solidarité National (FSN) est créé avec un budget de 600 M€.

Si l'exploitation est assurée MRC, l'Etat, via le FSN, intervient à 90% à partir d'un seuil de perte à 50% en grandes cultures, légumes et vignes. Les 10% restants sont assurés par Abeille en plus de la perte entre 25 et 50%. Ce seuil de déclenchement du FSN est ramené à 30% en arboriculture et prairies. Les assurés MRC bénéficient d'un taux de subvention unique à 70% pour toutes les catégories de cultures et une possibilité de franchise subventionnable à partir de 20 %. Le prix de la culture est subventionnable entre 60% et 120% du prix barème 2022 et le rendement assuré est calculé au choix sur la moyenne des rendements des 3 dernières années ou sur la moyenne olympique sur les 5 dernières. Le taux de couverture est de 70% en grandes cultures et légumes et de 100% pour les autres productions. Pour les cultures non assurées MRC, le FSN n'intervient qu'à hauteur de 45%. En cas de fortes pertes de récoltes, les écarts entre assurés MRC et non assurés sont très significatifs. Mieux vaut ne pas négliger ce sujet.

Abeille Assurances, 3ème assureur agricole, couvre également les risques climatiques « prairies » avec une approche à la commune et non à la parcelle. Airbus fournit mensuellement à partir d'avril un indice de production fourragère à tous les assureurs. En novembre, après comparaison à l'indice triennal ou olympique, l'indemnisation est déclenchée pour les dossiers ouverts, selon le type de production fourragère.

Le moment de convivialité qui clôturait cette réunion a permis aux agriculteurs d''échanger avec Jean-Baptiste Finot, responsable du service grêle et risques climatiques au sein d'Abeille Assurances et Carole Ancellin, experte pour la compagnie.

L'agence Mongin-Vignet-Rauxet a d'ores et déjà prévu de réitérer une réunion à l'automne sur le thème de la retraite et du patrimoine. A vos agendas !

// GUERRE EN UKRAINE

89

Quels impacts sur notre agriculture, un an après le début du conflit ?

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du 23 février, Marine Raffray, du réseau Chambres d'agriculture France, est intervenue sur l'agriculture française et sa situation, un an après le début de la guerre en Ukraine. Nous avons pu échanger avec elle, afin de mieux comprendre les impacts de cette guerre sur l'agriculture française, voire mondiale.

Selon Marine Raffray, du réseau Chambres d'agriculture France, pour bien comprendre la situation dans laquelle est l'agriculture aujourd'hui, il faut déjà rappeler « *qu'il y a eu différents chocs qui ont touché ce secteur et l'économie française en général entre 2020 et 2023 : le choc sanitaire avec la pandémie, le choc énergétique dès la seconde moitié de 2021, et le choc géopolitique dès 2022 avec l'invasion russe en Ukraine* », commence-t-elle. « *Finalement, parmi les changements que l'on a pu observer sur le secteur agricole en 2022, il y a des répercussions de ces trois chocs. Ce n'est pas seulement dû à la guerre en Ukraine. Celle-ci a aggravé les répercussions de ce choc énergétique, qui était déjà en préparation à la suite de la reprise économique post-Covid. La situation actuelle est liée à ce qui s'est passé ces trois dernières années* », insiste Marine Raffray.

Ainsi, plusieurs impacts en découlent. « *En grandes cultures, on remarque qu'en surfaces semées, notamment en maïs, en colza et en blé, cela a considérablement baissé (- 18,5 % pour le maïs grain irrigué, - 1,6 % pour le maïs grain non irrigué, - 1,3 % pour le colza et - 2,8 % pour le blé tendre d'hiver)* ». Au niveau des betteraves, là aussi, la baisse est conséquente (- 10,3 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années). Les éléments d'explication sont simples : des fluctuations assez forte du prix de la betterave ces dernières années et des difficultés sanitaires, qui ne devraient pas s'arranger avec l'arrêt de l'utilisation des NNI, ce qui pourrait donc encore faire baisser les surfaces de production.

À l'inverse, des cultures ont gagné en surface comme le tournesol (+ 33.5 % de surface) et le soja (+ 13.4 %), des cultures qui semblent mieux résister à la sécheresse (tous ces premiers chiffres proviennent d'Agreste, ndlr).



En grandes cultures, les surfaces semées sont en recul ces dernières années.

L'élevage français menacé ?

Sans être liée aux chocs précédemment cités, une autre évolution est à constater ces dernières années, en France : la baisse des productions animales. « *On le voit au niveau des abattages, que ce soit en volaille, en bovin et en porc* », indique Marine Raffray. La principale cause provient du manque de renouvellement des générations. « *La baisse des cheptels de vaches allaitantes et de vaches laitières est continue depuis une dizaine d'années. On a perdu 7 % du cheptel entre 2012 et 2022 en vaches laitières. L'inquiétude est que cela s'accélère depuis un an ou deux ans. On a perdu 80 000 vaches laitières 110 000 vaches allaitantes en un an. Ce n'est plus un signal faible* », assure-t-elle.

Des pertes de surfaces, des pertes de cheptels, la France tend irrémédiablement vers une hausse des importations pour répondre à une consommation qui elle, ne diminue pas. « *En grandes cultures, on a encore de la marge à l'exception près de certains oléagineux. Mais sur les bovins, les importations ont augmenté pour pouvoir répondre à la demande* ».

Un point positif ressort toutefois sur la dernière année pour le monde agricole : la hausse des résultats. « *Lorsque l'on regarde la commission des comptes de l'agriculture, on est sur une année 2022 exceptionnelle au regard des précédentes années. On renoue avec une hausse du résultat de la branche agricole autour de + 20 %. Et ce malgré la hausse des coûts de production qui était en moyenne de + 33 % selon l'Insee* », affirme Marine Raffray. « *Cependant, on ne sait pas si cette situation va se maintenir ou non* ».

Et lorsque l'on regarde les prix de l'énergie et des engrais s'envoler, il y a de quoi se poser des questions. « *Au sujet des coûts de production, il y a eu cette crise énergétique d'abord sur le gaz, puis sur le pétrole. Cette hausse des prix du gaz est venue percuter le marché des engrais. Il faut savoir que la Russie c'est quand même l'un des deux plus gros exportateurs d'engrais, donc le post-engrais a plus que doublé (+ 116 %) sur l'année 2022. La question est de savoir si la demande va ralentir pour la prochaine campagne ? Si les achats des agriculteurs seront plus réfléchis ? Est-ce qu'ils vont arbitrer différemment leurs achats ? Si oui, comment vont-ils compenser un moindre apport ? Vont-ils implanter des cultures différemment ? Il est probable que beaucoup cherchent à ajuster au mieux l'apport d'azote ou d'autres engrais. Il est clair qu'avec le tel prix, il va sûrement y avoir des décisions prises au sein des exploitations* », pointe-t-elle.

Le retour de l'insécurité alimentaire

Enfin, dernier gros point abordé lors de son intervention : le retour de l'insécurité alimentaire dans le monde. Selon Marine Raffray, « *l'objectif initial de faim zéro pour 2030 est un objectif, dont on s'éloigne* ».

Plusieurs raisons à cela. D'abord le retour et la progression à la hausse du nombre de personnes en insécurité alimentaire depuis 2016. « *Lorsque l'on regarde la courbe de la FAO, celle-ci augmente même à partir de 2019-2020. Pourquoi ? Essentiellement à cause des conflits géopolitiques* », explique-t-elle. « *Et cette pauvreté, c'est principalement les paysans qui la subissent. C'est dramatiquement ironique de le dire, mais les paysans, qui produisent la nourriture, sont très souvent les premières victimes de la faim. Et tout ce qui s'est passé depuis 2020 n'a fait qu'empirer cette situation en mettant à l'arrêt toute une économie informelle de personnes qui étaient dans des emplois précaires, sans filet de sécurité sociale, et qui se sont retrouvées sans revenu. Ajoutez à cela la hausse des prix qui a démarré à partir de 2021. Dans les ménages les plus pauvres, des pays les plus pauvres de la planète, l'alimentation représente 70 % des dépenses. La hausse des prix aussi importante qu'elle est aujourd'hui plonge certains ménages dans l'incapacité de se nourrir (sur la scène mondiale)* ».

Alors, beaucoup doivent arbitrer leurs dépenses, « *c'est-à-dire acheter différentes qualités de produits en différentes quantités, et c'est ce qui se produit en ce moment* ». Les gens tendent vers des produits de moins bonnes qualités nutritionnelles pour faire des économies. « *En France par, exemple, on observe qu'on a une baisse plus nette sur l'achat de produits frais, c'est-à-dire de fruits et légumes, de la viande, du fromage à la coupe. À l'inverse, on observe une hausse sur 2022 des achats dits « de grande consommation » comme l'épicerie sèche ou des produits pré emballés et pré pesés* ». Le bio aussi connaît un net recul.

En résumé, la guerre en Ukraine et les précédents chocs économiques et sanitaires ont des conséquences importantes sur l'agriculture française et mondiale. Mais aussi sur ceux qui la consomment.

Christopher Levé

// EN BREF

Céréales ukrainiennes Moscou veut proroger l'accord d'Istanbul de seulement 60 jours

À l'issue de consultations avec l'ONU à Genève (Suisse) concernant le renouvellement de l'accord d'Istanbul relatif aux exportations de céréales ukrainiennes en mer Noire (conclu en juillet 2022 pour 120 jours dans le contexte de la guerre en Ukraine), le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Serguei Verchinine a déclaré le 13 mars que la Russie *« ne s'oppose pas à une nouvelle prolongation de l'accord après l'expiration de son deuxième mandat le 18 mars, mais seulement pour 60 jours »*. Avant de préciser que *« notre position future sera déterminée par les progrès tangibles dans la normalisation de nos exportations agricoles, non pas en paroles, mais en actes. Cela comprend les paiements bancaires, la logistique du transport, l'assurance, le dégel des activités financières et l'approvisionnement en ammoniac via l'oléoduc Togliatti-Odessa »*. La Russie se plaint que le second accord relatif à l'exportation des engrais russes, également conclu en juillet 2022, ne soit pas encore totalement respecté en raison des sanctions occidentales. Sur ce point M. Verchinine a assuré que *« les exemptions de sanctions pour les denrées alimentaires et les engrais russes annoncées par Washington, Bruxelles et Londres sont pour l'essentiel inactives »*. *« L'accord sur "l'Initiative céréalière de la mer Noire" implique au moins 120 jours de prolongation, la position de la Russie de le prolonger de seulement 60 jours contredit donc le document signé par la Turquie et l'ONU »*, a réagi Oleksandre Koubrakov, le ministre ukrainien des Infrastructures, sur Tweeter. Selon l'ONU, l'initiative de la mer Noire qui a été renouvelée une première fois en novembre pour 120 jours, a jusqu'à présent permis d'exporter plus de 24 Mt de céréales visant ainsi à limiter une crise alimentaire mondiale.

// POLLUTION DES EAUX

Nouvel arrêté du programme d'actions national dans les zones vulnérables

L'arrêté relatif au 7e programme d'actions national (PAN) à mettre en œuvre dans les zones vulnérables est paru le 30 janvier dernier.



Photo Terres Inovia

L'apport d'azote à l'automne sur le colza est autorisé sous conditions.

Pour rappel le PAN vise à réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Les mesures s'appliqueront dans chaque région à compter de la publication de l'arrêté révisant le programme d'actions régional et au plus tard le 1er janvier 2024.

L'apport d'azote à l'automne sur colza autorisé sous conditions

La principale nouveauté sur colza de ce 7e PAN est l'ouverture de la possibilité de réaliser un apport d'azote minéral à l'automne. Ce dossier, porté depuis plusieurs années par Terres Inovia et les professionnels de la filière des Oléoprotéagineux, trouve ici une issue favorable.

La dose est plafonnée à 30 kg N/ha, en végétation, après le 31 août, entre le stade 4 feuilles et le 15 octobre à des fins de protection intégrée vis-à-vis des infestations larvaires d'insectes d'automne. Cette possibilité est réservée aux situations de risque d'apparition d'une carence azotée en fin d'automne, dans le but de maintenir une croissance active et ainsi, d'améliorer la tolérance des plantes à ces infestations larvaires.

Cet apport d'azote en végétation à l'automne est réservé aux situations où :

• Il n'a pas été réalisé d'apport de fertilisant azoté de types produits organiques avant le 1er septembre correspondant à plus de 30 unités d'azote efficaces

• et le semis du colza est réalisé avant le 25 août

• et si au moins une des conditions suivantes est respectée :

- implantation du colza après un précédent céréales à pailles avec résidus de culture enfouis et fréquence historique d'apport de fertilisants de types produits organiques inférieure à une année sur trois
- ou sols à faible disponibilité en azote (précisés par les programmes d'actions régionaux).

Cette mesure sera réexaminée en 2027. Elle ne sera reconduite que si l'actualisation des connaissances démontre que cet apport en végétation à l'automne ne conduit ni à une augmentation du risque de lixiviation du nitrate ni à une augmentation des doses totales d'azote apportées sur colza.

Si l'arrêté révisant le programme d'actions régional est publié avant l'automne 2023, cette mesure pourra être appliquée dès l'automne 2023. Sinon, elle ne pourra être mise en œuvre qu'à l'automne 2024.

Luc Champolivier, Terres Inovia

Terres Inovia tient à remercier tous les partenaires qui ont contribué à ce dossier

// RAVAGEURS

Les outils disponibles pour évaluer le risque limaces

Le Contrat de solutions, ce sont 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces et durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 100 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires.

Redoutables ravageurs, les limaces grises et noires attaquent les semences et les plantules des grandes cultures et des cultures légumières. Pour les espèces les plus sensibles (betterave, colza, tournesol, pomme de terre, blé et l'orge), l'envergure des dégâts induit parfois de re-semer. Dans le cas des cultures légumières, des déclassements de lots dus à la présence de limaces s'ajoutent à l'impact des attaques. Pour contrôler au mieux ces populations tout en limitant les produits phytosanitaires, plusieurs approches sont possibles :

• Stratégiques : conduite des systèmes de culture et mise en place de mesures prophylactiques (rotation, pratiques culturales) pour réduire les populations et limiter l'impact des limaces.

• Tactiques : évaluer le risque sur la culture afin de protéger et d'anticiper les dégâts potentiels. Des observations répétées détermineront la population de limaces, son activité et la sensibilité de la culture installée. Ce suivi permettra d'estimer quand déclencher un traitement.

D'autres outils d'accompagnement complètent ces approches et sont à intégrer dans les décisions de traitements :

• Les réseaux d'observations (Bulletin de santé des végétaux (BSV) ou réseaux privés) suivent l'activité des limaces sur le territoire, notamment à l'approche des semis.

• Les modèles climatiques indiquent si l'année ou la période est à l'activité des limaces.

Plusieurs outils tactiques et/ou stratégiques sont disponibles afin d'aider les agriculteurs à mieux gérer le risque sur leurs cultures d'attaques de limaces.

Une majorité de ces outils sont gratuits et libres d'accès. Ils peuvent permettre de réduire l'IFT moyen et de mieux utiliser les solutions de biocontrôle (voir fiche 27 Phosphate Ferrique).

Solène Bellanger, pour le Contrat de solutions



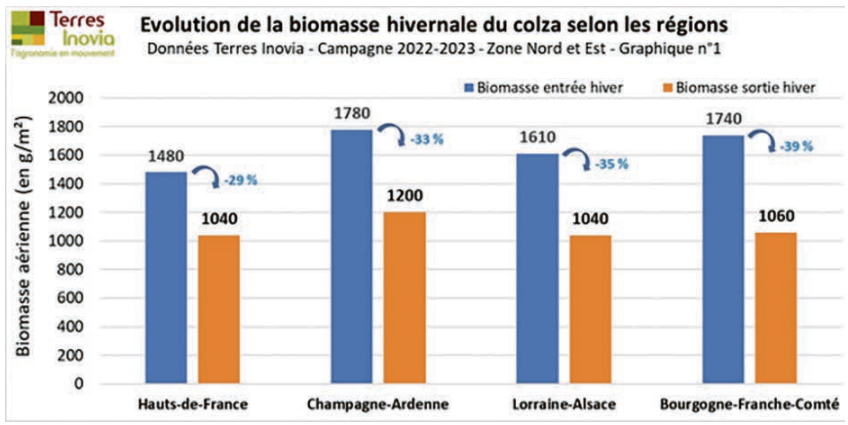
Reussir SA

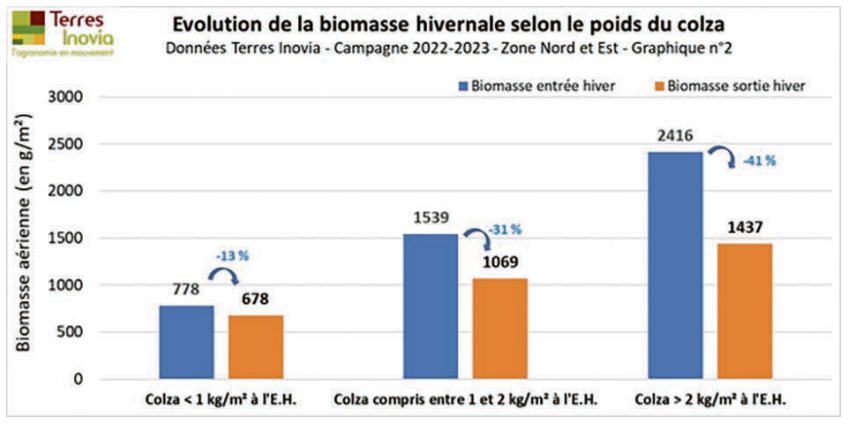
Plusieurs approches sont possible pour contrôler au mieux les populations de limaces tout en limitant les produits phytosanitaires.

// COLZA ET AZOTE

Prendre en compte la biomasse automnale pour ajuster la dose

Dans un contexte de forte fluctuation des cours de l'azote et des graines de colza, il est plus que nécessaire d'apporter au colza la juste dose d'azote en fonction de son objectif de rendement et de l'azote absorbé par le colza durant l'automne.





Dans les grandes régions du nord et de l'est de la France, nous avons connu des périodes de levée du colza très étalées en fonction de l'arrivée de pluies favorables. Par chance, l'automne 2022, avec ses températures exceptionnellement douces et ses pluies régulières, a permis aux parcelles de colza d'avoir une croissance dynamique et continue jusqu'au mois de novembre. Même les parcelles qui ont levé tardivement au mois de septembre présentent dans l'ensemble des biomasses correctes.

En moyenne, dans notre réseau de pesées de colza, les biomasses à l'entrée de l'hiver étaient d'un bon niveau et supérieur à l'année dernière. Les Hauts-de-France présentent cependant des biomasses légèrement en retrait. Comme on peut le constater sur le graphique n° 1, la défoliation est également importante cette année avec une perte moyenne de plus de 30 %.

Ces pertes de feuilles s'expliquent par l'arrivée d'un épisode de gel à la mi-décembre qui a favorisé la sénescence naturelle des feuilles et un arrêt de croissance à cette période.

Comme souvent, les gros colzas (biomasse supérieure à 2 kg/m² à l'entrée de l'hiver) présentent les plus fortes défoliations avec une perte de biomasse de plus de 40 %, comme on peut le voir sur le graphique n° 2.

Ces biomasses de sortie hiver ont été réalisées au début du mois de février et ne prennent pas en compte les effets des gelées récentes. Il sera important d'observer les parcelles au retour des conditions douces pour évaluer l'impact sur les colzas.

Suivre le conseil de la réglette colza azote en toutes situations

Le colza a la capacité de mettre en réserve l'azote dans ses organes (feuilles, tiges, racines) pendant l'automne puis de le remobiliser dès la reprise de végétation au printemps. Ainsi, un gros colza aura absorbé plus d'azote qu'un petit colza et la dose à lui apporter au printemps sera réduite pour un même objectif de rendement. Lors d'une défoliation importante, la moitié de la quantité d'azote contenue dans les feuilles tombées au sol sera remobilisée au printemps pour le colza. Il est important de tenir compte de cette perte de feuilles car elle peut représenter une économie d'azote de plusieurs dizaines d'unités.

Les préconisations de dose totale à apporter cette année sont, en général, plus faibles que les années précédentes.

La Réglette azote colza est l'outil indispensable pour le calcul de la juste dose d'azote à apporter au printemps. Une surfertilisation au printemps n'entraîne pas d'augmentation de rendement, mais impacte défavorablement le taux d'huile et augmente le risque de fuite d'azote. De nombreux essais montrent que des colzas à fortes biomasses ne remettent pas en cause les calculs de la réglette azote colza, même en cas de dose conseillée nulle ou très faible.

Mathieu Dulot, Terres Inovia



L. Jung

Dans le contexte économique actuel, il est plus que nécessaire d'apporter au colza la juste dose d'azote.

// TOURNESOL

L'implantation débute par un travail du sol raisonné

La culture du tournesol est très exigeante en matière d'implantation, notamment pour mieux supporter les périodes de stress hydrique. Le point avec Terres Inovia.

Le tournesol est une plante à pivot et à cycle court, ce qui rend cette culture très exigeante vis-à-vis de la qualité d'implantation, notamment pour assurer l'installation du peuplement et mieux supporter les périodes de stress hydrique par un bon enracinement. Tout défaut d'enracinement entraîne une perte de rendement (jusqu'à 10 q/ha) et de qualité (pourcentage d'huile).

Le travail du sol se raisonne en fonction de l'état structural ; de la présence de résidus végétaux en surface et de la qualité du lit de semence.

Attention : avant de réaliser un travail du sol, vérifier son état d'humidité en profondeur pour éviter tout tassement lié au passage des outils. Cette observation se fait à l'aide d'une bêche. La présence de mottes encore humides entre 15 et 20 cm de profondeur vous incitera à décaler l'intervention de quelques jours pour permettre le ressuyage et limiter la création d'une zone non favorable à la croissance de la racine. Cette année, cette problématique est négligeable compte tenu du déficit hydrique depuis le début de l'année.

Assurer un bon état structural

L'objectif du travail du sol est de corriger les défauts de structure pour ameublir le sol et permettre un bon enracinement. L'idéal est de viser 15 cm de structure poreuse.

Dans les sols fragiles (Dans les autres types de sol, un travail plus superficiel (5 à 15 cm) avec des outils à dents est réalisé. Les techniques d'implantation plus superficielles (Gérer la destruction du couvert d'interculture

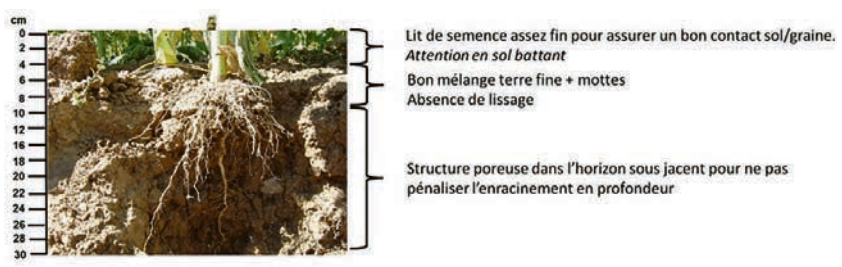
L'objectif est de gérer les résidus du couvert végétal et du précédent pour :

- limiter les risques d'encombrement au moment du semis ;
- favoriser le contact sol/graine ;
- limiter les risques de limaces.

Le couvert végétal doit être détruit au minimum 2 mois avant l'implantation du tournesol. Cette année, cette destruction a été particulièrement technique car les biomasses de certains couverts ont été importantes (8 à 10 t MS/ha). Dans ces conditions, un travail du sol ou un broyage a été réalisé durant l'hiver. Dans les autres situations, un roulage du couvert au moment des périodes de gel a été effectué.

Le travail du sol aujourd'hui a pour objectif de mulcher les résidus encore en surface et/ou de détruire les couverts non encore suffisamment détruits.

Des couverts bien développés, comme ce fut le cas cette année, montrent un bon effet sur la structure du sol, ce qui participera à sa fertilité et limitera les besoins en traction pour terminer la préparation du lit de semence.



Un bon enracinement aidera la plante à s'adapter aux périodes de stress hydrique, notamment durant la floraison.

Travail du sol	Labour	Travail profond	Strip-till (localisé)	Travail superficiel	Travail très superficiel	Semis direct
Profondeur de travail (cm)	20 à 30	20 à 30	20	5 à 15	<5	-
Type	En plein avec retournement	En plein	En localisé sur la future ligne de semis	En plein	En plein	-
Densité de semis	Satisfaisant				Insuffisant	
Qualité de l'enracinnement	Globalement satisfaisant		Intermédiaire à satisfaisant	Intermédiaire à insuffisant		
Evaluation de la technique vis à vis du tournesol	Satisfaisant					

Adaptation du tournesol aux différents modes d'implantation.

Assurer un lit de semence optimal

Un passage d'outil quelques jours avant le semis aura pour objectif :

- de détruire les nouvelles levées d'adventices ;
- de participer au ressuyage du sol ;
- de réchauffer le sol ;
- de niveler et affiner le lit de semence.

Ce travail est réalisé avec des outils à dents ou des outils animés type herse rotative.

Michael Geloen, Terres Inovia



L'objectif du travail du sol est de corriger les défauts de structure pour ameublir le sol et permettre un bon enracinement.

ÉLEVAGE

// INSTALLATION

58

Un pour tous et tous pour un

En avril, Quentin Garnier deviendra associé du Gaec de Berger (Domaine Limousin à Saint-Germain-Chassenay), aux côtés de Christophe et Séverine Garnier, ses parents. Une installation rendue possible grâce au soutien de sa famille.



Quentin Garnier sera officiellement installé en avril.

Du haut de ses 21 ans, Quentin Garnier est sûr de son choix professionnel : *« je ne me voyais pas faire autre chose car, comme on dit, je suis tombé dedans quand j'étais petit »*. Ainsi, en avril, il rejoindra le Gaec de Berger, auprès de ses deux associés et parents : Christophe, 50 ans et Séverine, 48 ans. *« Je prends la place de ma grand-mère, Monique Herbemont, 68 ans, qui part à la retraite »*, précise-t-il. S'il travaille sur le site à temps complet, il ne rachète qu'une partie des parts sociales de sa grand-mère. *« L'intégralité de ses parts représentait un investissement trop important, donc mes parents prennent en charge l'autre partie. Un coup de pouce qui rend mon installation possible. En plus, cela me permet d'avoir une certaine marge de manœuvre pour acheter du foncier dans quelques années – on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait donc autant être prudent »*.

De la suite dans les idées

Mais Quentin a une autre idée en tête pour l'avenir. *« Je souhaiterais lancer une activité d'engraissement de génisses de 36 mois »*. Christophe rebondit : *« dans un premier temps nous allons tester cela avec 6 ou 7 génisses. Et, si nous constatons une vraie demande sur le sujet, nous augmenterons le nombre d'animaux dédiés à ce projet »*. Pour lui et Séverine, la prise en compte des idées de leur fils pour le Gaec est indispensable. *« Il est un associé à part entière. Il est donc normal de donner du crédit à ses volontés. C'est une marque de confiance et une manière de lui permettre de faire ses armes comme éleveur. Il faut laisser un peu de latitude aux jeunes afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement dans ce métier, tout en les aidant à vivre leur vie personnelle en leur dégageant du temps – l'avantage d'être à plusieurs prend tout son sens dans ce cas-là »*.

Soutiens utiles

Pour cette installation, Quentin retiendra deux choses : *« la complexité administrative et l'aide nécessaire pour mener à bien le projet. En effet, il me paraît très difficile de réaliser seul toutes les démarches. C'est compliqué et long. Mais, la Chambre d'agriculture et mes parents m'ont soutenu ; des aides précieuses qu'il faut savoir apprécier »*.
Il regrette simplement que désormais les dossiers soient traités par la Région : *« cela allonge le temps de traitement, en passant d'un mois à deux, voire trois ! Déjà qu'il faut environ un an – dans le meilleur des cas – pour s'installer, rajouter encore un temps d'attente est un peu décourageant ; d'où l'importance d'être bien entouré pour ne rien abandonner »*.

Fierté familiale

Pour ses parents, cette installation symbolise énormément : *« C'est une fierté de se dire que notre ferme continuera avec lui »*, Séverine rajoute : *« ça représente beaucoup car mes arrière-grands-parents, mes grands-parents et mes parents étaient exploitants… je crois que cette passion se transmet de génération en génération »*. Si Quentin intègre donc prochainement le Gaec, son petit frère, Thibaut, 17 ans, lui emboîtera aussi peut-être le pas : *« Pour le moment il est plus porté sur le matériel agricole et les cultures. Mais, on saura à la fin de l'année s'il souhaite nous rejoindre dans notre société après ses études »* et Séverine de rebondir en souriant : *« il est encore jeune il a le temps, on va lui laisser choisir, comme nous l'avons fait avec Quentin »*.

Chloé Monget

Le Gaec de Berger

Créé en 2003 par Christophe et Jean-Paul Herbemont, ce Gaec est composé de trois associés et un salarié. Ils se partagent entre 250 vêlages (Charolais non inscrits) et 406 ha dédiés à la culture (blé, orge, épeautre, méteil et maïs ensilage).

// PRODUCTION LAITIÈRE

21 89

Améliorer sa rentabilité

La coopérative Alysé organise des formations Galacsy du 28 mars au 7 avril, avec deux rendez-vous proposés en Côte-d'Or et trois dans l'Yonne.



Les prix des intrants et de l'énergie flambent : la maîtrise des charges devient plus que jamais nécessaire pour conserver de la rentabilité. Dans ce contexte, la coopérative Alysé organise des formations Galacsy pour échanger sur la rentabilité de l'atelier lait. Les adhérents de la coopérative, préalablement inscrits, auront l'occasion de *« situer »* les chiffres de leur exploitation lors d'une présentation des résultats de la campagne 2022. La formation identifiera ensuite des leviers de performance économique à l'échelle individuelle. Apprendre à utiliser des références technico-économiques et calculer un coût d'utilisation d'un matériel agricole seront aussi à l'ordre du jour. Huit formations sont programmées sur l'ensemble du territoire Alysé, du 28 mars au 7 avril. En Côte-d'Or, les éleveurs sont invités vendredi 31 mars à la mairie de Pontailler-sur-Saône de 9 h 30 à 17 h 30 et vendredi 7 avril à la MFR de Baigneux-les-Juifs aux mêmes horaires. Dans l'Yonne, trois rendez-vous se tiendront mardi 28 mars au restaurant Le Germinois à Germiny, mercredi 5 avril à la mairie de Tannerre-en-Puisaye et jeudi 6 avril à la mairie de Saint-Fargeau, toujours de 9 h 30 à 17 h 30. Inscriptions auprès des conseillers Alysé ou de Claire Baldovini au 03 80 68 67 10

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// ÉLEVAGES BOVINS

Connaissez-vous Boviwell ?

Boviwell s'intéresse au bien-être des bovins. L'utilisation de cet outil pourrait vite se « démocratiser » dans les élevages.



L'exploitation de Vincent Lépée, à Millery, a déjà été testée.

Boviwell a été construit par les filières lait et viande et la confédération nationale de l'élevage. Cet outil permet d'évaluer le bien-être des bovins dans une ferme, mais aussi de sensibiliser les éleveurs et les techniciens d'élevage sur cette thématique. Identifier les points d'amélioration et les bonnes pratiques à mettre en place dans un cheptel fait également partie des objectifs. Des techniciens sont déjà formés pour utiliser Boviwell, à l'image de Delphine Buisson, salariée chez Feder, qui a testé l'outil dans trois fermes de Côte-d'Or, et notamment au Gaec Lépée, à Millery. En pratique, ce diagnostic se déroule en trois étapes : la première est un entretien avec l'éleveur, qui présente les caractéristiques de son exploitation. Au sein de l'élevage, le technicien effectue ensuite une série de mesures. *« L'outil comprend en tout une cinquantaine d'indicateurs. Nous regardons l'accès à l'eau, la propreté des abreuvoirs, les surfaces, la luminosité du bâtiment, l'état physique des animaux, les méthodes d'écornage, l'absence de blessures, la propreté des bovins, la docilité… »*, mentionne Delphine Buisson, qui n'a visiblement rien eu à redire sur la structure du Gaec Lepée, l'appréciation « excellente » ayant été attribuée ! La dernière étape du diagnostic est un échange avec l'éleveur : en cas de *« lacune »*, des *« axes de progrès »* peuvent être déterminés : ce ne sera pas dans l'élevage du village de Millery. Boviwell ne vise pas à *« juger »* ou encore moins à *« punir »*, mais simplement à aider les éleveurs à s'améliorer, en cas de besoin. Il s'agit, avant tout, d'un outil de communication pour la profession, dans l'idée de montrer que les agriculteurs travaillent bien et respectent le bien-être des animaux, notamment pour répondre aux attentes sociétales.

AG

En évolution

C'est dans le cadre de la démarche de responsabilité sociétale collective de la filière viande mise en place depuis 2017 et labellisée « engagée RSE confirmée », de niveau 3 sur 4, par l'Afnor, que l'outil d'évaluation du bien-être des animaux « Boviwell » a été mis en avant. Afin de toujours mieux répondre aux attentes de la société en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée, de qualité et durable, la filière viande s'est fixé l'objectif de réalisation du diagnostic Boviwell dans 100 % des exploitations bovines allaitantes d'ici à 2025.

// RACE BOVINE

Une association pour les Jersiaises

Officiellement lancée le 3 mars, Jersi'Est est une association dédiée aux éleveurs et passionnés de Jersiaises. Chloé Vincent, un des membres fondateurs, en dit plus.

« Il y a une association pour l'Ouest, le Sud ou encore le Nord, mais il n'existait rien pour l'Est » détaille Chloé Vincent (Ferme du pressoir à Ourouër – 58), membre fondateur de l'association Jersi'Est. Cette dernière, dévoilée officiellement le 3 mars par Thomas Krust, président, a pour but de rassembler les éleveurs et les passionnés de la race, mais pas que…

En détail

Plus précisément, Jersi'Est est une association professionnelle agricole régie par la loi du 1er juillet 1901. Sa circonscription territoriale recouvre la région du Grand-Est (constituée des départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)) et les départements limitrophes (Haute-Saône (70), Territoire de Belfort (90), Doubs (25), Jura (39), Côte d'Or (21), Nièvre (58), Yonne (89)). Chloé Vincent rappelle que cette création n'est pas le fruit du hasard : *« Le groupe s'est créé informellement à l'Eurogénétique de 2017. Et moi et ma sœur Amélie (membre fondateur également) les avons connus lors du Salon de l'agriculture 2020. Là, nous avons pris conscience que même si ce groupe était très sympathique et qu'il offrait déjà une belle entraide entre éleveurs et une entente conviviale, il devait aller plus loin. Cette évolution vers une association ouverte à tous les passionnés s'est donc présentée tout naturellement ».*

Espérances

Elle insiste : *« Nous espérons pouvoir structurer un peu plus le groupement notamment pour les concours ainsi que fluidifier les échanges avec l'OS de la race et les organisations d'élevages dans les différents départements concernés. Nous souhaitons également proposer des journées techniques aux adhérents afin de trouver toutes informations nécessaires pour améliorer nos pratiques en faveur de la race »*. Sans s'arrêter là, Chloé Vincent et tous les membres de Jersi'Est aspirent aussi à : *« faire connaître davantage cette race, qui a des atouts indéniables. En effet, elle valorise très bien ses apports avec un lait ayant le plus fort taux de matière grasse et de protéines par rapport aux autres laitières, ce qui est parfait pour la transformation fromagère. De plus, son gabarit est assez petit ce qui est, là encore, idéal pour des manipulations plus aisées. Enfin, cette race, très répandue dans l'Union Européenne, mériterait de faire parler d'elle encore plus… et nous sommes là pour ça ! »*.

Chloé Monget

Coût de la cotisation : 15 euros par an et, en plus, pour les possesseurs de Jersiaises : 1 euro par an et par animal. Renseignement et inscription : jersiest@outlook.fr



Chloé Vincent

Les membres fondateurs de l'association Jersi'Est.

Jersi'Est

Jersi'Est a été lancée durant le Salon International de l'Agriculture 2023.

Bureau et membres fondateurs

Thomas Krust, président (Gaec Domaine de Bertschwiller à Berrwiller - 68) ; Jérémy Guth, vice-président (Gaec de Rosen à Dettwiller – 67) ; Éric Masson, secrétaire (Gaec de la Rumont à Faulx – 54) ; Christophe Diss, trésorier (EARL du Buebelskraut à Landersheim – 67) ; Membres fondateurs : Olivier Finot (Gaec des 3 sillons à Rives-Dervoises – 52), Amélie et Chloé Vincent (Ferme du pressoir à Ourouër – 58), Cyril Oudin (Gaec Clair Argent à Jubainville – 88), Jean-Pierre Barbaux (EARL des Champs fleuris à Plombière-les-Bains – 88) et Gauthier Christ (EARL du haut village à Willgottheim – 67).

DIVERSIFICATION

// COMMERCIALISATION

21

Des Petits casiers en véritables renforts du circuit court

Inaugurés le 4 mars à Semur-en-Auxois, les Petits casiers permettent la distribution de produits agricoles locaux tout en allégeant la tâche des agriculteurs. Et si c'était ça l'avenir des circuits courts ?



L'intérêt des Petits casiers, c'est qu'ils permettent une distribution régulière de produits agricoles de proximité sans que cela constitue une contrainte de temps trop lourde pour les agriculteurs.



La vente de produits agricoles en circuits courts s'est développée durant la dernière décennie. Néanmoins, si elle peut constituer une source de valorisation intéressante pour des agriculteurs, elle réclame aussi un engagement chronophage que tout le monde n'assume pas de la même manière.

On ne s'improvise pas toujours commerçant, en plus de son métier de cultivateur ou d'éleveur. Si certains s'épanouissent dans ce rapport direct à la clientèle, la pratique est pesante pour d'autres, déjà soumis à une charge de travail importante, en tant qu'agriculteurs et transformateurs de leurs produits.

Le dispositif inauguré le 4 mars à Semur-en-Auxois est peut-être la réponse à cette « quadrature du cercle » : permettre la distribution de produits agricoles locaux tout en libérant les agriculteurs de plusieurs aspects liés à la commercialisation.

Les Petits casiers, c'est un distributeur géré électroniquement qui permet aux clients d'acheter, de jour comme de nuit de l'huile, de la viande, de la farine, du fromage, des légumes, du lait, des œufs… en tout, plus de 70 références issues d'exploitations agricoles du secteur. Au départ du projet, on trouve un collectif de six exploitations : Thil Œufs (Marie-Claire et Michel Villarmet, à Thil-la-Ville), l'EARL Neugnot (Régis et Pierre Neugnot, à Genay), Benoît Magnon, à Lantilly, la Ferme de la Courtine (Vincent Clément, à Massingy-lès-Semur), La Petite Semeuse (Julie Chaudron et Rémi Joannès, à Genay) et la Ferme de Plumeron (Charles Virely, à Époisses).

Les collectivités parties prenantes

Ils sont parvenus à entraîner derrière eux des collectivités : la ville de Semur-en-Auxois, la Communauté de communes des Terres d'Auxois, dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), le Conseil départemental de Côte-d'Or, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et même l'État, à travers le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Les collectivités ont assuré l'investissement nécessaire à l'acquisition du distributeur (un peu plus de 70 000 euros), installé sur un terrain appartenant à la commune de Semur. La Communauté de communes des Terres d'Auxois, propriétaire du distributeur, a signé avec le collectif une convention d'utilisation de ce matériel.

De leur côté les agriculteurs à l'origine du projet ont été rejoints par d'autres producteurs, ce qui explique la grande diversité des produits disponibles dans ces Petits casiers qui fonctionnent depuis début février.

Pas mal, pour une idée née en plein confinement et qui va connaître un prolongement : un second distributeur du même type est annoncé très prochainement à Venarey-les Laumes. Pour Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, présent à l'inauguration, *« ça marche parce qu'il y a un groupe de producteurs soudé. On ne peut concrétiser un tel projet que s'il fédère un grand nombre d'acteurs du territoire »*.

Berty Robert

// JAMBON DU MORVAN

58

Label : une assurance d'avenir ?

Face à une conjoncture incertaine, Arnaud Sabatier, dirigeant de Salaisons Sabatier et président de l'Association du Jambon du Morvan, analyse ces derniers mois.



La demande d'IGP a été envoyée à l'Institut national des appellations d'origine (INAO) en juillet 2022 (voir TDB n° 1692 p.16).

L'inflation touche de nombreux secteurs (bâtiment, énergies, produits alimentaires, etc.), pour Arnaud Sabatier, dirigeant de Salaisons Sabatier et président de l'Association du Jambon du Morvan, la consommation s'est transformée depuis le début de l'année. *« Il y a une augmentation de 20 à 25 % des prix, que ce soit pour les matières premières ou les produits finis. Et ce, sur les premiers prix comme sur le haut de gamme. À cause de cette hausse importante, depuis janvier, il y a une forte demande sur le premier prix. De ce fait, pour tous les produits ayant des prix plus élevés – et donc marquant une certaine qualité – il y a une perte de marché. Cela est inquiétant car nous avons vécu une situation complètement inverse en 2022. Pour moi, si les labels aident à maintenir une bonne communication auprès du public, la plus grande interrogation se pose sur la pérennisation des volumes écoulés et donc de la survie des produits labellisés »*.

Un attachement particulier

Malgré tout, les consommateurs gardent un attachement particulier aux produits respectant des cahiers des charges précis. *« La demande sociétale est là, mais on constate que les achats ne suivent pas car c'est leur budget qui les dirige vers les produits moins chers… »*. À titre d'exemple, le Jambon du Morvan : *« nous savons pertinemment que nous ne pouvons pas nous engager sur une bataille de prix. Nous axons donc nos efforts sur nos atouts : la traçabilité et le local. Sans pour autant avoir une montée en gamme trop importante et ainsi rester sur des prix accessibles. L'IGP que nous avons demandée en juillet 2022 nous permettra, sans aucun doute, d'atteindre une certaine notoriété afin de toucher un public plus large, et donc espérer voir les volumes de vente augmenter »*.

Consommateurs décideurs

« Ceci dit, nous avons conscience que le Jambon du Morvan reste un achat plaisir, et est un des premiers produits à être rayé de la liste de course des ménages. Nous attendons énormément de cette IGP, que nous devrions obtenir en 2024 si tout va bien, sans pour autant se reposer uniquement sur elle pour écouler les volumes.

Il conclut : *« Nous devons tenir bon afin de conserver nos produits locaux. Et, cette protection passe obligatoirement par une explication détaillée vers les consommateurs afin qu'ils comprennent qu'ils ont le pouvoir sur notre devenir et que s'ils souhaitent continuer à avoir des produits de qualité, c'est à eux d'investir, même a minima. J'ai bien conscience qu'en période d'inflation mettre un ou deux euros de plus pour un produit fait la différence. Mais une fois de temps en temps cela peut sauver des producteurs. Un coup de pouce que toute la filière française apprécie au quotidien »*.

Chloé Monget

CHAPUIS FRÈRES

PUBLI REPORTAGE

« Un investissement pour mieux servir nos clients »

La traite robotisée continue de se développer en Bourgogne. Dans le même temps, les éleveurs laitiers ont réservé un accueil positif au robot de traite automatique de la série VMS V300 DELAVAL. Ces 2 facteurs ont amené l'entreprise Chapuis Frères à réaliser un investissement afin de continuer à servir ses clients au mieux avec l'acquisition d'une 2ème remorque d'intervention 100 % aménagée.



« Nous tenons à remercier nos clients pour la confiance accordée à l'entreprise et à nos solutions. Cet investissement nous permet d'augmenter notre équipement pour l'intervention de maintenance et de dépannage sur les robots de traite. Nous pouvons ainsi continuer à nous consacrer au développement des ventes sur la Côte-d'Or, l'Aube et l´Yonne. » explique Alexis Chapuis.

Chapuis frères compte 17 professionnels passionnés au service des éleveurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.chapuis-freres.fr

// SALON

71

Cinq bonnes raisons de vous rendre à VinEquip

VinEquip ouvrira ses portes du 28 au 30 mars au parc des expositions de Mâcon. Cette deuxième édition s'annonce prometteuse. Durant trois jours vous pourrez faire le plein de solutions concrètes pour tous vos besoins, de la vigne au chai.

Voici cinq bonnes raisons qui justifient de vous rendre sur le salon VinEquip, organisé du 28 au 30 mars au Parc des expositions de Mâcon, en Saône-et-Loire.

1/ VinEquip est le premier évènement dédié à la filière viti-vinicole en Bourgogne et au cœur de la zone Bourgogne, Beaujolais, Jura, Savoie (BBJS).

2/ Découvrez une offre complète et innovante : 300 exposants pour vous présenter leurs solutions en équipements, matériels et services.

3/ Assistez à un programme riche de conférences sur des thématiques fortes du moment, pour aborder les enjeux du secteur et répondre aux problématiques rencontrées au quotidien.

4/ Un espace *Work In Wine*, au cœur du salon, vous est proposé pour vous accompagner dans vos démarches de formation et de recrutement.

5/ Un évènement à taille humaine, convivial et de proximité permettant une visite du salon en une journée, déplacement inclus, entrée et parking gratuits.



VinEquip, c'est un salon à taille humaine apte à fournir des solutions techniques aux professionnels.

Crédit GL Events

Témoignages

Des visiteurs et exposants nous livrent leurs témoignages :

Frédéric Sornin, exposant pour la société Belhomme (Matériel de désherbage). *« On est très contents d'être venus pour la 1re édition. On a eu énormément de monde, on a noué plein de contacts et on a également pu revoir tous nos clients, tous ceux que l'on avait déjà équipés. Le bilan est positif et on est prêts à revenir l'année prochaine. On a vu les dates déjà, on va réserver tout de suite pour la prochaine édition. »*

Paul Salmon-Touton, exposant Tonnellerie Condachou. *« Le salon VinEquip nous a fait une très très bonne impression. C'est un salon à taille humaine où l'on peut rencontrer les exploitants, les vignerons, les décisionnaires. Le bilan est positif, nous avons eu pas mal de demandes et nous en sommes très contents. On attendait ce salon avec impatience ».*

Étienne David, visiteur de la première édition du salon et propriétaire du Domaine de la Cozanne (Côte-d'Or). *« Avec mon chef de culture et un élève en alternance, nous cherchions des choses bien précises. L'un des enjeux était de trouver un système de palissage particulier. Nous avions un cahier des charges assez précis : une approche de certification bio, pas de bois traités, ni d'origine lointaine, des piquets pratiques dans leur utilisation.*

Finalement au fur et à mesure de nos rencontres sur le salon, nous avons fait un choix différent. Nous avons opté pour un bout de rang en pin local et des piquets métalliques, pour les entrelignes, idem pour les jalons et les fils. Des accessoires de fabrication locale et pratiques trouvés sur le salon. Outre les exposants et les conférences, nous avons apprécié les rencontres informelles avec de nombreux acteurs de la filière vinicole… L'expérience d'autres vignerons sur la mise en place de couverts végétaux, par exemple nous a convaincus. Partager du vécu entre professionnels, c'est passionnant.

Côté cuverie, les acteurs présents nous ont permis de finaliser un projet d'achat d'amphores. Sur VinEquip nous avons pu découvrir une offre riche d'exposants de contenants, dont certains peu traditionnels. Notre choix s'est porté sur des amphores en argile. Peu de producteurs en sont équipés en Bourgogne mais grâce à nos échanges, nous avons pu aller à la rencontre d'utilisateurs et ainsi faire notre choix définitif ».

Cédric Michelin

Info pratiques

Parc des expositions de Mâcon, rue du Kilomètre 400, avenue Pierre Bérégovoy. Horaires d'ouverture du salon :
- **Mardi 28 mars de 9 heures à 18 heures**
- **Mercredi 29 mars de 9 heures à 18 heures**
- **Jeudi 30 mars de 9 heures à 17 heures**

Renseignements :
05 53 36 78 78 ou par mail :
vinequip.visiteur@gl-events.com



Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V-MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation

Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références

contact@vmat-dallage-chape.fr



DU CEP AU CHAI, tout PELLENC
est chez MALECOT POIRIER AGRI







MALECOT POIRIER AGRI

• 58 St Loup 03 86 26 24 49
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Vincent Grépier : 06 88 42 22 00, sur dep. 18/58
Jordan Charreau : 06 07 33 34 93, sur dep. 89

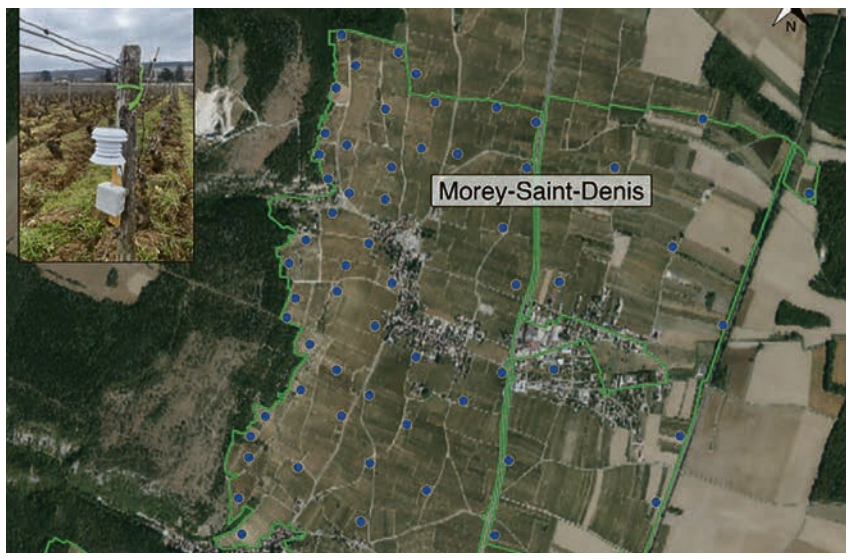
PELLENC

SALON VINEQUIP

// UNE INNOVATION À DÉCOUVRIR À VINEQUIP

Vineis Projets se lance dans le zonage climatique

L'entreprise Vineis Projets, adhérente du pôle Agronov, développe un système de collecte de données destiné à établir une cartographie de l'exposition aux aléas climatiques de certaines parcelles de vigne.



Sur cette carte, les points bleus figurent l'implantation des capteurs nécessaires à l'élaboration d'une cartographie climatique précise.

Étudier le terroir ou le matériel végétal est une approche aujourd'hui bien instaurée dans le milieu viticole, a fortiori face aux effets du changement climatique. Mais justement, ce climat, qui peut être très différent d'une parcelle de vigne a eu autre, n'a pas, jusqu'alors, fait l'objet d'études particulières. Tout l'objet du travail effectué par Vineis Projet, une société fondée et dirigée par Marc Ouvrié et qui fait partie du pôle d'innovation agroécologique Agronov, basé près de Dijon, consiste justement à apporter des enseignements de ce point de vue. À l'automne 2022, elle a lancé un projet de zonage climatique en milieu viticole, en partenariat avec l'université de Bourgogne et l'Institut de la vigne et du vin. Vineis Projets fait partie des exposants qui seront présents, du 28 au 30 mars, au salon VinEquip et Marc Ouvrié aura l'occasion de présenter son dispositif lors d'une table ronde organisée dans le cadre du salon, le 28 mars et consacrée aux innovations technologiques. Ce zonage climatique fait pour l'heure l'objet d'un programme de R & D qui va courir jusqu'en 2024 et qui a pris place sur des parcelles de vignes à Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny, en Côte-d'Or.

Agir sur la gestion des aléas

Le projet est à l'initiative des vignerons de ces deux appellations et cofinancé par les Organismes de défense et de gestion (ODG) et l'aide du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). L'objectif, pour Marc Ouvrié, est de parvenir à établir des cartographies climatiques de secteurs viticoles, de proposer des zonages à l'échelle d'un vignoble, d'une exploitation ou même d'une parcelle. *« Par exemple,* explique-t-il, *des domaines viticoles qui veulent mettre en place des dispositifs antigel, doivent savoir où ils doivent les positionner et connaître les impacts que ça aura sur leurs vignobles. On peut donc établir une cartographie avec la partie climatique sans protection, et l'incidence éventuelle de la protection… On peut ainsi juger de l'efficacité de ce qui est mis en place et adapter si nécessaire ».* Cette solution pourra, à terme, permettre d'agir sur la gestion des aléas climatiques, sur les orientations techniques pour le vignoble, on pourra juger de l'intérêt d'implanter une haie. *« On fait le lien entre le climat et le végétal »* souligne Marc Ouvrié. Concrètement, Vineis Projets part de la carte du vignoble et fait une étude sur la topographie du site afin de déterminer l'implantation optimale des capteurs qui permettront d'effectuer les mesures et d'enregistrer les données (température, hygrométrie, vitesse et orientation du vent, exposition au soleil, disponibilité en eau des sols…) Le but est d'obtenir une vision complète de l'ensemble des paramètres climatiques sur une période de deux ans (2022-2024). *« On ne fait pas une étude météo, mais bien une étude climatique,* précise Marc Ouvrié, *c'est ainsi qu'on pourra, par exemple, cartographier les zones froides, même en été ».*

Une différence entre climat et météo

À terme, Vineis Projets veut améliorer sa méthode de récupération de données pour la rendre accessible au plus grand nombre, à des domaines viticoles de plus en plus demandeurs sur les données climatiques. Cet outil devrait aussi permettre d'affiner le conseil délivré à la viticulture dans son ensemble, dans le but de faire évoluer des itinéraires techniques. *« On voit toujours le climat au travers de la météo,* conclut Marc Ouvrié, *c'est important et il peut y avoir des variabilités météo, d'une année sur l'autre, mais les conditions climatiques sur un secteur sensible au froid ou au choix ne varient pas énormément quant à elles. La topographie joue un rôle. On peut donc créer des cartes de risques d'exposition à des aléas climatiques ».* Le dispositif de prise de données est opérationnel depuis ce mois de mars.

Berty Robert

Vignes : "Le processus global de plantation doit être au coeur de notre attention"

Passionné, engagé, Cédric Potavin accompagne les vigneron(ne)s dans la plantation de leurs vignobles…

Simplement, en quoi consiste votre activité ?

Cédric Potavin : nous plantons des vignes. Mon arrière grand-père exerçait déjà ce métier, mais c'était bien différent, lui partait en vélo avec une remorque chez les vignerons du coin. Maintenant, planter une vigne est un processus d'ensemble et le fruit d'une réflexion commune. Nous sommes devenus des accompagnateurs et pour cela, on se déplace dans toute la France avec mon équipe.



Justement, quelle est selon vous la bonne méthode pour planter une vigne ?

C.P. : il existe différentes manières de procéder. La plantation et les choix techniques liés à sa réalisation sont fondamentaux pour la pérennité d'un vignoble. C'est là que nous intervenons, pour définir avec nos client(e)s leurs besoins, leurs contraintes et les réalités du terrain. Ce qui est vrai à un endroit ne l'est pas ailleurs.

Quelles sont les étapes d'une plantation ?

C.P. : tout d'abord il est primordial d'anticiper. Nous intervenons en tant que conseil sur la manière de préparer les sols : les travaux d'ameublissement - sous-soulage ou labour - le matériel préconisé, et le meilleur moment pour s'atteler à cette tâche. Vient la plantation en elle-même, et enfin, notre savoir-faire nous conduit à accompagner les vigneron(ne)s dans l'après. L'idée c'est vraiment de contribuer à l'établissement d'un plantier, du début jusqu'à la fin, en s'assurant que toutes les conditions sont réunies pour obtenir les meilleurs résultats.

Vous plantez à la main et en racines rases, que cela signifie-t-il ?

Nous sommes effectivement spécialisés dans la méthode manuelle, en racine rase, en opposition à la technique impliquant la machine et les racines longues, qui se développe principalement dans les vignes hautes. Cette pratique évite les méfaits de l'entassement et de l'auto-strangulation racinaire (chignonnage). Elle favorise une colonisation du sol plus homogène, des racines plus vigoureuses car moins nombreuses et un meilleur développement racinaire vertical. Toutes ces prédispositions vont induire des réactions positives en chaîne. Les racines qui vont croître pourront explorer le sol et le sous-sol plus efficacement, et ainsi absorber une alimentation hydro-minérale plus importante, ce qui tend à réduire le stress hydrique.



Pour en savoir plus, Cédric Potavin 06.29.45.57.91. www.potavinprestation.com

POTAVIN

// ALTERNATIVE

58

Prestation de service pour le travai

Jordy Delarue et Théophile Roche ont créé leur entreprise Paysa'vigne en 2021, aujourd'hui leur activité ne désemplit pas.

« Avec le manque de main-d'œuvre pour les travaux de la vigne, nous avons énormément de demandes » explique Jordy Delarue et Théophile Roche fondateurs de Paysa'vigne, entreprise de prestations de services pour les travaux de la vigne – avec en sus une activité d'entretien et de création d'espaces verts. Lancés en 2021 dans cette aventure, ils font le point aujourd'hui.

Envie et coup de pouce

C'est après quelques années comme salariés viticoles qu'ils se sont réunis pour monter leur entreprise : *« Nous voulions travailler pour nous et nous organiser comme nous l'entendions »* indique Jordy. Ainsi, les deux amis d'enfance entament les démarches : *« nous avons eu le soutien de la CCI, qui nous a très bien aiguillés. De plus nos familles respectives nous ont épaulés, et ont même proposé de nous soutenir financièrement dans les débuts ; ce sont eux qui ont annihilé les doutes que nous pouvions avoir »* détaille Théophile. S'ils n'ont pas eu besoin de l'argent de leurs proches, ils ont tout de même eu le soutien d'organismes. Le premier s'est fait via l'assurance Groupama : *« nous économisons environ 500 euros par an »*, et le second avec l'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) : *« nous réalisons environ 3 000 euros d'économie par an sur les impôts »*. Pour mémoire, l'Acre permet d'exonérer une partie de ses charges sociales durant les premières années activités (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11677). Malgré tout, Jordy et Théophile insistent : *« Ces deux aides sont un sacré coup de pouce ! Mais, nous avons constitué notre prévisionnel sans cela, afin d'être assurés que le projet soit totalement viable »*. Outre cela, ils ont dû investir environ 15 000 euros pour leur matériel : *« finalement c'est assez peu pour se lancer comparé à d'autres activités »*.

Débouchés

Aujourd'hui, les deux amis sont d'accord : *« on vit très bien, car les demandes pleuvent de partout à cause d'un manque évident de main-d'œuvre pour le travail de la vigne »*. Pour eux, la raison de ce déficit est simple : *« Il y a une méconnaissance des métiers de la vigne. La plupart des gens pensent que cela se limite aux vendanges, alors que pas du tout ! Nous sommes persuadés que si le travail des vignes était plus connu, cela attirerait plus de monde »*. Au total, pour 2022, ils ont traité 18 ha : *« à deux c'est largement suffisant »*. En plus des contrats fixes valables de novembre à juin, ils proposent aussi des prestations à la tâche : *« nous avons envie de travailler, donc on s'arrange toujours pour donner satisfaction »*. Malgré tout, les deux compères sont inflexibles sur un point : *« nous préférons offrir de la qualité que de la quantité. De ce fait, nous refusons des contrats. C'est un luxe que nous pouvons nous permettre – financièrement parlant – mais qui est révélateur d'une situation tendue sur ce domaine »*. Prenant parfois quelques saisonniers pour les aider, ils stipulent : *« nous évitons de le faire car nous avons eu une mauvaise expérience, et devions rattraper le travail non effectué… une situation intenable »*.

Une fin à tout

Pour l'avenir, les deux amis ne comptent pas embaucher de salarié : *« nous souhaitons rester tous les deux car cela nous convient tout à fait. Nous ne voulons pas que notre entreprise*



Jordy Delarue et Théophile Roche ne se séparent qu'à de très rares occasions pour réaliser leurs chantiers : « C

Jordy Delarue à



Avec un CAP de Boulanger et un CAP pâtissier, Jordy ne se destinait pas du tout aux travaux de la vigne : *« C'est Théophile qui m'a ouvert à ce milieu un moment donné où ce que l'on me proposait en boulangerie/pâtisserie ne me convenait pas du tout »*. Aujourd'hui, ravi d'avoir changé de voie professionnelle, il poursuit : *« nous sommes meilleurs amis avec Théophile, et nous voulions absolument travailler ensemble tout le temps. On a réussi, et je pense que si nous devons bifurquer de métier nous le ferons à deux »*.





l de la vigne



On aime travaille ensemble, donc il n'y a aucune raison de travailler chacun dans son coin ».

devienne un monstre ingérable nous enlisant dans de la paperasse. En effet, notre premier but est de pouvoir travailler dehors et faire un métier qui nous plaît, tout en gérant notre planning pour avoir un certain confort de vie ».
Ils concluent : *« Pour le moment, nous pouvons encore réaliser nos tâches, mais physiquement nous ne pourrons pas tenir le rythme ad vitam aeternam. Nous pensons que l'on peut faire ce métier – sans finir complètement cassé – jusqu'à environ 45/50 ans. Après cet âge, on voit bien les effets sur les genoux, le dos et la forme physique dans son ensemble : ça use ».*
De ce fait, ils réfléchissent déjà à comment se retourner : *« peut-être que nous monterons une autre entreprise dans un secteur d'activité différent ou alors nous ferons des investissements pour pouvoir vivre… Mais pour le moment cela reste encore un peu flou ».*

Chloé Monget

Renseignements : paysavigne@gmail.com ou au 06 07 10 94 90 (prestations viticoles) ou au 06 80 42 86 39 (entretien et créations d'espaces verts).

Théophile Roche



À 29 ans, Théophile a un BTS environnement et paysages : *« Pour moi, ce métier était une évidence, car j'ai toujours aimé travailler dehors, m'intéresser aux plantes et aux jardins ».* Après avoir été responsable d'équipe, comme salarié sur un domaine, il insiste : *« je n'ai pas choisi ce métier pour diriger les gens, mais bien m'investir. Même si les tâches sur la vigne reviennent tous les ans, les conditions elles sont toujours différentes ; c'est agréable ».*

// MACHINISME

Tracteurs : Fendt retrouve la première place



L'Axema vient de publier les chiffres officiels des immatriculations tracteurs en 2022.
Le duel entre Fendt et New Holland se poursuit. Longtemps leader du marché des tracteurs spécialisés en France, le constructeur italien avait tressailli en 2020, à la suite des campagnes promotionnelles des derniers exemplaires de la précédente génération de tracteurs 200 Vario V/S/P, qui avait permis au constructeur allemand de prendre provisoirement la première place cette année-là.
Mais en reprenant la place de leader en 2022, Fendt confirme sa montée en puissance. L'Allemand s'octroie ainsi 21 % de part de marché, devant New Holland (13,7 %), et le Japonais Kubota (9,7 %) qui prend la troisième place du podium, devant les Italiens Landini (8,7 %) et Same (7,2 %). Dans le même groupe, Deutz Fahr affiche une belle évolution avec 6,2 % de part de marché (+0,8 point), de même pour Lamborghini qui gagne un point. Le groupe italien s'affiche comme le second acteur sur le marché des spécialisés. De son côté, le groupe Argo (Landini 8,7 %, +0,8 % et McCormick 6,8 %, -0,3 %) confirme son empreinte sur le marché des spécialisés avec 15,5 % de part de marché. Claas retrouve des couleurs, aidé par la nouvelle gamme Nexos et se retrouve à égalité avec Massey Ferguson. Derrière Antonio Cararo poursuit lentement sa progression, franchissant le seuil des 4 %. S'ensuit John Deere, dont la part de marché continue de fléchir et Case IH qui subit comme New Holland une baisse drastique de ses ventes, réduites de moitié.





// INTERVIEW

71

Un salon de solutions régionales

Malgré les péripéties dues au Covid, la première édition de VinEquip en 2022 a rencontré un beau succès avec plus de 3000 visiteurs. Ils ont fait le déplacement pour trouver des solutions et matériels adaptés à nos vignobles à haute densité et vignes étroites. Les exposants l'ont bien compris et ont confirmé leur présence pour cette nouvelle édition. 2024 est même déjà annoncée ! Interview de Patrick Dutheil, organisateur pour GL Events.

Pouvez-vous nous rappeler les origines de VinEquip à Mâcon ? D'où vous est venue l'idée ?
Patrick Dutheil : *« Le salon est né en discutant avec différents exposants au Parc des expositions de Mâcon lors du salon que nous organisons sur les filières vracs : sable, ciment… On trouvait bizarre qu'il n'y ait pas de salon viti-vini alors que ce secteur est le premier employeur lorsqu'on réunit toutes ses composantes. De plus, les salons ont tendance à se régionaliser, comme à Vinitech ou Sitevi, pour rester dans un rayon de 3 heures de trajet. L'idée était de faire un test pour voir si les exposants allaient répondre positivement pour la première édition. On a eu un très bon mix avec un parterre intéressant d'exposants locaux, régionaux et même internationaux ».*



Lors de l'inauguration de la première édition de Vinéquip, en 2022.

Est-ce que le visitorat a suivi ?
Patrick Dutheil : *« Après 2020 et 2021, depuis le Covid, on se posait la question si les salons allaient durer. Et bien, oui et même, ils sont plus performants ! Tout le monde trouve que cela fait du bien de se revoir, de discuter en vrai. En plus, tout s'est très bien passé avec de très bons contacts entre exposants et nos 3000 visiteurs alors que ce n'était que la première édition. Nous avons eu de très bons échos, les exposants étaient contents de rencontrer de nouveaux clients et aussi de revoir des anciens clients qu'ils n'ont pas toujours le temps de voir lorsqu'ils sont occupés à travailler dans les vignes. Nos visiteurs professionnels – vignerons principalement mais aussi œnologues, consultants… – viennent principalement des vignobles des Côtes-Du-Rhône, de Bourgogne mais aussi d'Ardèche, de Savoie, du Bugey et même d'Alsace et de Champagne ».*

Comment l'expliquez-vous ?
Patrick Dutheil : *« Nos exposants proposent beaucoup de solutions et matériels pour les vignes à haute densité ou vignes étroites. Notre objectif n'est pas de dépasser les 5000 visiteurs, juste de dépasser les 3500 visiteurs en 2023 – et nous avons déjà 20 % de préenregistrement en plus – pour rester sur des contacts de qualité entre professionnels et exposants ».*

Le salon VinEquip va-t-il se tenir tous les ans ?
Patrick Dutheil : *« C'est rarement l'organisateur qui décide mais plutôt les exposants qui le disent le mieux. Nous avons posé la question et ces derniers nous ont répondu. Les exposants locaux aiment bien les événements annuels. Les exposants nationaux ont d'autres salons mais tant que VinEquip leur amène du business, ils sont prêts à le pérenniser. On se laisse donc un peu de temps pour voir s'il faut le faire évoluer mais je peux déjà vous dire qu'on refera VinEquip en 2024. Toujours à la même époque pour marquer les esprits et l'inscrire comme une habitude ».*

Y a-t-il des nouveaux exposants internationaux ou des nouveautés particulières cette année ?
Patrick Dutheil : *« Il n'y a pas forcément besoin d'exposants internationaux pour avoir des nouveautés intéressantes, bien au contraire. Après, on retrouve les tendances actuelles autour de la robotisation, des choix de variétés végétales, des solutions pour lutter contre le gel… Nos exposants sont de toute façon tournés vers les problématiques du secteur régional ».*

Il y a notamment un espace *Work in Wine* dédié aux questions sur l'emploi en tension dans nos filières ?
Patrick Dutheil : *« Comme dans tous les secteurs l'emploi reste problématique et les employeurs cherchent des subterfuges comme la robotisation mais on s'aperçoit surtout qu'il n'y a pas assez de candidats, souvent en raison d'un manque de communication sur les formations mais aussi sur les métiers qui ont même l'image d'être des métiers pas à la mode, durs, « has been ». Il y a un gros travail de communication à faire et nous nous y employons avec la filière. On réfléchit d'ailleurs à faire plus de démonstrations en plein air avec des établissements viticoles locaux mais cela prend du temps. Nous avons mis en place des groupes de travail pour que l'organisation monte crescendo ».*

Avec le gel 2021, comment sentez-vous la tendance des marchés en cette année 2023 pour le monde du vin ?
Patrick Dutheil : *« La tendance est plutôt bonne même si l'an dernier, j'étais comme les vignerons, dehors à 3 heures du matin la veille du salon pour scruter si les vignes allaient ou non geler. Comme eux, nous restons vigilants, sous pression jusqu'au dernier jour. Reste que nous affichons complet et nous avons doublé les surfaces d'exposition dehors car nous avons la chance d'avoir les 4-5 plus grosses entreprises régionales qui viendront exposer, après avoir testé l'an dernier. Tout est donc réuni pour que les vignerons puissent trouver leurs réponses et du matériel après avoir fait leur tour d'observation pour bien choisir. Il y a aussi une grosse offre de matière grise et de savoir faire en termes de services. Enfin, avec les revendeurs régionaux, l'offre est complète. Même si un visiteur n'a pas son carnet de chèque, il doit venir pour voir comment évolue sa profession. L'entrée et le parking sont gratuits, il y a des invitations, des préenregistrements… tous les professionnels sont les bienvenus ».*

Propos recueillis par Cédric Michelin

BAKUS-S
ViTiBOT


Nombreux outils adaptables électriques
ou passifs pour le travail et l'entretien du sol
ÉLIGIBLE À L'AIDE FRANCE 2030 40%
Votre distributeur VITIBOT dans l'Yonne
Espace Vigne
ZA des Violettes - 89 Chablis
03 86 18 90 50 / espace-vigne.fr

PELLENC
De la vigne à la cave !
Venez nous rencontrer Stand EXT11 et EXT9



www.pellenc.com / s.laupretre@pellenc.com


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

SALON VINEQUIP

// INNOVATIONS, CLIMAT, CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

71

Trois conférences immanquables

Durant le salon, des tables rondes auront lieu. VinEquip a sollicité vos titres de la presse agricole départementale et régionale pour les animer. Venez surtout nous donner votre avis puisque chaque table ronde sera suivie d'un large temps d'échange avec la salle.

Animée par Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne (Côte-d'Or, Yonne, Nièvre), la première conférence le mardi 28 mars débutera par le thème des nouvelles « nouvelles technologies ». Car que de chemin parcouru depuis les premiers pas d'Internet et du Web. Aujourd'hui, le numérique et le digital sont pleinement entrés dans la vie de tous les jours des professionnels comme des clients… et parfois plus des clients que des professionnels. Sans oublier, l'arrivée réelle d'outils qui paraissaient futuristes, tels que la robotique ou l'intelligence artificielle… Vont-ils remplacer les Hommes à la vigne et au caveau ? Venez en débattre avec les invités qui interviendront autour des questions de robotique en vignoble étroit (premiers essais et premiers retours d'expérience), de la traçabilité dans tous ces états (blockchain, NFT…), du zonage climatique, de la maîtrise de la dérive en pulvérisation, des sécateurs sans fil…



Les conférences sont un des grands atouts du salon VinEquip.

Changement climatique

La seconde table ronde, le mercredi 29 mars, s'intéressera aussi au futur, encore plus lointain peut-être. À quel climat/météo s'attendre sur le bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie ? Pour répondre aux questions de Cédric Michelin, rédacteur en chef du journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, différents experts de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, de l'Université de la vigne et du vin Jules Guyot mais aussi des acteurs du terrain, avec les outils proposés par les Cuma avec notamment des témoignages de dispositifs de lutte contre le gel en Cuma justement. L'occasion aussi de rappeler les ambitieux objectifs du plan Climat de l'Interprofession des vins de Bourgogne, qui veut rendre sa filière neutre en carbone à l'horizon 2035. Conditionnement, fret, transport, matières sèches… qui devra faire des efforts pour cela ? Un premier bilan sera fait alors que se profilent déjà des demandes de client autour du « bas-carbone ». Le Vinipole Sud Bourgogne nous dira comment le mettre en place. Enfin, il faut bien se préparer à vivre des campagnes viticoles voyant les risques s'accroître, dès lors comment passer économiquement ces aléas avec la nouvelle assurance climat ? Groupama viendra répondre.

Certifications environnementales

Troisième et dernière matinée toujours de 10 heures à 11 h 30, la table ronde sur « les certifications environnementales » va repartir des attentes sociétales contemporaines mais aussi des polémiques locales et nationales, notamment sur les questions de santé liées aux pesticides. Mal nécessaire, comment mettre en place de nouvelles relations avec vos voisins, pour bien vivre ensemble. La rédactrice en chef de l'Apasec, Marie-Cécile Seigne-Buyat interrogera la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. C'est aussi une question d'image et de commercialisation. L'occasion de poursuivre sur les questions d'étiquetage des ingrédients, bientôt obligatoire. Si le label Bio est source de réassurance des clients, qu'en est-il des autres labels et certifications, tel que la HVE ou Terra vitis ? Plusieurs invités viendront en débattre, à moins que demain le label « bas carbone » ou RSE pour la « responsabilité sociétale des entreprises » ne viennent conquérir les marchés, en France ou à l'export.

Cédric Michelin





// VITILAB

71

Une station météo faite maison

Contrôler l'hygrométrie et les températures de son vignoble permet d'anticiper le gel et de lutter contre des maladies comme le mildiou. Pour cela, rien de tel qu'une station météo, mais le prix de l'équipement peut en rebuter certains, sachant que sur le marché, les tarifs peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros. La solution ? C'est Vitilab qui la propose.

Fabriquer soi-même sa station météo c'est LA solution facile et pas chère pour contrôler des données essentielles pour la santé des vignes, mais aussi et surtout pour comprendre la logique des objets connectés qui ont vocation à faciliter la vie des viticulteurs et de tous les autres exploitants agricoles. À l'origine de ce projet, Guillaume Paire, responsable du Vitilab de Davayé (Saône-et-Loire) et passionné de vignes autant que de nouvelles technologies. Dans son Fablab, un laboratoire niché dans d'anciens conteneurs transformés en locaux dédiés à l'innovation, en plein cœur du Vinipôle, on trouve, entre autres petites merveilles de technologie, un découpeur laser pour le bois et le plastique, une fraiseuse numérique qui nécessite trois jours de formation pour pouvoir graver et utiliser de l'aluminium, par exemple, et deux imprimantes 3D, dont l'une permet de fabriquer des stations météo. *« Nous avons créé ces petites stations en partant de problématiques de terrain. Les vignerons voulaient mesurer la température et l'hygrométrie sachant que l'objectif, en expérimentation, est d'être au plus près du cep. Il existe sur le marché des produits plus performants, mais aussi plus onéreux que ceux que nous fabriquons ici ».*



Guillaume Paire dans son antre, le Vitilab.

Do-it-yourself !

Pas question pour Guillaume Paire de fabriquer puis de vendre ces stations. Il insiste sur le fait que le rôle du Vitilab n'est pas de vendre quoi que ce soit mais plutôt d'expérimenter, de former, d'accompagner. Il a donc proposé aux vignerons d'apprendre à fabriquer eux-mêmes l'appareil, en contrepartie d'un défraiement pour le matériel d'environ 50 €, quel que soit l'âge ou le niveau d'affinités avec les nouvelles technologies de l'élève. La formation est prise en charge par la Chambre d'agriculture. Mais avant de pouvoir la proposer, le Vitilab a travaillé en amont durant plusieurs mois pour dessiner le prototype de la station en 3D, sur un logiciel.


À l'intérieur de la station météo, l'équivalent d'un mini-ordinateur.

« Nous avons créé une boîte munie d'un capteur. À l'intérieur, il y a une carte numérique et des petites batteries, un microcontrôleur et, derrière, le capteur qui récupère la température libre en météo. Le plus difficile a été de fabriquer les petites assiettes qui s'impriment en une seule pièce et dont le rôle est de refléter les ultraviolets et de chauffer les capteurs. » Une fois dessiné virtuellement sur logiciel, le prototype est fabriqué par l'imprimante 3D. Il a fallu moult essais avant d'arriver au modèle actuel qui ne convainc toujours pas entièrement le responsable du Vitilab. *« Avant d'arriver à ce prototype, nous avons fait plusieurs tentatives, plus ou moins réussies. Il y a eu des modèles avec plus d'espace de rangement pour y ajouter des piles et augmenter l'autonomie. Nous avons, aujourd'hui un prototype qui à mon sens peut toujours être amélioré. »*

Anticipation

Le capteur a été conçu avec une encoche pour être placé sur les fils de fer présents dans les vignes. *« Nous sommes sur des parcelles gélives, l'appareil est donc avant tout un outil de pilotage du gel. On récupère des températures en temps réel pour anticiper le gel. »* Utile donc pour savoir quand déclencher son dispositif que ce soit éoliennes, bougies ou autres et ainsi limiter les coûts et les économiser, 2021 ayant montré des ruptures sur certains types de bougies.

« La station est également un récepteur de valeurs hygrométriques, capable d'anticiper des maladies comme le mildiou. Elle peut aussi mesurer les températures et, lorsqu'il fait très chaud, permettre d'évaluer l'évapotranspiration. ». À l'intérieur du boîtier de cette petite station, on trouve un véritable mini-ordinateur muni d'une RAM (mémoire vive), de capacité de stockage et d'un microprocesseur ESP32 qui fait wifi, Bluetooth… *« L'avantage, c'est que l'on peut tout faire avec ce type d'appareil. L'inconvénient, c'est que c'est plus gourmand en énergie »*, précise Guillaume Paire.

Un réseau *Long Range*

La spécificité de cette technologie est donc qu'elle est équipée d'une antenne réseau Lora qui fonctionne avec des basses fréquences sur d'importantes distances. Il y a, dans ce cas, deux options pour récupérer les données stockées dans la station, en l'occurrence la température et l'hygrométrie. Envoyées sur un récepteur d'information de la taille d'un chargeur de piles que l'on peut brancher sur n'importe quelle prise, les données sont ensuite renvoyées sur « The Thing Network », un réseau communautaire et open source qui permet de réceptionner la data des objets connectés, et ce dans un rayon de six kilomètres, à condition que la topographie (vallée, bois…) des lieux ne pose pas de problème et ne constitue pas de masques ou d'obstacles. En clair, on se connecte sur une plateforme Internet pour voir apparaître la courbe de températures et les mesures hygrométriques captées par la station météo. Aujourd'hui, tout le monde est habitué à avoir des données sur son téléphone grâce notamment à la 4G, mais celle-ci est très gourmande en énergie. Si on utilisait une telle technologie, il nous faudrait quatre batteries pour tenir trois mois. Le *long range* porte loin et consomme peu d'énergie pour faire passer l'information.

Ariane Tilve

La Vinibox pour les cuves

Un dérivé de la station météo faite maison existe pour les cuves : la Vinibox. *« Le contrôleur, la sonde de la Vinibox est un petit peu différent »*, explique Guillaume Paire. Destinée au cuvage, la Vinibox dispose d'un capteur que l'on peut placer dans chaque cuve pour en connaître la température en temps réel. *« Lorsque l'on vinifie, il faut faire le tour de toutes les cuves pour connaître les températures. Là, il suffit de se connecter à l'interface pour avoir l'ensemble des données ».*
Le prix de revient d'un instrument de ce type est en moyenne de 50 € TTC, tout comme pour la station météo faite soi-même. Pour équiper dix cuves, c'est donc un investissement de 500 € et 100 € d'antenne.





// ÉCOPÂTURAGE

58 Tout valoriser

Depuis le 1er mai 2021, Camille Rouchon a monté sa microentreprise d'écopâturage. Aujourd'hui, elle entame une nouvelle ère avec les contrats de viti-pastoralisme.

« Je me suis installée sans aucune terre. De ce fait, je devais trouver des solutions pour faire pâturer mes animaux » entame Camille Rouchon, ancienne ingénieure en agroalimentaire, installée à Bitry, au nord-ouest de la Nièvre, depuis le 1er mai 2021. Si elle débute avec une dizaine de moutons, la signature de contrats successifs lui a permis d'élargir son cheptel à 91 moutons.

En 2021, Camille n'a qu'un seul contrat : MTA Cosne (transport et logistique). *« Je me suis lancée dans les brebis par passion. Au départ je n'avais que 12 moutons mais cela était largement suffisant pour honorer le contrat et aussi car je travaillais encore à temps plein simultanément »*. Puis, en 2022, elle passe à temps partiel pour augmenter son activité ovine : *« J'ai fait du démarchage et j'ai pu récupérer 8 ha répartis sur la déchetterie de Cosne et de Saint-Quentin-sur-Nohain, MTA ou encore APRR »*. En automne, elle est contactée par un agriculteur de Pougny pour de la destruction de couverts végétaux : *« Si l'écopâturage donne lieu à une rémunération, ce n'est pas le cas du pâturage des couverts. Mais cela n'est pas grave tant que les animaux peuvent pâturer, d'autant plus quand, comme moi, on est dépourvu de terres »*.

Modification des pratiques

En décembre 2022, elle entame son premier contrat dans la vigne avec le Domaine de la Rossignole – Cherrier Frères (Verdigny- 18). S'ensuivent des discussions avec Christophe Rainon, conseiller spécialisé ovin allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) qui la met en relation avec Alain et Loïc Caïlbourdin (Domaine Caïlbourdin à Tracy-sur-Loire - coteaux de Pouilly-Fumé).

« Cela fait trois hivers que nous sommes passés au viti-pastoralisme pour le désherbage de nos vignes. Mais, depuis deux ans nous ne trouvions pas de berger » déplore Loïc Caïlbourdin avant d'ajouter : *« Cette volonté de détruire les couverts de cette manière est dans la lignée de la conduite menée depuis le début (avec une implication encore plus forte sur la culture raisonnée depuis environ 15 ans). Pour préserver les sols et les vins, nous n'usons plus de folpel ou de cuivre. Pour la suite, nous voudrions pousser la biodynamique en usant de préparations maison. Mais, pour mettre cela en place, l'équipe sur le terrain doit être assidue et complète ; ce qui reste à trouver. Nous ne restons jamais sur nos acquis et cherchons toujours de nouvelles techniques plus respectueuses »*. Pour le viti-pastoralisme, Loïc Caïlbourdin évoque des avantages : *« La présence de ces nouveaux locataires est très gratifiante et agréable. De plus, le travail des moutons a un gros impact sur la régulation de l'enherbement, car il permet de repousser le premier passage de bineuse dans les rangs, et donc de préserver le sol. Bien évidemment, en fonction du type d'hiver, l'efficacité des moutons est plus ou moins durable. Pour l'exemple, cette année, même s'ils ont bien travaillé, l'herbe commence déjà à repousser (au 7 février date de l'entretien), on devra donc potentiellement faire un passage de bineuse rapidement ; mais cela ne sera pas forcément le cas tous les ans »*.

Pour cette année, Loïc et Camille s'accordent : *« les animaux sont arrivés tard dans les vignes, on ne pourra donc pas faire les 20 ha. Mais on s'améliorera pour 2024! »*. Pour mémoire, les herbivores peuvent être mis dans les rangs après la chute des feuilles et jusqu'à l'apparition des premiers bourgeons.

Si pour Loïc Caïlbourdin les moutons sont une bonne solution, pour Camille ce type de production a ses atouts et ses inconvénients. *« Ce n'est pas un mode d'élevage qui coûte cher, mais il faut du temps. En effet, pour l'engraissement, il faut compter approximativement deux mois de plus pour un engraissement à l'herbe par rapport à celui en bâtiment – avec aliment – en fonction des races. En sus, il est nécessaire de les changer de parcelles régulièrement (pour ma part tous les quatre à huit jours selon la quantité d'herbe et de la superficie de la parcelle, avec une vérification tous les deux jours). L'écopâturage permet de valoriser des surfaces qui ne le sont d'habitude pas, mais cela reste une situation précaire pour les éleveurs car les contrats sont renouvelés, ou non, tous les ans. Pour la facturation, je demande 50 % au démarrage et ajuste le reste en fonction des hectares pâturés lorsque le contrat est fini, cela permet au vigneron de ne régler que ce qui a été fait »*. Afin de garantir un peu plus ses revenus, Camille évoque une solution : *« il me faudrait environ 10 ha en propriété »* avant d'ajouter : *« Je me suis portée candidate pour un projet agrivoltaïque de 13 ha. Cela permet d'avoir une retombée financière assurée puisque le promoteur signera une convention de trente ans. D'ailleurs, la Chambre d'agriculture encadre énormément ce type de projet en insistant sur la viabilité de l'atelier agricole qui se trouve sous les panneaux. Le promoteur, de son côté, demande uniquement une obligation de résultat pour la coupe d'herbe et l'entretien des haies bordant la centrale photovoltaïque »*.

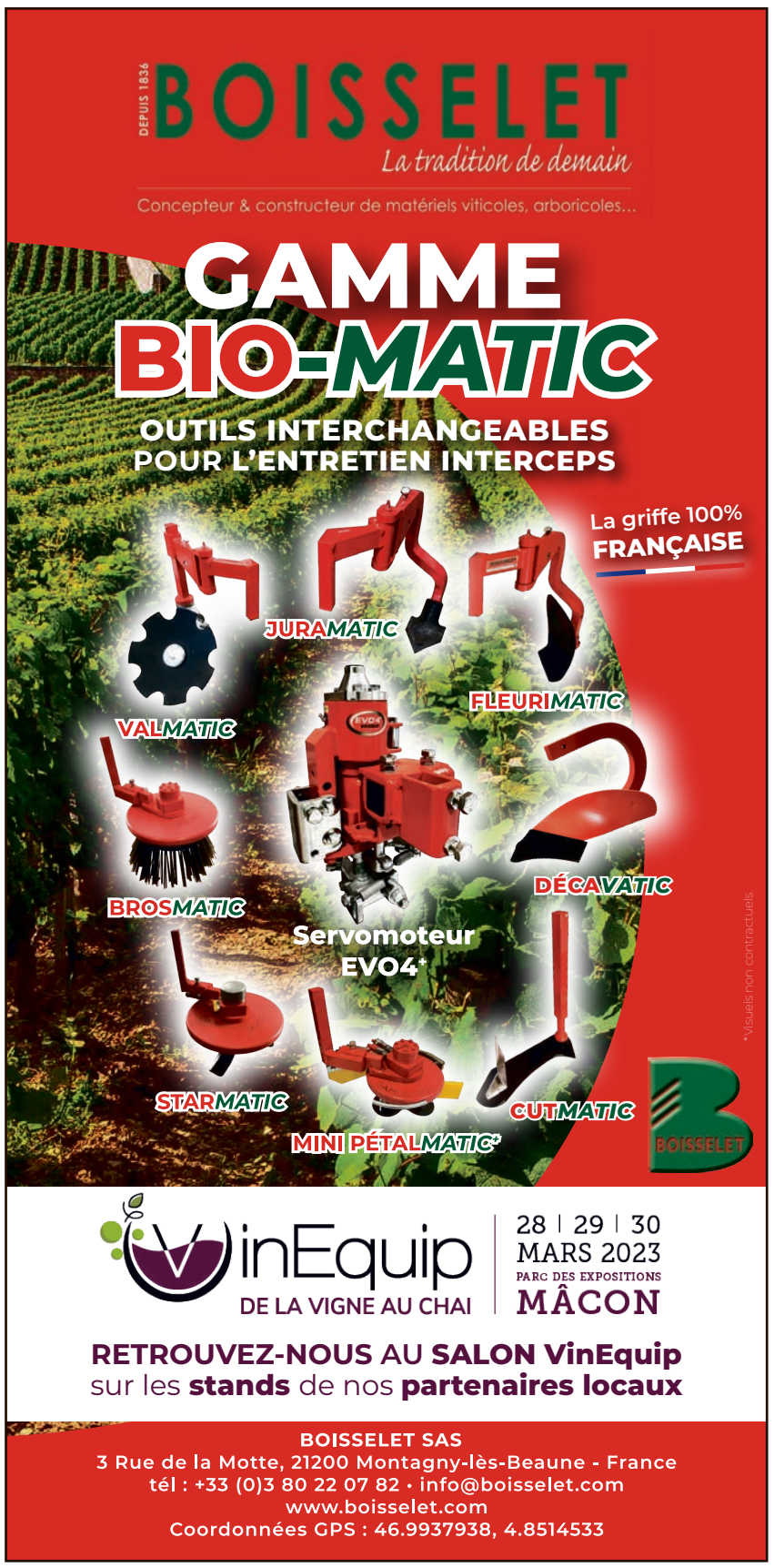


Loïc Caïlbourdin et Camille Rouchon dans une des parcelles du Domaine Caïlbourdin.

Pour rappel, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, avec le réseau « Prairies sentinelles », a entamé en 2021 une étude sur la pousse de l'herbe et les performances des animaux pâturant sous panneaux – le protocole de suivi est légèrement modifié cette année, mais l'étude se poursuit. Camille, qui commence actuellement le parcours à l'installation pour devenir éleveuse à temps complet, conclut : *« nous ne sommes pas beaucoup à proposer ce genre de prestation, alors qu'il y a de véritables débouchés. Les seuls prérequis sont le courage et l'envie »*.

Chloé Monget

Pour en savoir plus sur le viti-pastoralisme : https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2022/11/Plaquette-VitiPasto_2021.pdf et pour la destruction des couverts : voir le dossier dédié de TDB dans le n° 1719 ou https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2021/12/POSCIF_Fiche_technique_COUVERTS.pdf





// ADMINISTRATION

58

« Il faut se mobiliser ensemble »

Cyrielle Franchi, 37 ans, a pris ses fonctions comme sous-préfète de Clamecy le 23 janvier dernier. Coup de projecteur sur son parcours et sa vision du canton.



Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy, est passionnée d'équitation et d'apiculture.

Originaire de Charente, Cyrielle Franchi est la nouvelle sous-préfète de Clamecy ayant officiellement pris ses fonctions le 23 janvier. Ainsi, après 8 ans de jumelage avec la sous-préfecture de Cosne, celle de Clamecy redevient autonome. Un événement promis par le Président, Emmanuel Macron, le 10 octobre 2022, à Château-Gontier en Mayenne. Pour rappel, en plus de Clamecy, cinq autres devraient rouvrir.

Devenir sous-préfète

Au départ, Cyrielle Franchi ne se destinait pas à une carrière de haut fonctionnaire. *« J'ai fait des études de vétérinaire et j'ai travaillé dans le privé, dans l'Allier, comme vétérinaire rurale pendant huit ans. Durant cette période, j'ai donc énormément côtoyé le monde agricole, que j'apprécie »*. De ces années, elle se rappelle : *« au cours de mes visites dans les campagnes, j'entendais beaucoup parler de ce qui ne fonctionnait pas, de ce qui manquait, de ce qu'il fallait faire, etc. Mais, il semblait que rien n'avançait. Or, en regardant à droite et à gauche, je me suis rendue compte que certaines personnes s'engageaient pour faire changer les choses. Au fur et à mesure, j'avais moi aussi envie de m'investir, mais je ne savais pas vraiment par où commencer »*. Avec ce sentiment en tête, elle passe le concours national d'inspecteur de la santé publique vétérinaire, en 2019. *« On nous demandait de conjuguer la technique et l'analyse de politiques publiques ; en fait d'être polyvalent et transversal tout en étant pratique »*. Puis, elle devient chef de service vétérinaire pour des abattoirs en Saône-et-Loire (Autun, Paray-le-Monial et Bœuf Éthique – abattoir mobile) : *« À ce moment-là, on m'a proposé une passerelle vers le ministère de l'Intérieur, ce qui m'intéressait pour mettre en œuvre les politiques publiques de manière concrètes »*. Si plusieurs postes lui sont présentés, c'est la sous-préfecture de Clamecy qu'elle choisit. *« C'est un territoire en devenir. Certes, il y a énormément de travail sur tous les volets (social, économique, touristique, etc.), mais apporter des solutions à toutes les problématiques, un peu comme un couteau suisse, c'est cela qui est intéressant »*.

Accompagner au mieux

Réaliste, Cyrielle Franchi insiste : *« Je ne suis pas une baguette magique, il faut se mobiliser ensemble pour que les projets puissent voir le jour. Ainsi, mon rôle est d'établir un lien rapide et pertinent entre les porteurs de projets et les interlocuteurs de l'État (capables de les aider que ce soit pour l'ingénierie ou les financements) afin de faire naître les projets le plus vite possible »*. Elle nuance tout de même : *« Malgré tout, la vitesse de réalisation n'est pas la même pour tous. Certains prendront plus de temps que d'autres car certaines démarches administratives, d'ingénieries ou de financements le requièrent. Il faut simplement garder la patience et l'envie pour les mener à bien »*.

Parmi les sujets qui lui tiennent à cœur, elle cite l'emploi ou encore la rénovation énergétique : *« nous sommes dans un bassin de vie en difficulté et cette dynamique doit changer. Cela passe par proposer des événements sur les emplois à pourvoir ou faciliter l'installation de commerçants. Quand je vois que dans la rue Jean Jaurès, où se trouve la sous-préfecture, la plupart des magasins sont fermés, je me dis qu'il est grand temps de faire quelque chose. Pour les logements, il faut les remanier afin d'offrir un cadre de vie attrayant et adapté à la vie d'aujourd'hui. Dans cette veine, je travaille d'ailleurs sur une rénovation des berges de l'Yonne, car c'est un atout touristique à mettre en avant pour attirer du monde. Outre cela, j'ai grand espoir de voir se terminer le projet de Maison France Services dans les six mois, ou encore accompagner dans le temps la création de la Maison des Internes »*. Passionnée d'équitation, elle voit l'avenir comme *« un obstacle à franchir, mais que je ne peux pas franchir seule ; il faut que tous les élus et les acteurs du territoire se lancent avec moi pour redonner son dynamisme à ce canton. Une cohésion est obligatoire afin de capitaliser les compétences pour développer le territoire »*. En sus de tout ceci, Cyrielle Franchi est référente loup pour le département : *« c'est un sujet porteur d'inquiétudes, et il va être nécessaire de communiquer sur tous les dispositifs mis en place, et les moyens de les mettre en œuvre »*. Encore en train de se constituer, l'équipe de la sous-préfecture de Clamecy devrait être *« très prochainement complète »* souligne Mme Franchi, avant de rappeler : *« nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes les demandes, que nous nous efforcerons, mon équipe et moi-même, de traiter dans les meilleurs délais »*.

Chloé Monget

// COMMERCE LOCAL

58

Le Petit monde de Sylvie couronné de succès

En janvier, Sylvie Niaulat a reçu le premier prix des trophées des entrepreneurs nivernais (catégorie commerce) du Crédit Agricole avec son *Petit Monde de Sylvie* (à Charrin). L'occasion de faire un point sur 10 mois d'activités.



Sylvie Niaulat à ouvert son restaurant-bar-épicerie à Charrin en 2022.



Le Trophée remis à Sylvie Niaulat pour le Petit monde de Sylvie par le Crédit Agricole.

« Je ne m'y attendais vraiment pas » se rappelle Sylvie Niaulat, créatrice du *Petit monde de Sylvie* (voir TDB n° 1695) lors de la remise du premier prix dans la catégorie commerce des Trophées des entrepreneurs nivernais, remis par le Crédit Agricole. Une surprise qu'elle considère comme une reconnaissance de son investissement et de l'afflux constant de clients dans son établissement.

Affluence constante

Après l'avoir quitté en août 2022, Sylvie appréhendait un peu l'hiver *« j'avais peur que la clientèle se fasse rare… ça n'a pas désempli »* souligne-t-elle aujourd'hui. Sylvie explique ce succès par une désertification des services de restauration aux alentours (environ 20 km autour de Charrin). *« De nombreux restaurants ont fermé leurs portes définitivement. Même si les menus sont différents, j'ai récupéré une partie de leurs clients »*. Une situation qu'elle regrette toutefois. *« Si je suis ravie de compter de nouveaux adeptes, je suis triste de voir que les campagnes se vident. Pour moi, les villages doivent redevenir comme dans mon enfance : plein de vie ! »*. Pour Sylvie, *« il y a de la place pour tout le monde car personne ne proposera une prestation identique »*. Et d'ajouter : *« tant que l'on offre un rapport qualité/prix cohérent avec les budgets du coin, et que l'on a envie de s'investir, on peut s'en sortir »*.

Des échanges indispensables

Placé sur la vélo-route, *Le petit monde de Sylvie* a accueilli de nombreux cyclistes l'été dernier. Durant l'hiver, ils ont laissé leur place à d'autres. *« J'ai eu pas mal d'ouvriers, mais aussi des retraités et des familles. Le café est pour moi un endroit indispensable dans un village pour créer du lien. Toutes les générations s'y croisent, et tous discutent ensemble. C'est en partie pour voir cela que je fais ce métier »*. D'ailleurs, pour profiter un peu plus de ces instants, Sylvie s'est organisée différemment cette année. *« Tout ce que je peux préparer la veille, je le fais. Ainsi, je peux être plus à l'écoute des clients durant leur passage »*.

En prenant du recul sur son parcours Sylvie avoue avoir abandonné un poste assuré (fonctionnaire) pour une démarche qui pouvait paraître un peu folle. Malgré tout, *« aujourd'hui, je le referais sans hésiter, voire je le ferais avant ! »*.

Chloé Monget

Retrouvez le Petit monde de Sylvie au 18 rue de l'Église (Charrin) ou sur Facebook « Le-petit-monde-de-sylvie ».

// EN BREF

Coupe rase

Le PNR du Morvan se porte partie civile

Dans un communiqué, de février le Parc Naturel Régional du Morvan (PNR du Morvan) détaille la décision de justice rendue par le Tribunal de Nevers pour le jugement d'une coupe rase réalisée *« sans autorisation et verbalisée par l'Office de Français de la Biodiversité »* dans un site classé (Mont-Préneley à Villapourçon). Ainsi, pour la première fois le PNR du Morvan s'était porté partie civile. Selon le communiqué, le responsable de la coupe rase a écopé, pour l'action publique, d'une amende de 12 000 euros, d'une remise en état du site dans un délai d'un an à compter du jugement définitif sous astreinte de 100 euros / jours de retard, de la diffusion de la condamnation, à ses frais dans le Journal du Centre ; sur l'action civile : à indemniser l'association Autun Morvan Écologie de la somme d'un euro au titre de son préjudice moral, à indemniser le PNR du Morvan de la somme de 1 500 euros de dommages et intérêts. *« le Parc espère que cette décision aura une portée pédagogique et que plus aucune coupe illégale ne sera réalisée sur son territoire »* est-il conclu dans ledit communiqué.

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Une journée pour se projeter

L'EPL Quetigny-Plombières organise une porte ouverte le 1er avril. Les familles sont les bienvenues pour découvrir l'établissement sous toutes ses facettes. De nombreuses animations agrémenteront ce rendez-vous.

Une immersion dans le quotidien de l'EPL Quetigny-Plombières est proposée samedi 1er avril, dans le cadre d'une grande journée porte ouverte au cours de laquelle participent de nombreux professeurs, formateurs, élèves et apprentis. *« Le CFA, le CFPPA et les deux lycées de Quetigny et Plombières-lès-Dijon sont concernés. Le public sera accueilli de 9 heures à 17 heures »*, informe Alexandre Adam, directeur adjoint de l'EPL. Chaque formation sera représentée par au moins un professeur ou un formateur. Près d'une cinquantaine d'apprenants seront également présents pour proposer une visite du site et livrer leurs ressentis sur l'établissement. *« Cette journée est idéale pour prendre des informations, se projeter, savoir si le jeune pourrait se plaire ici dès l'année prochaine »*, souligne Linda Barré, directrice du CFA. Il sera possible de se donner une idée assez précise sur les cours, les formations, mais aussi la vie au sein de l'EPL dans sa globalité : l'internat sera ainsi accessible, tout comme les salles de classe et même la cantine, où les visiteurs pourront se restaurer lors du déjeuner. Les échanges iront bon train avec tous les habitués des lieux. Ce format très convivial est très apprécié des familles : celles-ci étaient plus de 200 le 28 janvier, lors de la première porte ouverte de l'établissement.

Pas de quoi s'ennuyer

De nombreuses animations sont au programme ce 1er avril. Le CFPPA organise un marché de producteurs locaux, avec au moins une douzaine de participants. Des produits de l'exploitation agricole de Tart-le-Bas sont en vente, de même que ceux de leurs homologues de l'atelier agroalimentaire du lycée de Plombières. D'anciens apprentis aujourd'hui installés en agriculture sont également inscrits à ce marché, tout comme des représentants du lycée viticole de Beaune. Le CFA de Quetigny accueille quant à lui le concours du meilleur apprenti de France lors de cette même journée. Lucas Voulquin, actuellement en certification de spécialisation *« construction paysagère »*, va défendre les couleurs de son établissement devant cinq autres concurrents. Le jeune apprenti



avait remporté ce même concours, option *« jardins et espaces verts »* en avril 2022, avant de se qualifier pour la finale nationale à Antibes en septembre dernier. *« Cette compétition se déroule toute la journée, chaque jeune doit élaborer une scène paysagère avec divers éléments. Deux oraux prennent la suite, avec une reconnaissance de végétaux et des questions sur le métier de jardinier paysagiste »*, note Linda Barré. Les lycées agrémenteront cette journée avec la présentation de plusieurs options, notamment le cinéma (plusieurs courts-métrages sont au programme). *« Les Secondes, STAV et BTS présenteront également leur travail entrepris avec la municipalité de Saussy et l'association de sauvegarde de la tour hydraulique de la commune classée au patrimoine historique »*, termine Alexandre Adam.

AG

// MACHINISME

89

Les établissements De Bruin ont changé de main

18 mois après avoir fait l'acquisition de Buchez à Corbigny (58), Olivier Dubreuilh vient de racheter les établissements De Bruin de Cerisiers (89). Atteignant l'âge de la retraite et sans repreneur direct, Jean-Jack De Bruin transmet sa concession à son voisin de secteur qui, comme lui, partage les mêmes valeurs d'entreprises à taille humaine.



Après bientôt 30 ans à la tête de l'entreprise familiale, Jean-Jack et Régine De Bruin passent le relais à Olivier Dubreuilh.

« En tant qu'entrepreneur, il y a des opportunités qu'il faut savoir saisir », se réjouit Olivier Dubreuilh, désormais nouveau PDG des établissements De Bruin, depuis le 22 décembre dernier. Tout a commencé lors d'une visite à Cerisiers, dans l'Yonne, pour échanger avec son collègue sur la vision de leurs métiers et le fonctionnement de leurs concessions. *« Le jour où tu passeras la main, penses à moi »* avait lancé Olivier Dubreuilh à Jean-Jack De Bruin. Le mois suivant, le contact était pris et les discussions débutaient, jusqu'à l'officialisation en ce début d'année. C'est donc une page qui se tourne pour Jean-Jack De Bruin, à la tête de la société éponyme depuis 1994. Durant presque 30 ans, avec son épouse Régine et leurs collaborateurs, ils auront développé l'entreprise créée en 1971 par le père du dirigeant. 2004 a marqué un tournant dans la croissance de la concession, suite à la reprise de la distribution Fendt sur l'Auxerrois. La construction d'une base à Charny et un contrat d'agent conclu avec Ouanne Agri permettent d'assurer la distribution et le SAV sur l'ouest du département. En 2011, De Bruin se voit confier la carte Fendt sur la moitié ouest de la Nièvre et l'est du Cher. À nouveau, une base est installée à Châteauneuf-Val-de-Bargis et Agri-Tech Motoculture, agent à Bourges, assure le relais sur le Cher. Forte de 20 salariés, la concession réalise en moyenne 14 M€ de CA.

Un comité de direction pour deux structures

Olivier Dubreuilh, désormais à la tête des Ets Buchez et De Bruin, entend conserver les deux entités, aux valeurs familiales et humaines. *« Ces valeurs et visions communes de nos entreprises ont largement contribué à notre entente »* souligne le nouveau propriétaire, titulaire d'un BTS agricole et issu du milieu agricole. *« Nous allons évidemment continuer le développement de Fendt sur notre secteur, avec le relais de nos agents, tout comme Lemken sur la Nièvre et l'Yonne et Amazone sur l'Yonne. Avec les Ets Buchez, nous avons déjà des marques en commun comme Evrard, Gyrax ou Aguirre »*. En parlant de mutualisation, Olivier Dubreuilh fait le choix d'organiser ses concessions avec un comité de direction commun aux deux structures. À ses côtés, Cédric Sanchez prend en charge l'animation de Fendt, Éric Gagnepain, celle de Valtra, tandis que Didier Rossignol chapeaute le SAV. Guillaume Rouillon devient responsable de l'activité magasins (7 au total dont 3 sous l'enseigne Delta Force). Charlène Dumont a en charge le pôle administratif et financier. Pour compléter son service aux clients, Olivier Dubreuilh recherche actuellement un responsable occasions. Des recrutements de commerciaux et magasiniers sont en cours pour renforcer les équipes.

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

SOCIAL

// ACCUEILLIR UN NOUVEAU-NÉ

« On ne s'arrête jamais à 100 % »

Pour les chefs d'exploitation, comme pour les salariés agricoles, devenir parents est une véritable étape. Préserver son exploitation et prendre du temps pour son nouveau-né peuvent vite s'avérer difficiles. Il peut être nécessaire de demander de l'aide et indispensable de s'organiser. Témoignages.

Quel que soit le métier exercé, l'arrivée d'un enfant bouleverse forcément le quotidien. Celui d'une exploitation agricole n'échappe pas à la règle. *« C'est surtout une fatigue mentale quand il faut se lever la nuit pour un vêlage et pour donner le biberon »*, confesse Guillaume Joux, éleveur de brebis en Gaec familial à Lompnas, dans le Bugey (Ain). Sa fille est née le 30 août dernier. Un véritable chamboulement pour le secrétaire général des Jeunes agriculteurs de l'Ain, qui a un peu laissé de côté ses fonctions syndicales. Le développement de sa nouvelle activité de maraîchage et la construction de sa maison, couplés à la naissance de sa fille, l'ont forcément obligé à réorganiser sa vie. *« Je me suis beaucoup reposé sur la maman et ma grand-mère »*, admet-il.

L'importance de l'entourage

Vivre une grossesse et accueillir un nouveau-né demandent beaucoup d'énergie et d'organisation. Dès ses premiers mois de grossesse, Manon Durand, associée avec son père et éleveuse de bovins viandes dans la Dombes (Ain), a dû s'adapter. *« J'ai été malade les quatre premiers mois, en pleine moisson,* relate-t-elle. *À ce moment-là avec le travail dans les champs et l'ensilage, j'ai vraiment subi ma grossesse. J'en ai presque perdu du poids. J'ai commencé à avoir peur, mais heureusement, ça s'est calmé »*. À partir de septembre, l'agricultrice a décidé d'arrêter de conduire des tracteurs. Par la suite, son père *« a fait comme il a pu »*. L'embauche de sa sœur en Tesa lui a permis de prendre du temps pour s'occuper de l'administratif. Pour la naissance de l'enfant, cette dernière a été embauchée par le groupement d'employeurs Agri Emploi pour la remplacer sur l'exploitation. L'arrivée de son apprentie, d'une grande autonomie, a également été un soulagement. *« Ce n'est pas forcément la place des apprentis, mais c'est la réalité du terrain. J'ai eu une belle grossesse et le soutien de certaines personnes pour lever un peu le pied, mais on n'arrête jamais à 100 %. J'ai déjà prévu une poussette spéciale pour aller à la ferme parce qu'il y a des moments où on n'aura pas le choix. Le papa ne prendra pas ses jours, ce n'est pas possible parce qu'il fait de la prestation de services »*.

Un congé paternité *« peu adapté au milieu agricole »*

Employer un apprenti à la naissance de son enfant est souvent une solution envisagée par les nouveaux parents. Hugo Danancher, éleveur de vaches charolaises en individuel dans le Val de Saône (Ain) a également fait ce choix. Il élève une soixantaine de vaches allaitantes pour 150 ha, tandis que sa compagne est infirmière libérale avec des horaires tout aussi décousus que les siens. *« La naissance m'a conforté dans le choix de prendre un apprenti, malgré le coût »*, explique-t-il. La prise de son congé paternité a forcément été un moment agréable. *« Mais il est peu adapté au milieu agricole,* tranche-t-il. *Ce serait bien de pouvoir le prendre, réparti sur une année complète et non de manière consécutive. Le mieux ce serait que l'on nous octroie des heures, plutôt que des jours »*.

Travailler tout en gardant son enfant, un choix impossible ?

Mélanie et Jean Dufour sont apiculteurs à Bren, dans la Drôme. Après avoir eu trois enfants, leur avis sur les congés maternité et paternité est plus que forgé. *« Le congé paternité, il faudrait pouvoir le prendre à un autre moment,* affirme l'apicultrice. *Quant au congé maternité, il faudrait pouvoir l'adapter… Car il ne faut pas se leurrer : moi, je ne peux pas aller sur les ruches à 6 mois de grossesse. »* Le dernier de la famille ayant 8 mois et ne pouvant toujours pas aller une journée complète à la crèche, le couple a choisi d'adapter ses horaires pour pouvoir le garder. *« Heureusement que je suis agricultrice et que c'est une période creuse »*, concède Mélanie. César Marze ne travaille pas avec sa femme. Lui est castanéiculteur et éleveur de volailles en Ardèche, à une quinzaine de minutes de Privas. Elle, travaille à l'hôpital d'Aubenas, excepté le mercredi. Le choix de trouver une nounou pour garder leur petite-fille était donc évident. *« La nounou se situe sur ma route, à mi-chemin entre la maison et les bâtiments d'élevage, elle garde donc notre fille de 8 heures à 18 heures »*, raconte-t-il. Mais le père de famille admet avoir eu beaucoup de chance de trouver une personne compétente et disponible pour accueillir sa petite. *« Un enfant qu'elle gardait s'en allait à ce moment-là, sinon il aurait fallu aller jusqu'à Privas… »* Lorsque les nounous et les crèches viennent à manquer, concilier vie professionnelle et vie de famille devient une nécessité. Dans le Cantal, sur le plateau de l'Aubrac, Émilie Mouliade et son compagnon, tous deux éleveurs de vaches laitières, ont accueilli leur fils il y a huit mois. *« Nous n'avons pas de crèche dans le coin, mais toute notre famille est sur place et nous sommes en robot de traite. Quand l'un travaille, l'autre garde le petit »*, détaille la cheffe d'exploitation. Gardera-t-elle cette organisation lors de l'arrivée de leur deuxième enfant ? La réponse reste encore en suspens.

Léa Rochon avec Margaux Legrat-Maillet



Crédit photo Hugo Danancher

Hugo Danancher, éleveur de vaches charolaises en individuel dans le Val de Saône, a accueilli son fils Isak en septembre 2022.

// JURIDIQUE

L'exercice de la parentalité dans les Gaec

Créés par la loi du 8 août 1962, l'objectif des Gaec était de regrouper, à l'échelle d'une exploitation familiale, des chefs d'exploitation en mutualisant les moyens de production, où le travail serait prépondérant à tout autre critère pour déterminer la constitution du capital social.

Le principe de transparence était donc né, conditionnant l'agrément délivré aux Gaec, pour lui permettre de bénéficier d'avantages tant, fiscaux, que communautaires.

Ce principe est défini par l'article L 323-13 al. 1 du CRPM :

La participation à un [Gaec] ne doit pas avoir pour effet de mettre ceux des associés qui sont considérés comme chefs d'exploitation et leur famille, pour tout ce qui touche leur statut professionnel, et notamment économique, social et fiscal, dans une situation inférieure à celle des autres chefs d'exploitation agricole, et à celle des autres familles de chefs d'exploitation agricole

Alors que le congé maternité autorise une absence de 16 semaines et le congé paternité de 25 jours calendaires, fractionnable en trois périodes d'au moins 5 jours, quid de l'appréhension de ces absences lorsque l'associé(e) est exploitant.e dans un Gaec total (ndlr : Par souci de synthèse, nous n'évoquons que le cas des naissances simples).

Aucun texte ne déterminant ce qu'il faut entendre par une absence longue ou courte, par analogie avec la durée des congés annuels, partons du postulat que le congé paternité peut être considéré comme court, de sorte qu'il n'appellerait pas de demande de dispense dérogatoire au travail.

A contrario, l'absence d'une associée pendant quatre mois, peut être considérée comme longue et susceptible de mettre à mal le caractère effectif de sa participation au travail.

Pour éviter toute remise en cause du principe de transparence, il convient par conséquent de faire application de l'article R 323-32 du CRPM prévoyant qu'une dispense de travail peut être accordée au profit de *« l'associé dans l'impossibilité de travailler en raison de son état de santé »*.

La dispense de travail dérogatoire, pour être accordée, nécessite normalement de justifier le remplacement de ce manque de main-d'œuvre temporaire.

Les dispositions de l'article L 732-10 du CRPM prévoient ainsi l'allocation d'une indemnité de remplacement, sous



Crédit photo Réussir SA

condition notamment :

- de cesser toute activité pendant 8 semaines minimum et en tout état de cause pendant toute la durée du versement de l'allocation ;
- de se faire remplacer par du personnel salarié via un groupement d'employeur ayant conclu une convention avec la MSA.

Si le parent poursuivait par un congé parentalité, la dispense de travail pourrait être prorogée et une demande visant à bénéficier d'un Complément Libre Choix d'Activité à taux plein devra être faite.

Caroline Lombardo

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Démarrer en biodynamie sur son domaine

• 22 et 23 mars à Beaune

Marie Monique, CA21 - 03 80 68 66 66
marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Apprenez à régler vos outils de désherbage mécanique au champ

• Le 23 mars

Restaurant la clairière à Francheville

Hector Mussillon, CA21 Tél. 03 80 91 06 76
hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Contractualiser avec son premier acheteur en élevage bovin allaitant

• 29 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 Tél. : 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Minéraux, vitamines, flores, kéfir, argile… Quelles solutions alternatives naturelles adaptées à mes ruminants?

• 4 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 Tél. : 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses animaux avec l'acupuncture (initiation)

• 17 et 18 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 Tél. : 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Certiphyto ou QCM Certiphyto

• Le 23 mars à Nevers ou le 20 mars QCM à 14 h à Moulins-Engilbert

La formation Renouvellement Certiphyto obtenir son certificat Densa : Cette formation vise à vous accompagner (agriculteur(trice)s, salarié(e)s) dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumises à Agrément. Vous pouvez également renouveler votre certificat en passant un test QCM officiel pour la catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément ».

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Centre de formation - 03 86 93 40 34

// Plan carbone, quel est son intérêt ?

• Les après-midi des 3 et 7 avril 2023

Le plan carbone est un outil qui permet de calculer, et pourquoi pas d'améliorer l'empreinte carbone de votre exploitation. Ce plan peut permettre de répondre aux attentes sociétales et environnementales.

Renseignements : formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

// Pack Renouvellement Certiphyto DENSA

• 6 avril 2023

Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s et salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le certificat Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément.

Renseignements : formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

YONNE

// Formation initiale Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 12, 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Agroforesterie : Un arbre, ça s'entretient

• Mercredi 22 mars à Chaignay

Les 4 saisons de l'agroforestrie, organisées par la Chambre d'agriculture en partenariat avec le Conseil départemental, reviennent en Côte-d'Or. Le rendez-vous est cette fois-ci donné le mercredi 22 mars 9 h 30 à 12 heures à Chaignay, au sein de l'EARL de la Croisotte. Les échanges s'intéresseront au fonctionnement de l'arbre, aux grands principes de taille et à la gestion durable de la haie. Des partages d'expérience animeront cette demi-journée. Pascal Tatigny, l'exploitant agricole qui recevra les visiteurs et les intervenants de cette demi-journée, est lui-même demandeur d'informations dans le domaine : *« Nous sommes avant tout agriculteurs, pas forestiers ! Alors toutes les informations sur les techniques de taille seront les bienvenues »*. Christophe Dima, gérant d'une pépinière à Beire-le-Châtel, proposera une démonstration de taille, notamment sur une haie champêtre.

sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr
geraldine.ducellier@cote-dor.chambagri.fr

// Assemblée du GDS

• Vendredi 31 mars à Sombernon

Le GDS 21 organise son assemblée générale vendredi 31 mars à 9 h 45 à la salle polyvalente de Sombernon. À l'ordre du jour : arrêtés des comptes au 30 septembre, rapport d'activités, intervention du directeur de la DDPP21, rapport d'orientation, vote des résolutions, questions diverses, interventions des personnalités présentes et clôture par le secrétaire général de la préfecture. L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail déjeunatoire. Les éleveurs souhaitant participer doivent se rapprocher de leur président cantonal ou contacter le GDS21 au 03 80 68 67 30. Les bureaux de Bretenière seront fermés toute la journée du 31 mars.

YONNE

// Itinéraires pour des colzas robustes

• Mardi 21 mars

De 9 h 30 à 12 heures, à Vertilly (Perce-Neige).

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Mardi 28 mars

De 9 heures à 17 heures, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

RÉGION

// S'installer en lait de plaine

• Lundi 20 mars

Dans le cadre du projet Cap'Lait mis en place pour travailler sur l'efficience des systèmes d'élevages laitiers conventionnels de la région Bourgogne-Franche-Comté, un webinaire est organisé sur la thématique des dynamiques d'installation en lait de plaine. De 13 h 30 à 15 heures les participants pourront échanger sur le thème : « S'installer en lait de plaine, ça en vaut la peine ». Au programme : un état des lieux des installations sur la région depuis 5 ans, les résultats d'une enquête auprès des nouveaux éleveurs, l'analyse de l'impact des installations sur les résultats économiques, et des témoignages d'installations récentes dans la région. Un espace chat sera ouvert tout au long du webinaire pour que les participants puissent poser des questions sur les différentes présentations.

Inscription : https://idele.clickmeeting.com/caplait-installation/register

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 669 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	450-500	3,59	3,76	3,67	
	U	250-300	3,82	3,82	3,82	-0,03
		300-350	3,74	3,89	3,82	0,05
		350-400	3,66	3,87	3,77	0,02
		400-450	3,54	3,76	3,59	0,00
		450-500	3,29	3,56	3,42	-0,05
	R	300-350	3,63	3,66	3,64	
		350-400	3,52	3,62	3,57	
		400-450	3,36	3,48	3,40	-0,11
F	U	250-300	3,59	3,69	3,63	0,22
		300-350	3,28	3,35	3,31	-0,03
		350-400	3,30	3,33	3,30	0,02
	R	250-300	3,06	3,46	3,40	
		300-350	3,25	3,29	3,27	
		350-400	3,20	3,26	3,23	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	3,23	3,32	3,29	
		500 et +	3,25	3,26	3,26	-0,07
F	U	400-450	3,05	3,12	3,07	-0,12
		450 et +	3,20	3,31	3,28	0,17
	R	400-450	2,91	3,02	2,94	-0,09

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 252 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,80	3,09	2,93	
F	E	24 à 36 mois	3,35	4,11	3,50	-0,17
		- 5 ans	3,31	3,48	3,40	
		+ 10 ans	3,38	3,55	3,48	0,04
	U	24 à 36 mois	2,95	3,17	3,09	-0,04
		- 5 ans	2,95	3,26	3,11	0,08
		5 à 10 ans	2,94	3,33	3,05	0,05
		+ 10 ans	2,80	2,99	2,87	0,10
	R	5 à 10 ans	2,72	2,94	2,87	0,07
		+ 10 ans	2,59	2,87	2,74	0,14

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 034 - Taux de vente : 97 %

Broutards, taurillons : Un marché de saison mais tout de même généreux avec des apports corrects. La demande est toujours présente et elle s'intensifie même dans les sujets de 300 à 400 kg pour servir le marché de l'export ou la mise en place en France. Les mâles plus lourds atteignent une limite de prix et on sent la commercialisation se tasser cette semaine. En général le rythme de vente est soutenu avec des tarifs à haussiers dans les poids intermédiaires cités ci-dessus.

Laitonnes : Encore trop peu d'offre pour couvrir la demande. Transactions très fluides et des tarifs à haussiers dans les bonnes légères. Néanmoins, attention au niveau de préparation de certains sujets : l'excès de soin peu pénaliser leur vente.

Génisses 18 mois : Une catégorie toujours aussi recherchée mais avec peu d'offre. Les bons lots se démarquent en se commercialisant rapidement surtout dans les plus de 400 kg.

Vaches, génisses 30 mois : Marché de saison. Beaucoup d'acheteurs au rendez-vous ce qui traduit encore une forte demande. Transactions fluides et tarifs à haussiers que ce soit dans les vaches herbagères ou les vaches préparées et peu importe l'âge.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/03/2023

Effectif : 276

Broutards	(230 - 350 kg)	850 - 1350	3,68 - 3,83
Broutards	(375 - 510 kg)	1310 - 1700	3,26 - 3,69
Laitonnes	(230 - 305 kg)	610 - 1000	2,66 - 3,45
Génisses 24 - 36 mois	(515 - 710 kg)	1420 - 2260	2,55 - 3,36
Vaches		1450 - 2480	

Placement rapide et quasi-total en broutards à des tarifs toujours soutenus en moins de 450 kg. Plafonnement des cours en lourds.
Stabilité des tarifs en laitonnes. Seul 1 lot invendu.
Apports plus importants et de très bonne qualité en génisses. Vente rapide à des tarifs orientés à la hausse en vue de la mise à l'herbe.
Commerce toujours actif en vaches accompagné d'une progression des cours en herbagères. Fermeté des tarifs dans le reste de la catégorie.

Bovins gras : 6
Vaches de viande — **5,32 à 5,44 € kg de viande.**
Cours fermes. Aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/02/2023

Effectif : 33

Agneaux gras	140 - 150	(3,06 - 3,41)

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.17	4,17	4,17	
		de 38 à 44 kg	4,15	4,40	4,25	=
		de 44 à 50 kg	3,66	3,76	3,70	-0,30
		+de 50 kg	2,85	3,40	3,11	
	R	de 44 à 50 kg	3,59	3,70	3,61	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,43	-0,01
	R	+ de 60 kg	1,23	1,35	1,28	-0.06

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,16	4,41	4,26	-0,02
		+ de 44 kg	3,87	4,48	4,21	
	R	de 32 à 38 kg	4,35	4,35	4,35	
		de 38 à 44 kg	4,13	4,41	4,25	+ 0,26

OBSERVATIONS

Effectif global : 254 - Taux de vente : 100 % Vente rapide et totale. L'offre en agneaux comme en brebis reste limitée mais normale pour la saison. L'acheteur commerciale reste régulier avec des tarifs fermes favorisés principalement par l'offre restreinte

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 164 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,40	3,84	3,62	
		350-400	3,58	3,88	3,65	-0,01
		400-450	3,48	3,73	3,62	0,01
F	U	300-350	3,25	3,37	3,34	0,12

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois	2,95	3,28	3,12	0,07
		- de 5 ans	2,88	3,14	2,98	0,02
		5 à 10 ans	2,72	3,03	2,90	0,02
		+ 10 ans	2,68	2,84	2,76	-0,01
	R	5 à 10 ans	2,43	2,91	2,77	

OBSERVATIONS

Effectif global : 273 - Taux de vente : 97 %
Broutards : jolie marché d'éleveurs, la qualité des animaux est irréprochable. Les acheteur sont en nombres aucun invendus vente rapide.
Laitonnes : volume moins important mais de qualité, vente totale à des cours reconduits à haussiers.
Vaches, génisses : le marché est mieux approvisionné cette semaine et la qualité des animaux est au rendez-vous. Les acheteurs manquent d'approvisionnement et les cours s'en font ressentir. Vente quasi totale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 243 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,32	4,64	4,45	0,17
		+ de 44 kg	3,61	3,80	3,70	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 128 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,56	1,96	1,78	
	R	+ de 60 kg	1,43	1,69	1,66	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 61 - Vente : 96 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	30	71	60	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	60	89	76	
	R	25-35 kg	27	68	52	

OBSERVATIONS

Effectif global : 582 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : marché de qualité les bons laitons se vendent a des cours à la hausse, la fête musulmane approchant les agneaux lourds se valorisent également plus facilement, très peu de relève vente dynamique.
Brebis : qualité première cette semaine cours reconduits à haussiers.
Caprins : cours reconduit, la demande des acheteurs reste visible.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 Mars 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Du fait du manque d'animaux, cotations dynamiques! Un seul mot d'ordre, face à ces tendances de diminution de cheptel en période de hausses de charges : contractualisation !

Bovins maigres : Les cours sont toujours très facilement reconduits.

POLITIQUES

Fin février, début mars, l'agence de paiement a initié les versements des mesures agro-environnementales, des aides à l'agriculture biologique, et des aides à l'assurance récolte. Les paiements couplés végétaux et aux veaux sous la mère et bio ont aussi pu débuter.
Les versements vont se poursuivre pour clôturer la campagne 2022.

BIEN ETRE ANIMAL

Vendredi 10 mars s'est tenu la première réunion de concertation sur la nouvelle réglementation bien-être animal en Europe. Le but de ces concertations est d'établir une position française, en lien notamment avec les propositions faites dans les avis publiés par l'EFSA (pour les élevage de veaux par exemple). Pour cela, le travail sera réparti en 4 sous-groupes sur les sujets clés identifiés : formation, élevage, accompagnement et transport. Une prochaine session aura lieu au mois de juin.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Fin février, après plus d'un an d'enquête auprès des opérateurs de la filière, le CGAAER a publié son rapport donnant les divers préconisations sur l'affichage de la rémunération éleveur sur les produits, en réponse à l'article 10 d'EGALIM 2. Ce rapport et son contenu servira de base, au lancement de l'expérimentation à ce sujet, prévu pour ce printemps!
La FNB y sera alors moteur, en y valorisant ses travaux réalisés via le Rémunéra-score viande bovine, en co-construction avec LIDL; et fera valeur les fondements nécessaires à ce type d'affichage à savoir: prise en compte du coût de production de référence, interprofessionnelle, et respect de la contractualisation obligatoire!

CARTON ROUGE

A la mise en place d'un trimestre anti-inflation par le gouvernement! Après 5 années de travail sur EGALIM afin d'instaurer le prix en marche avant, la prise en compte de la rémunération des producteurs,... les annonces faites par BERCY apportent une crainte majeure, avec en ligne de mire le retour de la guerre des prix! La FNB, en lien avec FNSEA et JA, apportera sa plus grande vigilance sur ce dispositif à la fois sur la mise en place d'un logo tricolore pour identifier les produits anti-inflation, et leur origine réelle, ainsi que le respect des mesures SRP notamment!

REGION

En Corrèze, la Chambre d'Agriculture organise des portes ouvertes pour faire découvrir le veau de boucherie: " Dans un bassin allaitant, c'est une diversification intéressante». Ici, une 50aine d'éleveurs ont choisi cette production, la grande majorité sous contrat avec des intégrateurs. Or, ces entreprises cherchent à recruter pour palier les départs à la retraite! La FNB rappelle que les conditions proposées dans la contrats d'intégration doivent permettre aux éleveurs de démarrer cette activité mais surtout de garantir un revenu couvrant la totalité des coûts de production!

FAIT DE LA SEMAINE

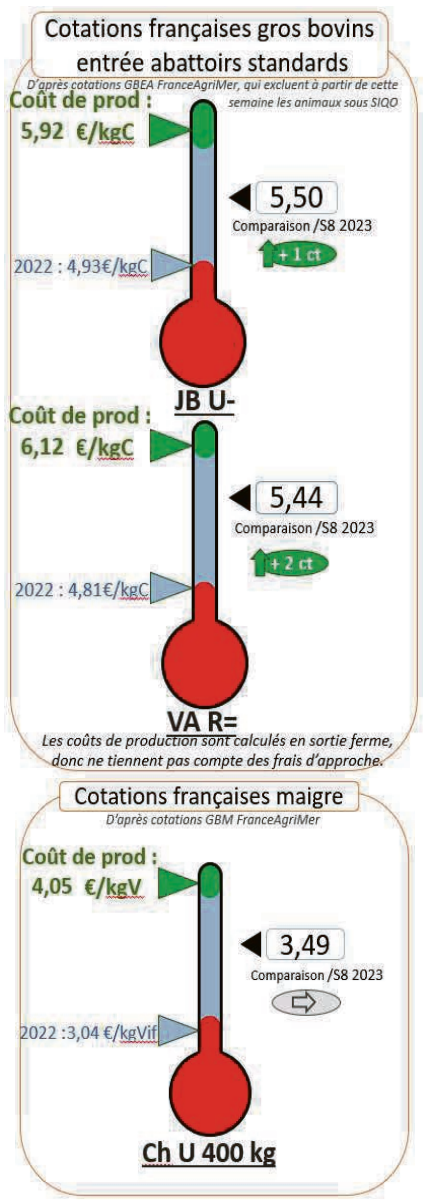
A peine le dispositif anti-inflation communiqué par le gouvernement, que les distributeurs ont renoué avec leur vieux démons! La course au prix les plus bas est lancé, et les distributeurs ne s'en cachent pas et en font même leur vitrine pour attirer le consommateur! Dans ce contexte, la viande bovine est bien sûr, en première ligne, avec des promotions à gogo ce week-end chez divers GMS. La FNB sera intransigeante et n'hésitera pas à dénoncer tout comportement destructeur de valeur, par voie de communication forte à ce sujet!!!

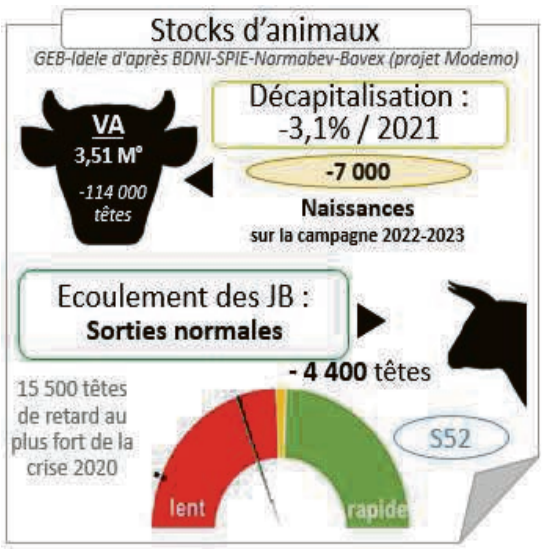
CHIFFRE DE LA SEMAINE

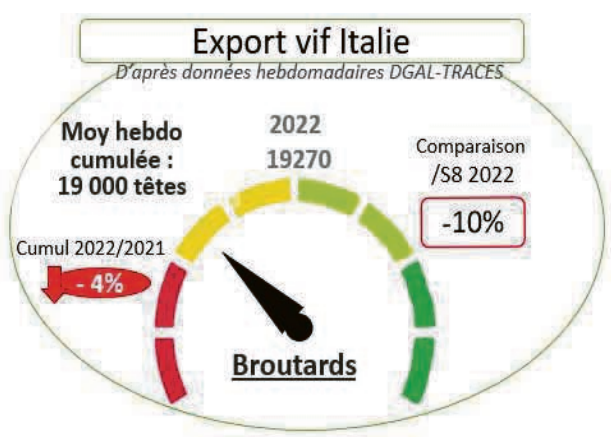
-1,1%

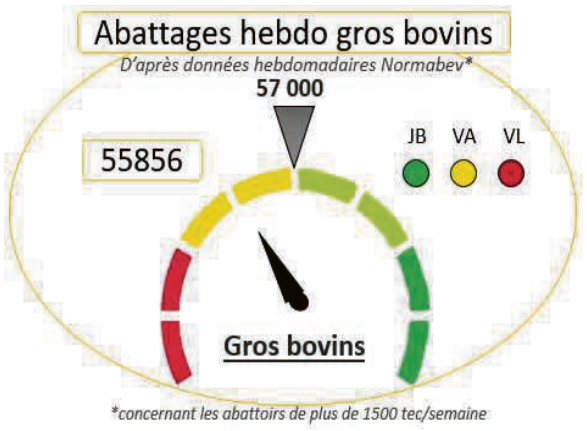
C'est la baisse des abattages en UE en 2022 par rapport à 2021, soit un total de 22,7 millions de bovins abattus . C'est la France qui abat le plus(4,3 Millions de têtes; -4,4%), devant l'Allemagne (3M; -7,8%) et l'Italie (2,8M; +0,8%). Certains pays européens, face à ce manque de viande en Europe, ont fait le choix d'augmenter les abattages chez eux, quitte à creuser la décapitalisation en cours; comme l'Irlande (+6,7%) et l'Espagne (+2%).

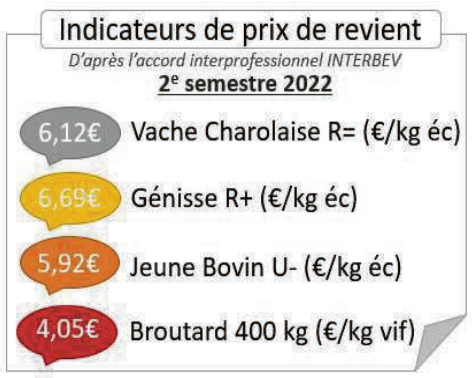
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

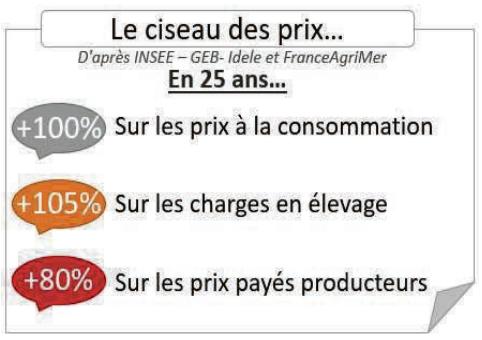












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 11
du 13 au 19 mars 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce garde son dynamisme : les besoins restent importants, les transactions sont globalement fluides et faciles. Les mâles lourds et valablement vaccinés sont activement recherchés, les tarifs sont en hausse dans cette catégorie. Le placement est un peu plus calme en sujets plus légers même si les cours se maintiennent à un niveau attractif. En femelles, le commerce est stable, les ventes sont fluides à des cours stables.

Gros bovins maigres : La demande reste conséquente sur l'ensemble des marchés avec beaucoup d'acheteurs au rendez-vous. L'offre est toujours modérée. Les transactions sont très rapides. Les tarifs sont globalement fermes, ils progressent dans les bonnes vaches d'herbe, activement recherchées.

Boucherie : Les acheteurs sont mobilisés, la demande est très soutenue. Les volumes restent modérés et peinent à satisfaire les besoins. Les cours sont de nouveau globalement haussiers en allaitantes et atteignent de nouveaux sommets, les bonnes femelles de conformation R sont recherchées. Les cours des types mixtes et laitier, et notamment les laitières engraissées, progressent également. Les allaitantes supérieures se maintiennent à des prix fermes. Les transactions sont fluides et rapides.

Veaux : Les achats sont plus prudents, le commerce plafonne, le tri devient plus sélectif. Mais la modestie des apports permet de maintenir les tarifs à niveau. Les cours sont intégralement reconduits en toutes races et catégories. En veaux gras, l'activité reste dynamique dans les bons mâles.

Ovins : En agneaux, les volumes sont insuffisants face à des besoins réguliers mais qui peinent tout de même à être pleinement satisfaits. Les tarifs sont fermes à haussiers dans les bons lots de laitons. En agnelets, les sorties sont encore importantes mais les acheteurs sont mobilisés permettant de tenir les tarifs. En brebis, le commerce se réactive, les tarifs en profitent.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

01 - Vends charrue Bisocs Huard
✆ 04 74 50 04 72

18 - Vends tracteur ValtraM120 ; charrue 5 corps ; chargeur Mailleux 412 et 2 godets (2 ans) ; déchaumeur avec rouleau.
✆ 06.81.56.93.38

18 - Vends enrouleur Perrot 82/320, peu servi, régulation mécanique, très bon état, prix 2.600 euros.
✆ 06 52 67 88 63
ou 06 76 47 23 10

18 - Vends trac JD 6620SE ; presse JD 592 ; andain Kuhn 4m50 ; fauch Kuhn 3m10 ; herse Maschio 3 m ; comb herse Lely ; semoir Accord 3 m ; benne 9T semi élev couloir de contention 6 m.
✆ 06.33.06.56.58

26 - Vds caisses fruits, balle ronde RP200-Walger, semoir Nodet 7rgs PNU II, pulve Hardi 800L(pièces).
✆ 06 08 76 06 57

38 - Vends cultivateur rallongé 14 queues de cochons de 25, 350 euros - Charrue bisoc hydraulique 400 euros - Vigneronne 4 corps 300 euros.
✆ 06 89 61 06 78

38 - Vends cause retraite semoir Lely tournesol 5 rangs avec disques maïs vibro 3m de large avec 2 rouleaux brise mottes le tout en très bon état.
✆ 06 84 77 00 54

Récolte

07 - Vends mini roundballer M50 Abbriata peu servi 07 petites balles rondes 15 kg année 2014 6000€
✆ 06 83 01 54 23

21 - Vends round baller Vario pack 1800, plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Vends presse HD BB940A New Holland crop cutter, andaineur Eurotop 380N, moulin à farine Skiold.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Recherche coupe repliable pour moissonneuse et cueilleur à maïs 5 ou 6 rangs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

58 - Vends plateaux à tournesol, TBEG, 16 becs, 130 x 24, 2 lateraux 170 x 22 toles (1103)
✆ 03 86 69 27 91

Epandage

38 - A vendre semoir engrais amazone ZAM 900 deux moteurs électriques 380v avec poulies 4cv.
✆ 06 18 21 52 07

Irrigation

26 - Vends enrouleur Rainstar Bauer T61 90 390 Mod 2020 servi 2 saisons 19900 euros HT.
✆ 06 51 38 76 24

63 - AV pulvé porté OPAE 24 m Technoma cuve de rinçage carte électronique et pompe récentes.
✆ 06 30 48 57 45

Cave

38 - Vends deux cuves plafond mobile 500 l.
✆ 06 76 37 42 41

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0808)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1101)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends poêle à bois buche 50 Supra cause double emploi, à débattre, bon état.
✆ 04 75 47 50 30

38 - Vends pneus 14/9/24 industriel TBE 500 euros les 2 + pneus 18/4/15/26 Dunlop BE.
✆ 06 75 04 60 70

38 - A céder places de marché à St Priest (69) marché du mardi.
✆ 06 80 43 18 51

38 - Achat une ponette + achat un tracteur Mc Cormick IH 137 ou 135 ou 219 + achat une benne 3 points.
✆ 06 87 84 57 39

38 - Vends andaineur Kuhn + Cultipacker 3m + Vibroculteur + Charrue IH 130.
✆ 06 84 87 42 36 HR

38 - Vends trieur à grain cylindre 2,20m LG 500-800kg/h + pneu 1 6.50x20 blindé.
✆ 06 25 31 32 26 HR

38 - Vends débroussailleuse Stihl FS 411 C achat mai 2022 peu servi 800 euros cause santé.
✆ 06 43 40 73 13

38 - Vends tank 3600 l ; DAC 2 stations salle de traite 2x4 ; Cultitiller 3 m ; 19 semoir maïs 4 rangs micro.
✆ 06 26 63 53 11

38 - Vends cause retraite 1 moteur électrique 10 cv ; 1 grue à fumier ou bois ; 1 botteleuse CB 300 ; 1 motoculteur 8cv ; 1 collier à cheval ; 1 tombereau bois.
✆ 04 76 59 25 39 après 18h

38 - Vends presse MD class élévateur tapis 9 mètres richon fendeuse à cardan charrue HBO.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends faucheuse conditionneuse trainée John Deer 3m regroupeur andain bon état révisé Bonfils.
✆ 06 17 28 53 06

42 - Vends cse retraite, bétaillère Cosnet 5 bêtes / pulv. Berthoud 600 l 9m + Chisel 3m dent de 30.
✆ 06 62 80 13 75

55 - Vends semoir Mmonosem, 2006, 5 rangs, poutre décalée, options, fertiliseur engrais, micro insecticide, traceurs hydrauliques, matériel en état, proche du neuf, peu servi, prix 7 500 euros HT à débattre.
✆ 06 25 10 74 57

57 - Vends presse cubique Claas Quadrant 3200, 2010, toutes options, trËs bon état, révisée, tandem graissage.
✆ 06 62 49 43 33

63 - Recherche corn picker 2 rangs ou 4 R dans l'état couple repliable moissonneuse.
✆ 07 84 88 74 09

69 - Vends arceau de sécurité repliable pour Massey Fergusson série 130 - 140 - 145 - Jamais monté - Prix : 250 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends cellule à grains 4 T. - Presse Bautz basse densité Epandeur Gilibert 5 T. - Foin MD - Tuiles creuses - Congélateur 400 l. - Poël à mazout - Roues 175 et 165x13, 175x14 pour voiture ou remorque - Donne vieux pneus.
✆ 06 01 98 73 80

69 - Vends épandeur à fumier Jurdyc 4T 4 roues BE 1200 euros exo TVA - Scie à ruban moteur électrique 380 v. 1200 euros BE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vends charrue trisoc Huard TR65 non stop hydraulique, bon état - Distributeur engrais Khun MDS 901 fermeture hydraulique
✆ 06 70 38 27 21 ou
04 74 66 96 33 HR

70 - Cuma vend presse HD NH BB9050 an 2011, TBE, format 80x70, 68000 bottes cause renouvellement. Entretien réalisé en concession sur factures 32000 euros. négociable.
✆ 06 28 83 35 33
ou 06 10 32 02 87

71 - Vends charrue Morgnieux anc., pour vigne 300 euros, 4 roues, pneu 235/85/R16 Toyota BJ42 500 euros.
✆ 03 85 40 51 63 HR

71 - Vends vibro 3 m, 300 euros, cellule en toile sur pieds 400 €, cueilleur à maïs, broyeur 5 rangs, 3.000 €.
✆ 06 78 07 36 08

Elevage

26 - Vends presse Maschio année 2014chambre fixe . 2602 bottes rondes . 11 000 euros HT
✆ 06 95 49 50 32

38 - Vends pipeline TBE complet - Gyrobroyeur récent - Herse 4,5m hydrau - Vêleuse Viking neuf - Bétaillère 6p.
✆ 06 33 98 33 36

Véhicule

Utilitaire

26 - Vend voiture Xsara Citroën 1997, 23000 KM, CT ok, 1500 euros.
✆ 07 50 35 27 88
ou 04 75 41 33 15

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends bétaillère Ponge 4,70 m sépar. int. + pont tiroir, pneus neufs, tbe, 6 300 euros.
✆ 07 78 88 11 82

69 - Vends moto enduro 125 BETA rr 4 temps en très bon état, de 2021, 2700 km. Moto rabaissée car utilisée par une fille. Biellettes d'origine fournies. Pneus neufs. Besoin du permis A1. Cartons avec pièces (rétros, clignotants). Idéale entre autre pour apprentis entre 16 et 18 ans et aller dans les chemins, prés, vignes. 4 300 euros.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Vends bétaillère Mercedes 512D, 3,5 t, carrosserie Armand, CT ok, 17.000 euros HT.
✆ 06 87 31 57 32

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquet Acacia de 2 m appointé
✆ 06 16 25 39 34

38 - Prestation de fauche en 3m ou 8 m 30 pour ensilage foin 50 euros de l'hectare.
✆ 06 78 78 95 27

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends enrubannage prairie, 2e coupe, très bonne qualité, bottes rondes 120x135.
✆ 06 14 96 23 01

71 - Vends enrubannage Luz/graminées, ray-grass, prix déstockage 65 euros/t, départ, 60 % MS.
✆ 06 16 91 31 82

Fourrage

01 - Vends foin balles rondes récolte 2022.
✆ 06 28 35 81 95

21 - Vends foin de pré, trèfle, luzerne 2021, stocké à l'abri sur palettes, bottes rondes, à prendre sur place, 100 à120 euros la tonne (1003)
✆ 06 83 59 60 13

21 - Vends luzerne Bio désydratée en vrac, 300 euros/T, foin luzerne Bio BR, 140 euros/T, - foin de pré 90 euros/T, - paille 70 euros/T (1002)
✆ 03 80 90 74 07

42 - Vends foin BR 120 et 155 récolte 21-22, région Feurs. Ch. froide différentes dimensions.
✆ 06 11 82 25 17

88 - Foin regain possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

Propriété

26 - Cherche propriété agricole Drôme des Collines, bon ou mauvais état, 3ha min. Achat pleine propriété ou viager, à louer. Étudie toutes propositions.
✆ 06 87 12 16 68

69 - Vends 1 ha 70 de Macon blanc + cru du Beaujolais Chiroubles et Julienas (0905)
✆ 06 10 43 35 81

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

71 - Loue ferme élev. avec grand bât. moderne, ensemble regroupé 99 ha libre.
✆ 03 85 56 32 96

Autres

26 - Cède emplacement marché alimentaire cause retraite, Drôme sud, légumes, fruits, œufs fermiers. Bon rapport.
✆ 06 28 78 80 32

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

Emploi

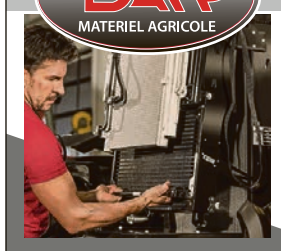
Offre

07 - Ardèche secteur Saint Peray. Vigneron recherche ouvrier agricole tractoriste salaire motivant si compétant. 2500 euros net/mois. Pour toute correspondance contactez l'Avenir Agricole de l'Ardèche, 4 Av de l'Europe Unie BP139 07001 PRIVAS ou au 04 75 64 90 20 - ref 4201/01
✆ 04 75 64 90 20

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e)salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023)–Connaissance du milieu agricole souhaité. PermisB et véhicule personnelobligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

26 - Exp. agricole Drôme Prov. spé. semences cherche salarié polyvalent, CDI, expérience + permis B.
✆ 06 09 48 80 50

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Recherche couple de jardinier gardiens, pour travaux d'entretien parc et ménagers ; propriété au nord de l'Yonne. Temps complet pour le poste de jardinier et temps partiel pour le poste de l'employée de maison. CDI. Logement entièrement rénové mis à disposition dans l'enceinte.
Envoyer CV et lettre de motivation manuscrite avec références à :
SADEC AKELYS
2, impasse Saint-Vincent - 89100 Saint-Denis-lès-Sens

38 - ETA recherche saisonnier pour conduite de matériel.
✆ 06 72 15 40 26

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?
Terres de Bourgogne recrute
UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE
VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux
NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier
Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

Demande

21 - J. H. 41 ans, rech. emploi en BTP, espace vert, agricole, sérieux et motivé.
✆ 06 59 73 23 08

Mariage

89 - Femme 47 ans africaine recherche homme pour relation sérieuse (0904)
✆ 07 51 11 21 75
à partir de 16 h et le WE

PETITES ANNONCES

Animaux

Bovin

01 - Vends repro Charolais HBC, 1 de 36 mois, 1 de 26 mois et 1 de 14 mois, vêlage facile, TGS, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Prendrais 20 bovins adultes en pension ind. surveillée du 01/05 au 30/10.
✆ 06 75 35 43 31
ou 04 71 48 07 96 (HR)

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 2 taureaux de 16 mois hivernés au pré, - Index FN de 103 à 108, + taureau adulte 5 ans, fils de Chabal, FN 99, ISEVR 118, IVEMAT 118. Parisot Bruno et Vincent- 21210 La Motte Ternant (0901)
✆ 06 15 28 77 63

26 - Vends taureaux 15 mois Limousin HBL ou non, bonne origine, sanitaire ok.
✆ 06 20 33 10 49

42 - Vends taureaux char., HBC, 15-16 mois, vêl. facile, élevage et viande, Gaec Cusset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ 06 08 78 05 01 -
06 99 25 33 53

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC + génisses de 2 ans repro. GAEC Deboux - Niault - 58110 Chougny (0801)
✆ 06 26 01 58 72 -
06 28 58 12 92

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends 1 taureau HBC 2 ans et 1 taureau 4 ans HBC sans cornes. GAEC Marion - Luzy (1105)
✆ 06 24 42 29 42

58 - Vends bon taureau charolais HBC 3 ans, produits visibles (1104)
✆ 06 99 32 12 15

69 - Elevage limousin échangerai cause consanguinité veau male d'1 an pour reproduction Larajasse
✆ 06 48 25 55 06

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs Limousins HBL, vaches pleines et laitonnes Limousines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC. Gaec Dufraigne MCV 71190 La Tagnière
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

71 - HBC vend veaux 15 mois, taureaux 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 6ans + vaches pleines ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret, Océan, Newman P), TGS, livraison. Devillard J-C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureau adulte HBC, origine Bize - GAEC de Pergeot (1102)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends bons taureaux de 2 ans et un taureau de 3 ans HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends bon taureau aubrac, 2 ans, origine Jouve, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Cause cessation vends bonnes génisses 2 ans à mettre au taureau, veaux de 15 jours IBR A, TGS, Ciry-le-Noble.
✆ 06 47 27 76 72

71 - Vends 1 bon taureau Limousin de 18 mois hétérozygote sans corne, HBL ou non, hiverné au pré.
✆ 06 20 55 81 02

88 - Achète génisses et bœufs de 8 mois à 2 ans race ch, lim ou croisée certifiée AB.
✆ 06 08 61 13 46

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAECCadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

38 - Eybens vend lapins reproducteurs fauve de Bourgogne non présent à la Beaucroissant.
✆ 06 40 50 81 80

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

SAS COMATEC Distribution patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*

58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Chien

03 - Vends chiot Bouvier Bernois né le 19/01 ils seront pucés vaccinés puce mère 250269608282351, parents visibles à la ferme
✆ 06 51 85 07 67

15 - Vends chiot F type berger des Pyrénées Labri du 27-10-22, n°583YYZ, 82444978900018.
✆ 06 41 99 90 45
06 87 29 39 28

42 - Chiots Border Collie Lof 5F, 2M à réserver, nés 31/01/23, Siret 32268699900010, mère Lof 39112, visible sur ovins et bovins.
✆ 06 10 08 92 33

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

PAUFFARD
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7.500,00 euros
13 rue Fontaine 21260 CHAZEUIL
RCS DIJON 825.018.807

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2023, le capital a été réduit de 2.500 euros pour le porter à 5.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 250 parts sociales.
Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, la gérance

AL23006904

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SELAS BERNARDOT AVOCAT, Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'avocat au capital de 1 000 euros, ayant sont siège social : 1 rue des Princes de Condé 21000 DIJON, immat. 922 317 359 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 27/02/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 rue des Princes de Condé, 21000 DIJON au 1 cours du Général de Gaulle 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS

AL23006953

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PB CONSEIL
SAS au capital de 5 000 euros
Siège social
5 rue Jean Renaud, 21000 DIJON
879 558 591 RCS DIJON

Par décision du 1er juillet 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 5 rue Jean Renaud - 21000 DIJON au 2, boulevard de Verdun - 21000 Dijon à compter du 1er juillet 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour Avis - Le Président

AL23007037

AVIS

LA SOLUTION EST ICI, SAS, au capital de 2 000 euros, siège social : 82 Boulevard Pascal, 21000 DIJON, 877 628 941 RCS DIJON. AGE du 28/02/2022 : Transfert du siège social : 19 rue Cazotte, 21000 DIJON. Pour avis

AL23007049

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

MODIFICATION DE CO-GERANT

MC2B
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 22 Rue Carnot -
21200 BEAUNE
RCS DIJON 808 327 209

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Brigitte BAYLE de ses fonctions de co-gérante à compter du 31 décembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23007081

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SASP STADE DIJONNAIS
Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 2 167 315 euros
Siège social : Stade Bourillot
75 route de Dijon
21600 LONGVIC
500 690 292 RCS DIJON

AG 15/12/2022 : Administrateurs : non-renouvellement des mandats de Jean-Louis PAQUET, Damien PERAS et François PARRY et nomination pour une durée de 3 ans de AUTANES PARTICIPATIONS (525 396 149 RCS DIJON), représentée par Benoit HOUZEL, Damien HEIMBACH, 50 rue de la Fontaine 71100 CHALON SUR SAONE et PADI (903 008 977 RCS DIJON), représentée par François PARRY. Non-renouvellement du mandat d'EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire. RCS DIJON pour avis.

AL23007091

NON DISSOLUTION

Le 31/03/2022, l'associé unique de la SARL START ACCESSION & PATRIMOINE, capital 5 000 euros, 4, Rue du Temple 21000 DIJON 840618268 RCS DIJON, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de na pas dissoudre la Société.

AL23007094

MODIFICATION DE DIRIGEANT

OPTIQUE VALMY
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 44 G avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
793 691 833 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale du 21/02/2023 il résulte que les mandats de la société E.C.A. EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jérôme BURRIER, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis.

AL23007098

NON DISSOLUTION

L'Ô A LA BOUCHE
SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 11, rue Basse -
21200 LEVERNOIS
353 302 920 RCS DIJON

L'AGE des associés du 30 JANVIER 2023, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23007105

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL LAURENT LEGROS
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 90 219.33 euros
siège social : 19 rue de Plantenay
21310 BEAUMONT SUR VINGEANNE
338 466 253 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2022, la collectivité des associés a :
- autorisé Monsieur Laurent LEGROS à démissionner de ses fonctions de co-gérant de la société,
- décidé de modifier la dénomination sociale de la société en « EARL LEGROS »,
- décidé de transférer le siège social au 17 bis rue de Plantenay – 21310 BEAUMONT SUR VINGEANNE,
Le tout à compter du 20 décembre 2022.
Pour avis, La gérance.

AL23007110

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL TASSIN
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 243 210 €
8 rue de l'Abreuvoir
21310 DAMPIERRE ET FLEE
920 032 679 RCS DIJON

Aux termes d'une AG en date du 21 décembre 2022, Monsieur Clément TASSIN, demeurant 5 rue Millot 71620 SAINT MAURICE EN RIVIERE, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Gilles TASSIN, démissionnaire, à compter du 21 décembre 2022.
Pour avis, la gérance.

AL23007116

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BATECO
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 6 rue de la Chanois
21270 PONTAILLER-SUR-SAÔNE
RCS DIJON 805 298 254

Aux termes d'une délibération en date du 24 février 2023, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts,
à compter du 24 février 2023, le siège social :
- qui était à 21270 PONTAILLER SUR SAONE 6 rue de la Chanois,
- est désormais à 55230 MUZERAY 18 rue de Forbeuvillers,
et de nommer aux fonctions de Directeur Général Monsieur GUILLEY Philippe, demeurant à 55230 MUZERAY 18 rue de Forbeuvillers à compter de la même date.
Nouvelle immatriculation au RCS de BAR-LE-DUC (55).
LA PRESIDENTE

AL23007136

MODIFICATIONS

SOCIETE CIVILE DE MOYENS KINES DU PAYS D'ARNAY
Société civile de moyens
au capital de 180 euros
Siège social : 8 rue des Ursulines
21230 ARNAY-LE-DUC
804 709 210 R.C.S. DIJON

Aux termes du PV de l'AGE du 01/01/2023 :
1/ Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 60 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention capital : 180 euros
Nouvelle mention capital : 240 euros
2/ Monsieur Edouard BUREAU demeurant 2 rue de la Forge 21320 ARCONCEY a été nommé cogérant de la Société.

AL23007144

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LAVINIF. SCI au capital de 1 000 euros. Siège social : 75 rue de Mazy 21160 MARSANNAY LA COTE. 910 449 420 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la Société SYLVAIN PATAILLE, demeurant 75 rue de Mazy 21160 MARSANNAY-LA-COTE, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL23007159

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JBCB
Société civile au capital de 900 euros
Siège social : 7 Rue des Eaux,
21190 TAILLY
transféré 16, rue Sainte Marguerite,
21200 BEAUNE (CÔTE D'OR)
899 132 054 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2022,l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 7 Rue des Eaux, 21190 TAILLY au 16, rue Sainte Marguerite, 21200 BEAUNE (CÔTE D'OR) à compter du 1erdécembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.Pour avis
La Gérance

AL23007166

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SLC BRABOIS
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 19, avenue Albert Camus -
Bâtiment Simenon
21000 DIJON
488 514 209 RCS DIJON

En date du 14/12/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 19, avenue Albert Camus Bâtiment Simenon, 21000 DIJON au 6 rue de Verdun 88330 CHATEL SUR MOSELLE, et de modifier en csqce l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL23007174

NOMINATION DE CO-GÉRANT

BV2M. SCI au capital de 5 000 €. Siège social : 1 rue Charles de Gaulle 21600 OUGES. 910 234 103 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société Micro-crèche CRESCENDO SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est 8 rue de la Petite fin 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée 851 972 653 RCS DIJON, représentée par Céline VILLEGAS, pour une durée illimitée à compter du 23/12/2022. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL23007176

MODIFICATION DU CAPITAL

MAISON DU COLOMBIER
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue Fraysse
& 1 rue Charles Cloutier –
21200 BEAUNE
793 521 493 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11/01/2023 et du procès-verbal du Président du 10/03/2023, le capital social a été réduit de 2000 euros pour le ramener de 10000 euros à 8000 euros par voie de rachat et d'annulation de 200 actions appartenant à un associé, au prix unitaire de 800 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence :- Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 10000 euros.- Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 8000 euros.Pour avis. Le Président.

AL23007184

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

A. GOICHOT ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 200 000 euros
Siège social : avenue Charles de Gaulle -
21200 BEAUNE
342 064 557 RCS DIJON

Aux termes de décisions d'associés en date du 6 mars 2023, les associés ont décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : toutes activités d'exploitation d'une licence IV, de bar à vins, de restauration, l'organisation de dégustations de vins, de séminaires et généralement de tout évènement et ont décidé de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- et de nommer pour une durée indéterminée à compter du même jour en qualité de directeur général Mme Noémie GOICHOT, demeurant 18 B rue Pierre Guidot à BEAUNE (21200).
Pour avis

AL23007190

MODIFICATION DU CAPITAL

SIMON FOLLIN-ARBELET
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 678 500 euros
Siège social : 4 rue des Vercots -
21420 ALOXE-CORTON
891 643 348 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20/12/2022, l'AGE des associés, a décidé de réduire le capital social a été réduit d'une somme de 664 930 euros, pour être ramené à 13 570 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 678 500 euros, divisé en 678 500 parts sociales de 1 euro chacune.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 13 570 euros, divisé en 678 500 parts sociales de 0,02 euro chacune.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL23007191

// GÉRANCE

AVIS DE MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte SSP :
la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à l'EURL TAXI VAL 21, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 888 283 850, au capital de 2.000 €, dont le siège est à DIJON (21000) – 28 rue d'Arsonval, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de AIGNAY-LE-DUC pour une durée de 1 an à compter du 01/02/2023.
L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.
Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

AL23007104

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 03 mars 2023, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 09 mars 2023 dossier 2023 00013221 référence 2104P01 2023 N 00560, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée **J.G.P.**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 57.931,00 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 16 Rue Dominique Ancemot, identifiée sous le numéro SIREN 398 772 715 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A vendu à La Société dénommée **HORLOGERIE BIJOUTERIE ATELIER MANGHERA**, Société à Responsabilité Limitée (Société à associé unique) au capital de 9.500,00 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 16 Rue Dominique Ancemot, identifiée sous le numéro SIREN 948 329 800 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or).
Un fonds de commerce **d'achat, vente d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie** et cadeaux, réparation d'horlogerie, bijouterie et orfèvrerie connu sous le nom de « Jean-Gabriel PETIT » situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte d'Or), 16 Rue Dominique Ancemot. moyennant le prix de **SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €)**, s'appliquant savoir :
- Aux éléments incorporels : pour TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT EUROS (39.928,00 €),
- Aux éléments corporels : pour VINGT MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS (20.072,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 03 mars 2023.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL23007146

// DIVERS

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Association départementale ADMR des Grands Crus

L'Association apporteuse (A), **l'Association départementale ADMR des Grands Crus**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 02 juin 2005, identifiée sous le numéro RNA W212000731, et enregistrée au répertoire Sirène sous le Siret n° 48288984600018 dont le siège social est situé 60L Avenue du 14 Juillet, 21300 CHENÔVE.
Ayant pour but :
1. D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action.
Pour ce faire, elle assure la responsabilité matérielle et morale de la marche d'une ou plusieurs branches d'activité pouvant concourir à la réalisation de cet objectif.
Elle est, ou peut devenir, employeur de toutes les personnes utiles à cette action du social, du médico-social et du sanitaire, notamment dans le domaine de la vie quotidienne, du socio-éducatif, de la santé, ainsi que du développement local, conformément au règlement intérieur agréé par l'Union nationale des associations ADMR.
2. De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert en faisant participer les familles, notamment celles ayant bénéficié de l'action de l'association.
Au vu des difficultés informatiques rencontrées, l'apporteuse a décidé d'apporter les activités au 01/01/2023, la trésorerie correspondant à 2 mois de facturation ainsi que le personnel et les provisions pour congés payés afférentes au 31/12/2022 ;
Il est fait apport, aux termes d'un traité d'apport partiel d'actif arrêté le 15/02/2023 par l'ensemble des conseils d'administration de toutes les associations, de son actif évalué à 776 000 euros aux Associations B, C, D, E, F, G, et H à charge pour ces dernières de payer son passif évalué sur la base de la provision pour congés payés au 31/12/2021 à 363 159.97 euros. Le passif apporté définitif correspondra à la provision pour congés payés des salariés transférés (charges sociales et fiscales incluses) comptabilisée au 31 décembre 2022.
Sur base des comptes au 31/12/2021, l'actif net apporté est estimé à 412 840.03 euros (quatre cent douze mille huit cent quarante euros et 3 centimes). Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des derniers comptes de l'Association A en date du 31 décembre 2021.
Les Associations bénéficiaires sont :
L'Association locale ADMR de Mirebeau, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 31 mars 1968, identifiée sous le numéro RNA W212002591 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 77816840100017, dont le siège social est situé 8 place Général Viard, 21310 MIREBEAU SUR BEZE. Association B.
L'Association locale ADMR de Montbard Semur, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'or le 12/12/2022, identifiée sous le numéro RNA W213005425 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 92284371900019, dont le siège social est situé 3B Rue Carnot, 21500 MONTBARD. Association C.
L'Association locale ADMR de Saulieu, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 20 mars 1972, identifiée sous le numéro RNA W213000489 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 77825545500017, dont le siège social est situé 3 Rue du Tour des Fossés, 21210 SAULIEU. Association D.
L'Association locale ADMR de Saint Jean de Losne, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 10 avril 1974, identifiée sous le numéro RNA W211000051 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 30082390300020, dont le siège social est situé 19 Allée du Bastion des Charmilles, 21170 SAINT JEAN DE LOSNE. Association E.
L'Association locale ADMR de Dijon Métropole, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 15 février 2001, identifiée sous le numéro RNA W212000390 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 43494084700032, dont le siège social est situé 60J Avenue du 14 Juillet, 21300 CHENOVE. Association F.
L'Association locale ADMR de Venelle et Tille, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 29 septembre 1968, identifiée sous le numéro RNA W212002531 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 77822409700015, dont le siège social est situé 20 Place de la République, 21120 IS SUR TILLE. Association G.
L'Association locale ADMR de Pontailler Sur Saône, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or le 16 mars 1981, identifiée sous le numéro RNA W212002649 et enregistrée au répertoire Sirene sous le Siret n° 32213086500023, dont le siège social est situé 1 Rue du 8 mai 1945, 21270 PONTAILLER SUR SAONE. Association H.
Sur base des comptes au 31/12/2021, l'actif net apporté est estimé à 412 840.03 euros (quatre cent douze mille huit cent quarante euros et 3 centimes).
L'apport prendra un effet différé sur les plans comptable et fiscal le 1er janvier 2023 sous réserve de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2023 de l'Association A et par les assemblées générales extraordinaires respectives du 16 mai 2023 des Associations B, C, D, E, F, G et H. Sur le plan juridique, l'apport prendra effet au premier jour du mois suivant la date de la levée de la dernière des conditions suspensives.
Pour avis. Le conseil d'administration.

AL23007154

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/03/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : MEURSAULT :
Louées par bail rural
Vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR Chardonnay et Aligoté - Urbanisme : Zone AVP du PLU
1 ha 36 a 98 ca
- Les belles cotes: AT-95[4] - Les pacriots: AT-39-41-43
ANCEY: terre, verger, lande. Urbanisme : Zone N du PLU pour les parcelles G 244 et C 451, zone A du PLU pour les autres parcelles 25 a 70 ca
- En preau: D-62-65-66-67-71-72 - Fontaine du pre: F-627 - Les eplouottes: C-451 - Les nasoirs et converses: G-244
COUCHEY: Parcelles en nature de jardin et bois - Urbanisme : zone Ap, 2AU, et N du PLU 14 a 76 ca
- Champ taignerot: AO-3 - Le grand pre: AC-281
MOSSON et GRANCEY-SUR-OUCE : Objectif: Maintien du fermier en place sur les parcelles agricoles louées
BRION-SUR-OURCE: Landes et bois - Urbanisme : RNU
6 ha 29 a 13 ca
- Coteau des buis: D-80 - La cote des grenouillieres: ZK-293[89] - La croix elisabette: ZK-121 - La voie des pres: D-24-26-30 - Les pres sous la garenne: D-8 - Les ripes: ZH-157
GRANCEY-SUR-OURCE: Terres, landes et bois - Urbanisme : RNU -
27 ha 24 a 83 ca
- Au grand val: G-4-6(A)-6(B)-7-8 - En la prere a feu: G-9-10-11-12-14-15(A)-15(B)-15(C)-17(A)-17(B)-17(C)-20-21-22-24(A)-24(D)-25(A)-25(B)-32-33-37-39-40-41(A) - Le tomoy: ZH-32 - Les envers: ZL-5-9-12-15-23-27 (sans bâtiment)
- Les essarts: ZA-32-39(J)-39(K) - Sur le grand val: G-53
MOSSON : Terres - Urbanisme : RNU
16 ha 61 a 60 ca
- Champs de la montagne: ZO-6 - Le fond de molard: ZN-21 - Voie de brion: ZS-11(J)-11(K)-11(L)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/04/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007165

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Guillaume GOURVÈS,
Avocat
1 rue de Reims90000 Belfort

DISSOLUTION

FORM'ORTHO BOURGOGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Basse des Halles
21540 Sombernon
799 563 275 RCS Dijon

Par décisions du 31 décembre 2022, l'associé unique de la société FORM'ORTHO BOURGOGNE a prononcé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
A été nommé liquidateur le SYNDICAT REGIONAL DES ORTHOPHONISTES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, syndicat patronal avec siège au 46, rue de l'Amitié, 25480 Ecole-Valentin et immatriculé au Répertoire SIRENE sous le numéro 422 933 960,avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Il a en outre été mis fin aux fonctions du président.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 27, rue Basse des Halles, 21540 Sombernon, où toute correspondance devra être envoyée et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23006978

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VENDANGES DU MONDE
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
12 Boulevard Jules Ferry -
21200 BEAUNE
484 393 426 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23007087

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL MARTINE LHUILLIER
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 650 euros
Siège social : Route de Dijon -
Centre Commercial Champlon
21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation : 21150 MARIGNY LE CAHOUET
429 038 235 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 30/11/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Martine LHUILLIER, demeurant 21150 MARIGNY LE CAHOUET, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 21150 MARIGNY LE CAHOUET. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

AL23007107

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DOUCE'O
SARL au capital de 1 000 €uros
Siège social : 4 rue de la Bouzaize – 21200 COMBERTAULT
RCS DIJON (en cours)
Dénomination sociale : DOUCE'O
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 4 rue de la Bouzaize – 21200 COMBERTAULT
Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité de vente et installation d'adoucisseurs, et produits relatifs au traitement de l'eau, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 €., divisé en 100 parts de 10 €, entièrement souscrites et libérées.
Montant des apports en numéraire : 1 000 €.
Apports en nature : Aucun apport en nature n'a été effectué à la Société.
Gérance : A été désigné
- Monsieur LUCAS Philippe-Edouard, demeurant 4 rue de la Bouzaize – 21200 COMBERTAULT
Acte constitutif : Acte sous-seing privé en date à COMBERTAULT du 1er mars 2023
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,
LUCAS Philippe-Edouard
Gérant ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL23006996

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVROLLES du 22/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BACQUAERT
Siège : 1 rue du Grand Jardin, 21520 GEVROLLES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Objet : Travaux agricoles, location avec et sans chauffeur de matériels à usage agricole et travaux publics
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Eric BACQUAERT dmt 1 rue du Grand Jardin - 21520 GEVROLLES
Directeur général : M. Clément BACQUAERT dmt 1 rue du Grand Jardin - 21520 GEVROLLES
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL23007015

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING MC
Société à responsabilité limitée
au capital de 42 000 euros
Siège social : 22 allée des pinsons
21110 LONGCHAMP
Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HOLDING MC
Siège social : 22 allée des pinsons, 21110 LONGCHAMP
Objet social : La Société a pour objet la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 42 000 €
Gérance : Mme Patricia RUINET, demeurant 22 allée des pinsons, 21110 LONGCHAMP, et Mme Emilie RUINET, demeurant 2 B impasse du château, 21110 MARLIENS
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23007102

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 08/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : DALLO ZIO. Siège : 44 rue du Chaignot, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros Objet : La restauration (notamment italienne), sur place ou à emporter, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Giovanni GRECO, demeurant 4 chemin de Gémeaux, 21310 BEIRE LE CHATEL. POUR AVIS. Le Président

AL23007120

AVIS DE CONSTITUTION

VALAUDIS
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1 rue Albert et André Claudot, 21000 DIJON
Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 08/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : VALAUDIS
Siège : 1 rue Albert et André Claudot, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 150 000 €
Objet : la société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant dans tout secteur d'activité économique notamment commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes. La société a également pour objet de réaliser directement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : GUILODIS, SASU au capital de 5.100 €, dont le siège social est RN 74, 21220 BROCHON, RCS DIJON 451 602 619, représentée par M. Guillaume BUFFET, PrésidentDirecteur général : M. Valentin COURTALON-BOURGET, demeurant 6 Ter rue des Cents Journaux, 21110 ROUVRES EN PLAINE
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23007123

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Beaune du 09/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TOMA
Siège : 34, rue Carnot 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans
Capital : 20 000 euros
Objet : l'activité de restauration rapide et traditionnelle, bar à vins, bar à cocktails, traiteur, vente à emporter ; la vente de tableaux d'art
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Marco STOCKMEIER, demeurant 34 B, rue Chevignerot 21200 BEAUNE
Directeur général : Tobias YANG, demeurant 34 B, rue Chevignerot 21200 BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL23007129

AVIS DE CONSTITUTION

(Décret n° 2015-215 du 25 février 2015)
DENOMINATION SOCIALE : GAEC LIGERON BENOIT ET ANGELIQUE
SIEGE SOCIAL : 28 rue Grillot, 21210 MOLPHEY
DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE COTE D'OR : 09/12/2022
N° D'AGREMENT : 1 380
Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON (21000).
Pour avis et mention

AL23007145

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC (21600) du 2 Mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CROQÜS
Siège social : 112, route de Dijon - 21600 LONGVIC
Objet social :
Ingénierie en thermique, électricité, environnementale, bâtiment bas carbone, économie d'énergie, génie climatique, maîtrise d'uvre TCE, développement et commercialisation d'applications, génie écologique, paysagiste, architecte, VRD, conseil en patrimoine, photovoltaïque, géothermie, recherche et développement, gestion patrimoniale, marchand de biens, cuisiniste, formation professionnelle, revente de Certificats d'Economie d'Energie, études de prix, études d'exécution, ordonnancement Pilotage et Coordination, coordination de Systèmes de Sécurité Incendie, ainsi que la vente, l'achat, le négoce, l'import/export de matériaux de gros œuvre et second œuvre et de tous produits non réglementés, et plus généralement toutes activités de bureau d'études dans tous les domaines de la construction.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 20 000 Euros
Gérance :
- Monsieur Damien PATRET demeurant 55, rue des Charrières - 21800 QUETIGNY- Monsieur Louis ZAEPFEL demeurant 29, rue Lafayette - 21000 DIJON
- Monsieur Alexandre ZANINI demeurant 23, rue Sus Amont - 21220 CHAMBOEUF,- Monsieur Cyrille GUITON demeurant 1, rue de Pommard - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
La Gérance

AL23007150

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLANOT du 27/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS PONTOILLE ENERGIE
Siège : Hameau de Jonchères, 5 Rue de Pontoille – 21430 BLANOT
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 15 000 euros
Objet : la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente :
Madame Marylène DESPLANTES, demeurant Hameau de Jonchères, Rue de Pontoille – 21430 BLANOT.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, la Présidente

AL23007157

AVIS DE CONSTITUTION

SPEL
Société civile
au capital de 300 000 euros
Siège social :
12 rue Lasson 21220 TERNANT
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TERNANT du 02.03.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SPEL
Siège social : 12 rue Lasson 21220 Ternant
Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités.
La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion.
La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre. L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 300 000 euros, constitué à concurrence de 1 000 euros au moyen d'apports en numéraire et au moyen d'un apport en nature de parts sociales estimées à 299 000 euros.
Gérance : Madame Pascale GELEY et Monsieur Samuel GELEY demeurant tous deux demeurant 12 rue Lasson 21220 Ternant
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL23007180

NIÈVRE

// MODIFICATION

PROROGATION DE LA DURÉE

GAEC DU VIEUX CHATEAU

Groupement agricole d'exploitation en commun
Au capital de 352 020.03 euros
Siège social : 58110 TAMNAY EN BAZOI
390 867 240 RCS NEVERS

Suivant AGE du 17 janvier 2023, la durée de la Société a été prorogée de 69 ans, pour la porter à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis

AL23006786

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AUGMENTATION DU CAPITAL

FRANCOIS POUENAT

SARL au capital de 200.000 euros
Siège social : 20, rue Joseph-Marie Jacquard
Module n° 3 – 58640 VARENNES VAUZELLES
497 496 430 RCS NEVERS

Le 20 février 2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital pour le porter de 100.000 € à 200.000 €.
Pour avis, le gérant
François POUENAT

AL23007076

AVIS DE TRANSFORMATION EN GAEC

EARL DE BEL AIR

1 Hameau de Bel Air - 58110 MONTAPAS
Au capital social de 400 000 euros
RCS NEVERS - N° 429 619 158

Par pv d'AGE du 1er mars 2023, l'EARL DE BEL AIR a été transformée en :
FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE BEL AIR
SIEGE SOCIAL : 1 Hameau de Bel Air - 58110 MONTAPAS
GERANTS : M. et Mme BERTIN Alain et Sophie, demeurant 1 Hameau de Bel Air - 58110 MONTAPAS
CAPITAL SOCIAL : 400 000 euros divisé en 4 000 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 22 février 2023.
Pour avis, la gérance

AL23007078

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

NON RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE AU COMPTE

POUSSEAUX BATIMENT RENOVATION

SARL au capital de 56 068 euros
Siège social : 2 Route Blanche - 58500 POUSSEAUX
RCS NEVERS 344 037 098

Selon Délibérations de l'AGOA du 30/06/2022, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS :
Commissaire aux comptes titulaire : M. Serge GODART, dmt à NANTEUIL LES MEAUX (77100), 43Bis rue du Château, inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes.
Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Clément BIZOUARD, dmt à NANTEUIL LES MEAUX (77100), 43Bis rue du Château, inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes.
NOUVELLES MENTIONS :
Commissaire aux comptes titulaire : **Néant**
Commissaire aux comptes suppléant : **Néant**
Pour avis, Le Gérant.

AL23007080

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MAT'EQUIP 58
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 3, rue André Lhote
58000 NEVERS
840 833 420 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/01/2023, l'Associé Unique a décidé à compter du 01/03/2023 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : restauration rapide, sur place et à emporter – Achat, vente de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL23007086

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ST2M

SAS au capital de 10 000 euros,
18 Rue du Père Castor,
58420 BRINON SUR BEUVRON
922 452 321 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision unanime en date du 03.03.2023, la collectivité des associés a décidé de modifier l'objet social en précisant que le transport routier ainsi que la location s'effectuent au moyen de véhicules de moins de 3.5 tonnes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts et ce, à compter rétroactivement du 1er Février 2023. Pour Avis. Le Président

AL23007090

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SERVICE SPORT PROMOTION par sigle S.S.P.

SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
SIEGE SOCIAL : 113 AVENUE DE VERDUN
58300 DECIZE
450.117.288 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 15/12/22 a modifié, à compter du même jour, l'objet social et a transféré le siège social au 117T Avenue de Verdun 58300 DECIZE
L'article 2 OBJET des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : la location de moyens de transport sans chauffeur, organisation et participation à toute manifestation événementielle, le négoce, la réparation, l'entretien de tous véhicules terrestres et maritimes et tous services annexes, négoce de tous matériaux ferreux ou (et) non ferreux. Nouvelle mention : le négoce, la réparation, l'entretien de tous véhicules terrestres et maritimes et tous services annexes, négoce de tous matériaux ferreux ou (et) non ferreux
L'article 4 SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : 113 Avenue de Verdun 58300 DECIZE. Nouvelle mention : 117T Avenue de Verdun 58300 DECIZE
Mentions au RCS de NEVERS

AL23007106

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

W.ALVES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros.
Siège social : 3 Rue du Champ Magny , 58470 MAGNY-COURS.
850 107 046 RCS NEVERS.

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de pose de constructions métalliques, couverture traditionnelle, pose de garde-corps, sécurisation de toitures, pose de panneaux photovoltaïques en sous-traitance, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23007117

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE FONCIERE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SFID
Société Civile au capital de 1 148 280 €
porté à 1 174 840 €
Siège social : Le Cholet
58000 SAINT ELOI
529 644 692 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/12/2022 les associés ont décidé à compter du même jour :
- d'augmenter le capital social de 26 560 € pour le porter de 1 148 280 € à 1 174 840 €,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés
- et de modifier en conséquence les articles 2, 6 et 7 des statuts.

AL23007121

NON DISSOLUTION

ALFA GESTION
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 1, rue des Bouillons
58700 MOUSSY
882 350 861 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG Mixte du 30/06/2022 les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL23007124

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NEVERS ENSEIGNES

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 102 Route de Lyon,
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
880.443.403 RCS NEVERS

Le 01/02/23, l'associée unique a transféré le siège social au 203 Route de Lyon 58000 CHALLUY à compter du même jour, et a modifié l'article 4 des statuts. Ancienne mention : 102 Route de Lyon 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE. Nouvelle mention : 203 Route de Lyon 58000 CHALLUY
RCS NEVERS

AL23007137

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI MARICOT.
Forme : SCI.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 11 Rue ROUGET DE L ISLE, 89000 AUXERRE.
801151788 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 1 janvier 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 janvier 2023, de transférer le siège social à 18 PLACE DE LA MAIRIE, 10240 Brillecourt.Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Troyes.

AL23007140

AVIS

EMPREINTE COSNE

Société par actions simplifiée
4 Rue Anatole France
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS SIREN n°880 936 752

Suivant acte reçu par Me Simon VILAIRE, notaire associé à 18500 MEHUN SUR YEVRE 52 bis avenue Jean Châtelet, le 30 décembre 2022, enregistré au SPFE BOURGES 1 le 16/01/2023dossier 2023 6256 réf 1804P01 2023 N 150
Les actionnaires de la société ont constaté la démission de Madame Edith GOUGEROT épouse de Monsieur Jean-Marc LE FEUR, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 12 Chemin de la Rue Villechaud.
de ses fonctions de vice-présidente, non remplacée.
Les modifications seront effectuées au Registre du Commerce et des Société de NEVERS (Nièvre)
Pour avis
Le Président.

AL23007153

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

NOMINATION DE GÉRANT

Aux termes d'un acte de Partage de parts à titre de licitation reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 10 février 2023, enregistré à NEVERS 1 le 01 mars 2023 dossier 2023 0000 4614 réf : 5804P 2023 N 00095,
Il a été nommé comme unique gérant de la SCI BON, au capital de 19.604,94 euros ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 6 quai du Sanitas, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 381 255 181 : Mr BON Patrick, époux de Mme VILNAT Isabelle, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 10 passage de la rue Villechaud, pour une durée illimitée en remplacement de Mr BON Jean-Philippe, décédé.
En conséquence, ladite société sera à compter du 10 février 2023 gérée par Mr Patrick BON.
L'article des statuts est modifié en conséquence.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23007158

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Le fonds de commerce donné en location-gérance par la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.788.800 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346 à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 39.636.000 euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230, Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035 aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2021, a été transféré de « Route de Surgy – 58500 Clamecy » au « 3, avenue Saint-Exupéry – 58500 Clamecy » le 7 décembre 2022.

AL23007167

AVIS DE PUBLICITÉ LÉGALE

EXPERLIANCE 58
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 ¤
Siège social : 47 bis rue Henry Bouquillard 58000 NEVERS
RCS NEVERS 949 276 596
Par acte SSP en date du 06/03/2023 à MONTAGNY LES BUXY et enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement sous la référence 2023 A 199 le 10/03/2023, Monsieur Patrick LEBON, entreprise individuelle sise 5 route de Collonge Hameau de Montorge 71390 MONTAGNY LES BRUXY, numéro SIRET 454 015 256 00059, a donné en location gérance à la SARL EXPERLIANCE 58, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros sise 47 bis rue Henry Bouquillard 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 949 276 596, représentée par Monsieur Patrick LEBON en sa qualité de Gérant, un fonds libéral de cabinet d'expertise d'assurances auprès des Compagnies d'assurances connu sous le nom de « BC EXPERTISES » sis et exploité 5 route de Collonge Hameau de Montorge 71390 MONTAGNY LES BRUXY pour une durée indéterminée, à compter du 06/03/2023. Pour avis, le locataire-gérant.

AL23007181

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL23007062 publiée dans Terres de Bourgogne du 10/03/2023 concernant la cession VERGER-LAUNAY, il y avait lieu de lire :
Enregistré à NEVERS le 27 février 2023 dossier 2023 00004748 Réf 5804P01 2023N101.
Cédant identifié au SIREN n°513 905 224.

AL23007101

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS CONCERNANT LES COMMUNES DE BRASSY, CHAUMARD, DUN-LES-PLACES, MONTSAUCHE-LES-SETTONS, OUROUX-EN-MORVAN ET SAINT-AGNAN

Dans le cadre du projet de réglementation des boisements des communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan, il sera procédé, du vendredi 7 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, à une enquête publique d'une durée de 36 jours.
Monsieur Robert LECAS, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon, assurera ses permanences afin de recevoir les observations du public dans les six mairies concernées les jours suivants :
- Mairie de Brassy : le vendredi 7 avril 2023 de 9h30 à 12h, le vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 12h, le vendredi 5 mai 2023 de 14h à 16h30 et le vendredi 12 mai 2023 de 14h à 16h30.
- Mairie de Chaumard :le mercredi 19 avril 2023 de 14h à 16h30
- Mairie de Dun-les-Places : le mardi 25 avril 2023 de 9h30 à 12h
- Mairie de Montsauche-les-Settons : le mardi 25 avril 2023 de 14h à 16h30
- Mairie de Ouroux-en-Morvan : le vendredi 5 mai 2023 de 9h30 à 12h
- Mairie de Saint-Agnan : le mercredi 19 avril 2023 de 9h30 à 12h.
Ces observations pourront également être adressées par voie écrite, à l'attention de Monsieur Robert LECAS, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Brassy, 8 rue Saint-Gervais, 58140 Brassy, ou par voie électronique à l'adresse suivante : rdb.lot1.enquete@nievre.fr.
Ces observations devront lui parvenir, au plus tôt le vendredi 7 avril 2023 à 9h30, et au plus tard le vendredi 12 mai 2023 à 16h30.
Il n'est pas prévu d'organiser de réunions d'information ou d'échange.
Le dossier d'enquête d'enquête publique comprendra :
1. la délibération du Conseil départemental relative au document de cadrage, prévue à l'article R.126-1 du Code rural et de la pêche maritime,
2. les plans comportant le tracé des périmètres délimités, en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime,
3. le détail des interdictions et des restrictions concernant les semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
4. la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,
5. l'évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale, le cas échéant.
Ce dossier d'enquête publique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 7 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, au Conseil Départemental de la Nièvre (Rue de la Préfecture, 58000 NEVERS) et dans chacune des six communes désignées ci-dessus, où il sera tenu à la disposition des personnes intéressées, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet du Conseil Départemental de la Nièvre à l'adresse suivante : https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/agriculture-alimentation-espace-rural/amenagement-foncier-agricole-et-forestier/ (ou via le menu : Cadre de vie → Agriculture, alimentation, espace rural → Aménagement foncier, agricole et forestier)
et sur les sites des six communes concernées, à savoir :
Brassy : http://www.brassy.fr
Chaumard : La commune de Chaumard ne disposant pas de site internet, le dossier d'enquête publique sera à consulter sur les sites internet des cinq autres communes concernées ou du Conseil Départemental
Dun-les-Places : https://www.dun-les-places.fr/
Montsauche-les-Settons : https://www.montsauche-les-settons.org
Ouroux-en-Morvan : https://www.mairieouroxenmorvan.fr
Saint-Agnan : https://saintagnanenmorvan.fr
Dans chacune des mairies des six communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan, un accès gratuit au dossier sera garanti par au moins un poste informatique dans un lieu ouvert au public, durant leurs horaires d'ouverture. Le Département de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête, garantira le même accès gratuit au dossier par au moins un poste informatique.
Toute personne peut également obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, Réglementation des boisements, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront affichés et consultables dans chacune des six mairies concernées aux jours et heures d'ouverture ou sur leurs sites internets respectifs, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental, au plus tard deux mois après la clôture de l'enquête, et ce pendant un an.
Au vu du rapport et des consultations du commissaire enquêteur, le Département pourra approuver par délibération le projet de réglementation des boisements.
Le Conseil départemental de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête publique, fournira à toute personne qui en fait la demande les renseignements sur l'enquête publique ainsi que sur ce projet de réglementation des boisements, via les coordonnées de contact suivantes :
Direction du Développement Territorial

ANNONCES LÉGALES

Service Développement Rural et Transition Énergétique
03 86 60 68 83
reglementation.boisements@nievre.fr
Fait à NEVERS
Le Président du Conseil Départemental,
Fabien BAZIN

AL23007188

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI VEIL

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 56.406,14 euros
Siège de liquidation : « La Belle Etoile »
58440 LA CELLE SUR LOIRE
351 973 367 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2023 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société.
M. Stéphane VEIL dt 29 boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été désigné liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. La correspondance et les actes relatifs à la liquidation devront être adressés au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, S. VEIL

AL23007075

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HUMA

Société Civile au capital de 1.000 euros
Siège social : 53 Grande Rue
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
445 201 155 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2023 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société.
M. Hubert LECHEVIN demeurant 69 rue des Saint-Flix – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, a été désigné liquidateur.
Le siège de la liquidation reste fixé à l'ancien siège social. La correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, H. LECHEVIN

AL23007111

AVIS DE DISSOLUTION

LES JARDINS DU CENTRE

SAS au capital de 150.000 €
Route de Fourchambault –
58640 VARENNES-VAUZELLES
341 763 548 RCS NEVERS

La société LES JARDINERIES DU SALEVE, SAS au capital de 18.763.750 €, ayant siège social à Saint Julien en Genevois (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, 312 910 557 RCS THONON LES BAINS, a, aux termes de ses décisions en date du 31 décembre 2022, approuvé le traité de fusion en date du 09 novembre 2022, prévoyant l'absorption de la société LES JARDINS DU CENTRE par la société LES JARDINERIES DU SALEVE à effet rétroactif du point de vue comptable et fiscal au 1er septembre 2022.
En conséquence de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption, la société LES JARDINS DU CENTRE se trouve dissoute de plein droit sans liquidation à effet du 31 décembre 2022 ; son passif étant entièrement pris en charge par la société absorbante.
Pour avis,
Le Président

AL23007172

AVIS DE DISSOLUTION

LES JARDINS DE VARENNES VAUZELLES

SARL au capital de 60.000 €
32 Route de Paris –
58640 VARENNES-VAUZELLES
433 421 112 RCS NEVERS

La société LES JARDINERIES DU SALEVE, SAS au capital de 18.763.750 €, ayant siège social à Saint Julien en Genevois (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, 312 910 557 RCS THONON LES BAINS, a, aux termes de ses décisions en date du 31 décembre 2022, approuvé le traité de fusion en date du 09 novembre 2022, prévoyant l'absorption de la société LES JARDINS DE VARENNES VAUZELLES par la société LES JARDINERIES DU SALEVE à effet rétroactif du point de vue comptable et fiscal au 1er septembre 2022.
En conséquence de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption, la société LES JARDINS DE VARENNES VAUZELLES se trouve dissoute de plein droit sans liquidation à effet du 31 décembre 2022 ; son passif étant entièrement pris en charge par la société absorbante.
Pour avis,
Le Gérant

AL23007173

DISSOLUTION ANTICIPÉE

O BISTRO D'ENZO AND CO

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue Edouard Vaillant
58160 IMPHY (Nièvre)
888 750 783 RCS NEVERS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2023 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2023 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur, Monsieur Noël SIEGEL, demeurant à IMPHY (Nièvre) 16 rue Edouard Vaillant.
Le siège de la liquidation est fixé à IMPHY (Nièvre) 16 rue Edouard Vaillant. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de IMPHY.
Pour avis, le liquidateur

AL23007182

AVIS - DISSOLUTION

Dénomination : **SCI REPO**
Forme : société civile immobilière
Capital : 152,45 euros
Siège social : 2 rue de Pruneveaux 58000 NEVERS
SIREN : n° 383 803 368
RCS de NEVERS
Suivant délibération en date du 22 février 2023, la collectivité des associés a décidé :
- de la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 février 2023 et sa mise en liquidation amiable ;
- de la désignation de Monsieur Jean-Paul RENARD, co-gérant, demeurant à NEVERS (58000) 2 rue de Pruneveaux, en qualité de liquidateur de la société dissoute jusqu'à la clôture des opérations. À ce titre, il disposera des pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours et mener à bonne fin les opérations de liquidation, réaliser l'actif et payer le passif, procéder aux formalités de publicité légale, de dépôt et autres.
Les opérations de liquidation seront effectuées au domicile de Monsieur Jean-Paul RENARD, co-gérant, demeurant à NEVERS (58000) 2 rue de Pruneveaux. C'est donc en ce lieu que toutes les correspondances seront valablement adressées et tous actes notifiés.
Les pièces relatives à cette dissolution sont déposées au Greffe du Tribunal de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL23007195

AVIS - LIQUIDATION

Dénomination : **SCI REPO**
Forme : société civile immobilière
Capital : 152,45 euros
Siège social : 2 rue de Pruneveaux 58000 NEVERS
SIREN : n° 383 803 368
RCS de NEVERS
- Suivant délibération en date du 22 février 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :
- la dissolution par anticipation et la liquidation amiable de la Société « SCI REPO » avec effet à compter du 22 février 2023.
- la nomination comme liquidateur de Monsieur Jean-Paul RENARD, co-gérant, demeurant à NEVERS (58000) 2 rue de Pruneveaux, avec pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Suivant délibération en date du 22 février 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a notamment :
- approuvé les rapport et comptes du Liquidateur ;
- donné quitus au Liquidateur de sa gestion ;
- prononcé la clôture de la liquidation de la Société.
Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL23007196

// CONSTITUTION

GALNA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-ELOI du 13/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière.
DENOMINATION SOCIALE : GALNA.
SIEGE SOCIAL : 9 route de la Zone Industrielle, 58000 ST ELOI.
OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros.
GERANCE : Monsieur Yvon GAUTHÉ, demeurant 2 impasse des Chênes - Remeron - 58000 SAINT ELOI.
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23007034

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SANTE PRO
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 5 000 euros
SIEGE : 4 Rue de REMIGNY 58000 NEVERS (France)
OBJET : La location et la mise à disposition de plateaux techniques équipés pour professionnels de santé ; toutes prestations relatives à la mise à disposition de matériels médicaux et de moyens techniques pour professionnels de santé ; gestion administrative et accompagnement des professionnels de santé ; l'achat et la vente de matériels médicaux.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRESIDENT : La société ARALIADE dont le siège social est 6 Rue de REMIGNY 58000 NEVERS, 921.197.836 RCS NEVERS
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

AL23007082

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 03/03/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :Raison sociale : SASU Dancing Retro 60.
Capital social : 1 000,00 euros.
Siège social : 2 Champ Monte, 58300 LAMENAY-SUR-LOIRE.
Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : Exploitation d'un dancing. Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales,industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.
Président : Monsieur JAILLOT Jean-Sébastien demeurant 9, rue du Charme, 58300 DEVAY
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL23007089

AVIS DE CONSTITUTION

MATHUSALEM
Par ASSP du 06/03/2023
Dénomination sociale : MATHUSALEM
Forme sociale : SASU
Capital social : 268 000 €
Siège : 17 Rue du 14 Juillet – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet : L'achat, la vente et le négoce des vins, en France et à l'étranger et toutes opérations concernant l'achat, la vente, l'importation et l'exportation des vins
Président : JOLIVET Pascal demeurant 17 Rue du 14 Juillet – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Il n'a pas été désigné de CAC
Admission aux Assemblées : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les AG.
Clause renseignant la libre disposition des actions : Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associé unique sont libres.En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente

AL23007099

AVIS DE CONSTITUTION

JEROBOAM
Par ASSP du 06/03/2023
Dénomination sociale : JEROBOAM
Forme sociale : SASU
Capital social : 230 000 €
Siège : 17 Rue du 14 Juillet – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet : L'achat, la vente et le négoce des vins, en France et à l'étranger et toutes opérations concernant l'achat, la vente, l'importation et l'exportation des vins
Président : JOLIVET Pascal demeurant 17 Rue du 14 Juillet – 58200 COSNE COURS SURLOIRE
Il n'a pas été désigné de CAC
Admission aux Assemblées : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les AG.
Clause renseignant la libre disposition des actions : Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associé unique sont libres.En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente

AL23007100

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION LPR PRODUCTION

Par acte SSP en date du 02/01/ 2023, il a été constitué une EURL dénommée:LPR PRODUCTION
Objet social : Restauration , brasserie, traiteur
Siège social : 15 D rue de la gravière 58500 CLAMECY
Capital : 1 500 euros
Gérance : David LEPILLER demeurant 15 D rue de la gravière 58500 CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL23007109

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : FRATRIE GERMAIN
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 2000 euros
SIEGE SOCIAL : 6 Chemin de la Sarrée – Pensière – 58230 ALLIGNY EN MORVAN
OBJET : Acquisitions de biens immobiliers en vue de leur location en meublés
DUREE : 99 années
GERANCE :
Mme Céline GERMAIN demeurant 6 Chemin de la Sarrée – Pensière – 58230 ALLIGNY EN MORVAN
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL23007125

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 06/03/2023, Il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CINQUANTE NUANCES SUCREES
Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glaces, sandwicherie et plats préparés, traiteur, boissons chaudes et froides sans alcool, salon de thé.
Siège social : 71 rue Paul Vaillant Couturier, 58000 NEVERS
Capital : 5.000 Euros
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS
Président : Monsieur Maxime BEZE demeurant au 16 Rue Milheu Bartheneuf 58000 NEVERS,
Cession des actions : Clauses d'agrément et de préemption.
Conditions d'admission aux Assemblée d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

AL23007126

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/02/2023 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
GROUPE Z
Siège social : 113 Rue de Marzy, 58000 Nevers
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 3 000 €
Objet social : Acquisition, propriété, administration, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, construction terrains ou édifices de toute nature.
Gérance : Monsieur ZHAN Fei, demeurant 113 rue de Marzy 58000 NEVERS.
Cessions de part sociale : libre entre associés, soumise à agréments dans les autres cas.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007162

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GERANT ET DE SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI PERRAULTS DES BOIS
Forme : S.C.I
Capital social : 1.5000,00 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 802 538 280
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 8février 2023, les associés ont procédé à la nomination de Monsieur Ghislain CEPRE en qualité d'unique gérant, suite au décès de Madame Lydie CEPRE, gérant et ont procédé au transfert à compter de cette date du siège social de la société de TOUCY (89130)Route de Fontaines à MOULINS SUR OUANNE (89130) 1 rue des petits champs
.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Insertion
Le notaire

AL23007168

CHANGEMENT DE GERANT ET DE SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI NATVIE
Forme : S.C.I
Capital social : 100,00 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 492 575 360
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 8février 2023, les associés ont procédé à la nomination de Monsieur Ghislain CEPRE en qualité d'unique gérant, suite au décès de Madame Lydie CEPRE, co-gérant et ont procédé au transfert à compter de cette date du siège social de la société de TOUCY(89130) Route de Fontaines à MOULINS SUR OUANNE (89130) 1 rue des petits champs.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Insertion
Le notaire

AL23007163

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS G.L.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Rue de Bourgogne -
89250 CHEMILLY SUR YONNE
438 474 561 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 février 2023, la Société LANOTRE, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 78, Rue Louis Blanchet – 60300 AUMONT EN HALATTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 948 464 128 RCS COMPIEGNE, a été nommée en qualité de Présidente, pour une durée illimitée, à compter du 1er mars 2023, en remplacement de la SC THIEVAL, démissionnaire.

AL23006994

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GUILLEMOT MENUISERIE AGENCEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 11 433,68 euros
Siège social : Rue de Bourgogne -
89250 CHEMILLY SUR YONNE
404 475 956 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 février 2023, la Société LANOTRE, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 78, Rue Louis Blanchet – 60300 AUMONT EN HALATTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 948 464 128 RCS COMPIEGNE, a été nommée en qualité de Présidente, pour une durée illimitée, à compter du 1er mars 2023, en remplacement de la Société SC THIEVAL, démissionnaire.

AL23006995

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PHILHOR
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 39, rue du Général Leclerc
89100 SENS

900 632 100 RCS SENS

Le 01/03/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité de son objet social à « l'achat de spiritueux, liqueurs et vins ». En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23007135

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DCMCB

Société par actions simplifiée
au capital de 1 183 380 euros
Siège social : 4, Place Robillard -
89000 AUXERRE
828 131 342 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 février 2023, il résulte que le mandat de la société INTERCOMEX, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL23007093

NEXEN SIMON -

MODIFICATION DU CAPITAL

A LA COTE SAINT JACQUES

SAS au capital de 600 000 €
Siège social : 14 Faubourg de Paris,
89300 JOIGNY
331 532 838 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du25/01/23, l'AGE des associés a décidé :
- de réduire du capital social d'une somme de582 000 €, pour le ramener de 600 000 € à18 000 €, par voie de rachat et d'annulation des5 820 actions de préférence de catégorie « B » au prix unitaire de 100 euros par action. Le prix de rachat desdites actions sera imputé sur le compte« autres réserves », à savoir la somme de582 000 euros, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux.
- sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction du capital social susvisée, d'augmenter le capital social d'une somme de 582 000 € pour le porter de 18 000 € à 600 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « autres réserves », et élévation du nominal de chaque action. Il est ici précisé que la valeur nominale des actions n'est pas mentionnée dans les statuts.
Aux termes d'une délibération en date du28/02/23, le Président a constaté que le Tribunal de Commerce de SENS n'a été saisi d'aucune opposition à la date de la présente délibération,soit à l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux. En conséquence, le Président constate la réalisation définitive de la réduction du capital social d'un montant de 582 000 €, pour le ramener de 600 000 € à 18 000 €, par voie de rachat et d'annulation des 5 820 actions de préférence de catégorie « B » au prix unitaire de100 € par action. Le prix de rachat desdites actions est imputé sur le compte « autres réserves », à savoir la somme de 582 000 €.
Du fait de la réalisation définitive de la réduction de capital social, le Président constate également la réalisation de l'augmentation du capital social d'une somme de 582 000 € pour le porter de18 000 € à 600 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte« autres réserves », et élévation du nominal de chaque action. Il est ici précisé que la valeur nominale des actions n'est pas mentionnée dans les statuts.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au RCS de SENS
Pour avis
Le Président

AL23007088

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

L.R.H.P.

SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège Social : 20 Grande Rue 89100 SENS
903355634 RCS de SENS

Par AGO du 01/03/2023, il a été décidé au 01/03/2023 : - le changement de dénomination sociale qui devient : L'univers de Véro ainsi que le changement de gérance : Mme Véronique LAURENCE demeurant 4 impasse de la Colline 89400 VAUMORT en remplacement de Mme Céline HOVE démissionnaire Mention au RCS de SENS

AL23007092

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : Le Moulin du Bois,
89130 LEUGNY
510 599 830 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Moulin du Bois, 89130 LEUGNY au 17 Avenue Jules VERNE, AUXR PARC, 89380 APPOIGNY à compter du 01/04/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, le Président

AL23007127

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPE YCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 96 000 euros
Siège social : Le Moulin du Bois,
89130 LEUGNY
880 395 520 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2022, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée GROUPE YCARE a décidé de transférer le siège social de le Moulin du Bois, 89130 LEUGNY au 17 Avenue Jules VERNE, AUXR PARC, 89380 APPOIGNY à compter du 01/04/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, le Président

AL23007130

SCI NABHAN STANOJEVIC

SCI au capital de 9€
le Haras, 89250 Seignelay
889 328 001 RCS Auxerre
L'AGO a décidé, le 23/02/2023, de transférer le siège social de la société, le 01/03/2023 au 25 route de Laval, lieu dit Tremoulet, 63220 Saint Alyre d'Arlanc
La société sera radiée du RCS de Auxerre et réimmatriculée au RCS de Clermont Ferrand

AL23007132

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA de Sainpuits

Par décision du Conseil d'Administration du 27/01/2023, la CUMA de Sainpuits a transféré son siège social de la Mairie de Sainpuits chez Julien Pascault, 1 Cesseigne 58310 Bouhy.
Le président

AL23007141

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

THIERRY BLAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 624 euros
Siège social : 1 Rue Carnot
et 37 Rue de Lyon - 89200 AVALLON
RCS AUXERRE 453 106 031

Aux termes d'une délibération en date du 09 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «THIERRY BLAY» par «CHEZ MELANIE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007147

FIDUCIAL
SOFIRAL

15A A avenue du chateau

MODIFICATION DU CAPITAL

AU FLEURON D'OR

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : 108 rue Carnot,
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
RCS SENS 797 730 199

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 9 mars 2023 a décidé
d'augmenter le capital social de 92 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros)
de transférer le siège social du 19 rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE au 108 rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE à compter du 1er avril 2023, et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007149

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MARVIC EVOLUTION.
Forme : SARL.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 7 Rue ROLAND GARROS, 89000 AUXERRE.
880438726 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 1 février 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 février 2023, de transférer le siège social à 17 Route de Seignelay, 89550 Hery.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23007160

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : SARL SOCIETE D'EXPLOITATION AUTOMOBILE FOURNET.
Forme : SARL.
Capital social : 7622 euros.
Siège social : 29 Rue ARISTIDE BRIAND, 89300 JOIGNY.
329915920 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 février 2023, la collectivité des associés a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Monsieur Charles FOURNET, demeurant 29 rue aristide Briand, 89300 Joigny.
La nouvelle dénomination de la société sera : SEA FOURNET.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL23007175

MODIFICATIONS

Le 28.2.2023 l'associé unique de la SARL HOLDING MAROTTE, au capital de 7.729,17euros, siège social à CHATEAU-ARNOUX-St-AUBAN (04160) Chemin du Lac, 413 602 400 RCS MANOSQUE a, à compter du 28.2.202, nommé un gérant en remplacement du gérant démissionnaire, a modifié sa dénomination sociale et a transféré le siège social. ANICIENNE SMENTINS PUBLIEES : Dénomination : HOLDING MAROTTE ; SIEGE SOCIAL CHATEAU-ARNOUX-St-AUBAN (04160) Chemin du Lac ; Gérant : JP ENNA 5, route de la Pause Montfort - 04160 L'ESACLE. NOUVELLES MENTIONS : Dénomination : Société d'Exploitation Cinématographique du Luberon ; Siège social : Impasse Charton 89100 SENS ; Gérant : C. AUBRY - 1, rue Edouard Charton 89100 SENS. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS.

AL23007179

ANNONCES LÉGALES

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : BOUCHERIES MATHEY.
Sigle : EURL.
Forme : EURL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 18 Place DE L'EGLISE, 89150 DOMATS.
822841516 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2023, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL23007183

// GÉRANCE

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 27 février 2023, enregistré à AUXERRE 1, le 3 mars 2023, Dossier 2023 00014236 référence 8904P01 2023 N 00233, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée LES DELICES DU SEREIN, SARL dont le siège est à L ISLE SUR SEREIN (89440) 3 rue du Monument, identifiée au SIREN sous le numéro 818986754 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A :
La Société dénommée SOURD, SAS dont le siège est à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440) 3 rue du Monument, identifiée au SIREN sous le numéro 918.778.044 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis à L'ISLE SUR SEREIN (89440), 3 rue du Monument, connu sous le nom commercial «LES DELICES DU SEREIN».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR), s'appliquant pour 25.250,00 EUR aux éléments incorporels, et pour 90.750,00 EUR au matériel.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007085

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP du 12/01/2022
GROUPE CASINO, SAS au capital de 106801329 euros, ayant son siège social 1 COURS ANTOINE GUICHARD 42008 SAINT ETIENNE, 428 268 023 RCS de Roanne
a confié en location-gérance à
SAIDA, SARL au capital de 1200 euros, ayant son siège social 6 RUE CHARLES DE FOUCAULT 89000 Auxerre, 914 923 156 RCS d' Auxerre, un fonds de commerce de :
ALIMENTATION GENERALE
sis et exploité 6 RUE CHARLES DE FOUCAULD 89000 Auxerre du 24/10/2022 au 23/10/2025, renouvelable par tacite reconduction.

AL23007138

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix**, le 28 février 2023, enregistré au SPFE d'AUERRE, le 8 mars 2023, sous la référence 2023N251, a été cédé un fonds de commerce par :
Madame Isabelle DIAZ, demeurant à MONETEAU (89470) 24 rue de Seignelay,
Divorcée de Monsieur Florian GENDRE et non remariée.
A : La Société dénommée **EURL LAETITIA GEOFFROY**, dont le siège est à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 49 rue Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 894 355072 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de enseignement à la conduite, préparant à tous types de permis de conduire, toutes activités annexes s'y rapportant sis à MONETEAU(89470), 24 Rue de Seignelay, connu sous le nom commercial AUTO ECOLE DU PARC.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'étude du notaire sus nommé.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007186

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans terres de bourgogne du 10/03/2023, concernant la société Belk & Nord, il convient de lire : Date AGE : Par AGE du 23/02/2023 au lieu de Par AGE du 23/03/2023

AL23007077

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

Commune de Vermenton

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2023-24 du 9février 2023, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'instauration des périmètres de protection du captage de l'ancienne source dela Vallée des Fontaines situé sur le territoire de la commune de Vermenton, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la commune de Vermenton, d'une durée de 31 jours,est prescrite du lundi 13 mars 2023 à 9 h au mercredi 12avril 2023 à 16 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairie de Vermenton, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre ouvert en mairie de Vermenton,
- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Vermenton (siège de l'enquête), (89270), 6 rue de l'Hôtel de Ville,
- par voie électronique à l'adresse suivante :dup-vermenton@yonne.gouv.fr avant le mercredi 12avril 2023 à 16h.
Monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Vermenton : le lundi 13 mars 2023, de 9 heures à 12 heures, le vendredi 24 mars 2023, de 9 heures à 12 heures,
le mercredi 12 avril 2023, de 13 heures à 16 heures.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieurl e Maire de Vermenton (89270) -6 rue de l'Hôtel de Ville.
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Vermenton ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne- service de l'animationdes politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL23006602

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Cyril GUITTEAUD –SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR
Avocats au Barreau d'Auxerre
21 Rue du Temple –
89000 AUXERRE

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :
Sur la commune de VILLENEUVE LES GENETS (89350) – 9 Rue des Genêts
Pavillon de 103m2 élevé d'un étage, comprenant : cuisine, séjour, salle d'eau, WC, et 4 chambres
Sous-sol de 89m2
Jardin, garage
Cadastrée section ZK n°93 et 95 d'une contenance totale de 00ha 22a 58ca
Le bien est occupé par le(s) propriétaire(s)
MISE A PRIX : 10 000 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : MARDI 18 AVRIL 2023 DE 14H30 A 15H30
ADJUDICATION VENDREDI 28 AVRIL 2023 A 14H00
Tribunal Judiciaire – Juge de l'Exécution – 1 Place du Palais de Justice – 89000 AUXERRE
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de AUXERRE** où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°22/00026 ;
- **SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR** / 21 Rue du Temple – 89000 AUXERRE / tél : 03 86 83 00 18 ; (Références : 22233)
- **AXIOJURIS – SCP DESILETS ROBBE ROQUEL** / adresse : 170, boulevard de Stalingrad – 69006 LYON / tél : 04 37 48 80 80 ; (Références : 20220572)
- Sur les sites internet : www.axiojuris.com

AL23006963

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN LOT

Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE - 5 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE
LE VENDREDI 28 AVRIL 2023 à 14 H 00
A la requête de la **BNP PARIBAS**, S.A. capital 2 468 663 292 €, siège : PARIS 9ème 16 Boulevard des Italiens, RCS PARISn° B 662 042 449.
Maître Frédéric LEPRETRE, Avocat postulant au Barreau d'AUXERRE, 3 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 52 58 22
SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER, Avocat au Barreau de PARIS T. 01.47.66.59.89
A AVALLON (89200).
- 2 rue du Collège (AM 248) en copropriété Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 - totalité des lots)et 84 Grande Rue Aristide Briand :
UNE MAISON de VILLE de 6 PP+ 2 caves en S.S. sur R. de C., 1 étage (AM 50) et 2ème étage
(occupée par la partie saisie)
Superficie globale : environ 168.50 m2.
- 84 Grande Rue Aristide Briand (AM 50)
Immeuble sur S.S. : cave
-R. de Ch. : LOCAL commercial sans activité
-1 étage (AM 50 rattaché à AM 248).
- 4 rue du Collège (AM 247)
1er bâtiment sur :
- S.S.: cave
-R. de Ch.: Atelier
-1er étage: APPARTEMENT de 3 PP (loué)
-2ème étage : APPARTEMENT de 2 PP (vide)
2ème bâtiment :
-R. de Ch. : Bureau
-1er étage: APPARTEMENT de 3 PP (occupé sans bail)
-2ème étage: STUDIO (vide).
- 1 rue Masquée (AM 247)
APPARTEMENT de 2 PP en R. de Ch. et cave au S.S. (vide).
- 1 bis rue Masquée (AM 247)
APPARTEMENT en duplex de 3 PP (loué).
- 82 Grande Rue Aristide Briand (AM 247)
Cour intérieure et appentis
Bâtiment de 2 PP (Cbt podologue) (loué)
MISE à PRIX : 190 000 €
On ne peut porter des enchères que par un Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE
Fait et rédigé à AUXERRE, le 10 Mars 2023 par l'Avocat poursuivant signé : **Me Frédéric LEPRETRE**
Le cahier des conditions de vente peut-être consulté au Greffe du JEX du TJ d'AUXERRE et au Cabinet de l'avocat poursuivant -Site : plcavocats.fr
VISITE SUR PLACE PAR HUISSIER LE 18 AVRIL 2023 À 14 H 00 À 15 H

AL23007189

// DIVERS

SOLIHA 89 - 58
Siège social : 10, avenue du 4ème RI – 89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00053 – APE 8899B

CONVOCATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 29 mars 2023 à 10h00 à la F.F.B. – salle du Conseil d'Administration 32, rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE

Ordre du jour :
- Validation du Procès-Verbal de l'AG du 5 octobre 2021
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Rapport financier exercice 2021
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire Aux Comptes
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport d'activités
- Résolutions
- Questions diverses

Le Président du Conseil d'Administration Didier MICHEL

AL23007178

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial
Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON(Yonne), 4 rue de Lyon, le 15 juillet 2021, Monsieur Marc Marcel SANTIGNY et Madame Armelle Edwige GOURLET son épouse demeurant ensemble à SAINT MORE (Yonne) 2 Rue d'Ardilly mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT PERE (Yonne) le 28 avril1984, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Corentin DRÉAU succession du notaire susnommé où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.

AL23007083

AVIS

SCI DU 2 R DU GENERAL ALLIX SCI au capital de 1 524,49 €. Siège social : 2 rue du Général Allix 89100 SENS 351 152 384 RCS SENS AVIS DE PUBLICITÉ Aux termes d'une délibération en date du 21/02/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la modification de l'article 7 des statuts relatifs à la répartition du capital social. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis La Gérance

AL23007095

SCP TATAT ARNAUD DUGROSSY
28 Avenue Georges Pompidou
89100 Sens

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 28 avril 2004, Madame Suzanne Henriette MALET, en son vivant retraitée, demeurant à SENS (89100) EHPAD SAINT JEAN 5 et 7 boulevard Maréchal Foch.
Née à VITRY-SUR-SEINE (94400), le 18 juillet 1923.
Veuve de Monsieur Fernand Joseph Germain ORLHAC et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à SENS (89100), le 27 avril 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 6 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007134

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CERISIERS - terre - fonds occupé
5 ha 13 a 20 ca - Les plantes: ZD-67 - Vau prot: ZC-62(J)-62(K)-72 - zonage : zone A du PLUi
CHABLIS - vigne AOC Chablis - fonds libre après la récolte 2023
3 ha 28 a 95 ca - Fond de vauvilien: P-14-15-18-19-20 - La droite de vauvilien: P-171[P1]-173-174-175[P1]-181(J)[P1]-182[P1] - zonage : zone Aaoc du PLU
CHARNY OREE DE PUISAYE - terre
44 a 20 ca - Champ colas: 192ZD-87 - zonage : zone Aa du PLUi
COURSON-LES-CARRIERES - bois-taillis - 1 ha 33 a 18 ca - Cotat du grafichot: ZW-30 - Givry: B-1174-1175-1183-1185-1186 - Vignes de la val de merry: A-184 - zonage : RNU
FONTAINES - terre et pré
2 ha 41 a 83 ca - Champ des bezards: ZS-23-49[45]-50[45](A)-50[45](B) - zonage : zone Ap du PLUi
MALIGNY – fonds libre après la récolte 2023
- 6 ha 05 a 37 ca - vigne AOC Chablis - Folle pensee: F-88-91-875[70]-937[68]-938[71]-939[78]-940[89]-941[92][P1]-944[117][P1] - zonage : zone Av du PLU
- 1 ha 00 a 00 ca - vigne AOC Petit Chablis - Cote de charmoy: ZR-11[P1]-12[P1]-13[P1] - zonage : zone Av du PLU
PREGILBERT - bois-taillis et lande
13 ha 84 a 48 ca - Champ renard: B-139-140 - Clos du presbytere: ZB-210 - Cote d yonne: B-249-252-253-254-255-263-264-265-271-273-275-277-278-279-280-281(A)-281(B)-282(A)-282(B)-283-284-287-290-291-293-294-298-300-302-303-304-307-308-309-310-313-315-316-317-318 - 319-321-323-326-327-328-331-332-335-337-338-342-346-347-349-350-353-355-360-361-363-365-367-369-370-372-373-374-376-377-378-379-380-383-384-386-387-388 - Les carletes: ZB-208 - Sur la cote d yonne: B-143-145-146-148-150-153-154-156-158-160-161-162-163-164-166-167-168-169-171-195-196-198-199-200-201-203-204-205-207-208-209-210-212-214-216-217-218-219-220-221-225-227-228-229-230-231-232-233-235 - zonage : zone non constructible de la Carte Communale
TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE - bois-taillis - 51 a 45 ca - Les houches: 340S-140 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/04/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007164

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Les Jardins de la Croisière
5 chemin de la Croisière – 89100 Sens
Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :
Le jeudi 30 mars 2023 de 10h à 12h
A la Maison Familiale Rurale du Sénonais
24 rue Haute 89100 Gron
Ordre du jour : compte de résultat et bilan 2022, rapport d'activité, projets 2023 et questions diverses.
Le Président : Michel Jouan

AL23007185

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2017,
Madame Odette Louise **GRANGE**, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE(89000) Résidence les Opalines 27bis-29, Avenue Denfert Rochereau. Née à AVROLLES (89600),le 6 juillet 1923. Veuve de Monsieur Roger Arthur **DELAGNEAU** et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 1er septembre 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire,-Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 25 février 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES(89400) référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007192

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6 avril 2020,
Monsieur Samuel Sylvain Jean **VASSEUR**, en son vivant outilleur, demeurant à SOUCY(89100) 27 rue Jean Cousin.
Né à AUXERRE (89000), le 11 février 1983.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) (FRANCE), le 3 septembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire,titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 6 mars2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à STJULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007193

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI BIONAZ SCI au capital de 72565€ Siège social: Za De La Gare 89200 Etaule 418224358 RCS AUXERRE. L'AGE du 31/12/2022 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Nouvel Michele, 76 A Rue Des Grottes 17132 Meschers Sur Gironde. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS AUXERRE.

AL23007054

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BIONAZ SCI au capital de 72565€ Siège social: Za De La Gare 89200 Etaule 418224358 RCS AUXERRE. L'AGE du 20/02/2023 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

AL23007056

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
W

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL ERIC LEMOINE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Fougilet
89520 SOUGERES-EN-PUISAYE
Siège de liquidation :
15 Grande Rue de Fougilet
89520 SOUGERES EN PUISAYE
RCS AUXERRE 753 067 560

Aux termes d'une décision en date du 6 mars 2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric LEMOINE, demeurant 13 Grande Rue, Fougilet 89520 SOGERES EN PUISAYE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007108

DISSOLUTION

BRU
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 35 920 euros
Siège : 8 Rue du Château,
89140 PONT SUR YONNE
Siège de liquidation : 89 Rue de la Vallée - 89140 VILLETHIERRY
500 592 688 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie-José BRU, demeurant 89 Rue de la Vallée - 89140 VILLETHIERRY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 89 Rue de la Vallée - 89140 VILLETHIERRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL23007113

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BRU
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 35 920 euros
Siège : 8 Rue du Château,
89140 PONT SUR YONNE
Siège de liquidation : 89 Rue de la Vallée - 89140 VILLETHIERRY
500 592 688 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 17/02/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie-José BRU, demeurant 89 Rue de la Vallée - 89140 VILLETHIERRY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL23007114

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MAMIE LOU
SAS en liquidation amiable au capital de 1 000 €
Siège social : 42, Grande Rue
89100 SENS
824 429 930 RCS SENS

Le 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Otis MARCIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23007122

DISSOLUTION

I.A. COMPOSITE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 15, Faubourg Sommier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
811 640 374 RCS SENS

Le 31/12/2022, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Philippe MASUE, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), 15 Faubourg Sommier, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23007170

CLÔTURE DE LIQUIDATION

I.A. COMPOSITE
SARL en liquidation amiable au capital de 5 000 €
Siège social : 15, Faubourg Sommier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
811 640 374 RCS SENS

Le 31/12/2022 – 14 h, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Philippe MASUE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23007171

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

GAEC DUBERGER
GAEC agréé au capital de 80 035,73 euros
Siège social : 11 Grande rue - 89360 DYÉ
410 180 947 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2023, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. Olivier DURAND demeurant à DYÉ (Yonne), (1 rue de la Mairie) et M. Thomas DURAND demeurant à CARISEY (Yonne), (1 rue du Lavoir), ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 11 Grande rue - 89360 DYÉ, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL23007151

DISSOLUTION

SARL BRETZEL
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 26 Rue du 24 Août,
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 42 rue de Champlys,
89000 AUXERRE
477 858 526 RCS AUXERRE

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 31 décembre 2022, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateurs Madame Nelly BRETON et Monsieur Manuel DELANNOY, demeurant ensemble 42 rue de Champlys 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 42 rue de Champlys 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation

ANNONCES LÉGALES

seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007156

CLOTURE DE LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
de LA SASU AS AGENCY « en liquidation »
893018184 RCS SENS
Capital social : 10000€
siège social : 4 RUE SAINT SAUVEUR DES VIGNES 89100 SENS
L'associé unique a approuvé en date du 1er Mars 2023 les comptes définitifs de liquidation selon le procès verbal en date du 1er Mars 2023. s'étant désigné comme liquidateur, il a déposé les comptes au greffe du tribunal de Sens
Cette liquidation prendra effet à compter du 1er Mars 2023
Liquidateur quitus : MR ALESSANDRO SALOMONI démeurant au 40 rue Emile Zola 89100 Sens greffe compétent : greffe du tribunal de Sens

AL23007177

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 02/03/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S.E.R.
Capital : 8 000 €, divisé en 800 actions de 10 €.
Siège social : 5, rue des Ladres 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
Objet : Tous travaux de charpente et de couverture ; construction de maisons en ossature de bois
Durée : 99 ans.
Président : M. Eric MATIAS, demeurant au 5, rue des Ladres 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
Directeur Général : M. Romaric PAPA demeurant au 1 rue Pasteur 89140 CUY
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL23007084

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 mars 2023, à CHEMILLY SUR YONNE.
Dénomination : ALDA CHEVALLARD.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 14 rue Charles De Gaulle, 89250 Chemilly sur Yonne.
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location meublée ou autrement d'immeubles.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Tout autre cession ne pourra être réalisée qu'avec un agrément des 3/4.
Gérant : Monsieur Loïc CHEVALLARD, demeurant 15 B rue de Valmy - Appt 33, 89000 Auxerre
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis.

AL23007096

Notaires

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 7 mars 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : CMMJB TESTUT
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 15 rue du Saulce.
La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (518 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Cyril TESTUT et Madame Marie TESTUT demeurant ensemble à AUXERRE (89), 15 rue du Saulce.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89).
Pour avis
Le notaire.

AL23007097

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 février 2023, à CHARBUY.
Dénomination : ARCADE IMMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 30 rue des bois, 89113 CHARBUY.
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location meublée ou autrement d'immeubles.Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros.
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément des 3/4 des associés.
Gérant : Monsieur Sébastien GOMES, demeurant 30 rue des bois, 89113 charbuy
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.Pour avis.

AL23007103

AVIS DE CONSTITUTION

FXR Conseil
SAS au capital de 500 euros
Siège social : 51, Route de Toussac, 89290 CHAMPS SUR YONNE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPS SUR YONNE du 9 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : FXR Conseil
Siège : 51, Route de Toussac à CHAMPS SUR YONNE (89290)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 500 euros
Objet : L'activité d'apporteur d'affaires, d'intermédiaire et de gestion des affaires, Le conseil en matière de gestion et de développement des entreprises, ces prestations couvrent notamment les opérations de management de transition, de consultant, d'audit, de conduite du changement, de coaching, de conseil stratégique,d'ingénierie financière, de recherche de financements, de conduite de projet.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur François, Xavier, RICHARD demeurant 51,Route de Toussac à CHAMPS SUR YONNE (89290),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis.

AL23007128

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/03/2023
Il a été constitué une société par actions simplifiée :
Dénomination sociale : SAS M.J.B.
Capital : 1 000 euros divisé en 100 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : 1 rue basse des fossés 89250 SEIGNELAY
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :
Transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce. Apporteur d'affaires
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : Mme BORDES Julie est nommée en assemblée générale en qualité de présidente associée pour une durée de 10 ans.
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis et mention.
La Présidente.

AL23007169

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 27 février 2023, a été constituée la société civile dénommée **«SCI LICL»,** siège social **:** PONTIGNY (89230), 41 rue Paul Desjardins.
Capital social : 182.200,00 euros, divisé en 18820 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 18220.
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés gérants de ladite société : Mme Lise Annie ERFORT, retraitée, demeurant à PONTIGNY (89230), 41 rue Paul Desjardins, née à PONTIGNY (89230), le 20 janvier 1954, veuve de M. Jean-Paul CHERRIER, et M. Cédric Paul CHERRIER, responsable commercial, demeurant à PONTIGNY (89230), 3 allée des Pompiers, né à MIGENNES (89400), le 13 mai 1980.
POUR INSERTION
Me TOPIN

AL23007142

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 02 mars 2023
Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : KUBIAK
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 4 000.00 €uros – Apports en numéraire
Siège Social : 6 Bis rue des Petites Chaumes – 89200 AVALLON
Objet Social. Tous travaux de couverture, Charpente, Zinguerie, aménagements intérieurs et extérieurs et toutes autres activités annexes se rapportant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Cédric, Pascal, Christophe KUBIAK né le 6 novembre 1989 à Avallon (Yonne), demeurant à : 6 Bis rue des Petites Chaumes – 89200 AVALLON.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Pour avis,

AL23007143

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 06/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LV AUTO
Siège social : 37 rue de l'Île Chamond, 89250 GURGY
Objet social : Entretien et réparation de véhicules automobiles ; dépannage et remorquage de véhicules automobiles ; achat et vente de véhicules ; travaux de carrosserie et peinture sur véhicules.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Capital social : 5 000 €
Gérance : M. Damien CYPCURA, né le 12/07/1977 à MONTBELIARD (25), demeurant 59 Avenue Champleroy 89000 AUXERRE,
Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la Gérance.

AL23007148

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2023 à Domecy sur Cure, il a été constitué une société civile.
Dénomination sociale : HOLDING THOUARD RICHARD
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société
Capital social : 265 100 euros
Siège social : 7 RUE DES ROCHES - Usy - 89450 DOMECY-SUR-CURE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 265 000 €
Numéraire pour un montant de 100 €
Gérants : M. Richard THOUARD demeurant 7 RUE DES ROCHES - Usy - 89450 DOMECY-SUR-CURE
Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant

AL23007155

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 mars 2023, à MERRY LA VALLE.
Dénomination : ATELIER BENJAMIN MESNAGER.
Forme : EURL.
Siège social : 1 les colins, 89110 Merry la Vallee.
Objet : Conception paysagère et architectural, assistance à maitrise d'ouvrage publique et privée.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Gérant : Monsieur Benjamin MESNAGER, demeurant 1 LES COLINS, 89110 Merry la Vallee
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
Le gérant

AL23007161

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Mars 2023 il a été constitué une société en nom collectif.
Dénomination sociale : SNC BOURDON.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : Prestations de travaux agricoles, de travaux forestiers pour autrui et accessoirement location de matériels et travaux publics.
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 21 Rue des Bois – 89140 SERGINES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants et associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Eric BOURDON demeurant 21 Rue des Bois – 89140 SERGINES.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

AL23007187

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX, 70, av. de Paris, le 26/12/2022 enregistré à NEVERS, le 23/02/2022, il a été constitué une société :
DENOMINATION : JCLB.
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIEGE SOCIAL : TRONSANGES (58400) 40 route de Germigny.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
Monsieur Laurent Louis Emile Benoît **BLONDEAU**, demeurant à TRONSANGES (58400), 40, route de Germigny, Né à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 3 juin 1965.
Madame Cécile Henriette **DESFORGES,** demeurant à TRONSANGES (58400), 40, route de Germigny, Née à CLERMONT (60600), le 20 décembre 1973.
Madame Jeanne Valérie Bernadette Marguerite **BLONDEAU**, demeurant à TRONSANGES (58400), 40, route de Germigny, Née à NEVERS (58000), le 28 juin 2002.
Gérance :
Monsieur Laurent Louis Emile Benoît **BLONDEAU**, susnommé
Madame Cécile Henriette **DESFORGES**, susnommé.
Fait à POUGUES LES EAUX (58320)
Le 13 mars 2023.

AL23007194

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// ESPACES NATURELS

L'opération nationale Fréquence Grenouille est en cours !

Organisée par les Conservatoires d'espaces naturels en partenariat avec Réserves Naturelles de France et la Société nationale de protection de la nature, Fréquence Grenouille est une campagne nationale de sensibilisation en faveur de la préservation des milieux humides fondée sur la découverte des mares et des amphibiens.

Les premiers éveils de la nature après l'hiver sont particulièrement singuliers chez les crapauds, grenouilles et tritons qui se précipitent dès leur réveil vers les points d'eau pour entonner des parades d'amour. C'est cette même frénésie que l'opération Fréquence Grenouille vous propose d'observer tout en vous invitant à considérer les enjeux majeurs de préservation des milieux humides. Ainsi, l'évènement vise à sensibiliser le grand public à la nécessité de préserver les zones humides. Mares, étangs, marais… ont en effet subi de nombreuses atteintes et destructions, alors qu'ils assurent de nombreuses fonctions indispensables aux équilibres biologiques, dont l'homme est souvent et directement bénéficiaire. Depuis le début du XXe siècle, les deux tiers des zones humides ont disparu en France, à raison d'environ 10 000 hectares par an.

Plusieurs centaines de manifestations ont lieu partout en France pour soutenir l'événement du 1er mars au 31 mai. Le territoire de Bourgogne ne sera pas en reste : le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne soutient l'évènement en proposant un programme d'animations à l'échelle du territoire bourguignon. Ces rendez-vous sont gratuits et ouverts à toutes et à tous, aux petits et aux grands, aux connaisseurs et aux amateurs.

Au programme

• Vendredi 31 mars, de 20 h à 22 h 30
C'est coâ ces p'tites bêtes à Tillenay (21) ?
Crapauds, grenouilles, tritons et salamandres, sont de petits animaux discrets que l'on côtoie bien souvent sans le savoir. Pourtant, ils sont souvent nos plus proches voisins ! À l'occasion de leur réveil printanier et de leur frénésie amoureuse, faites leur connaissance le temps d'un diaporama en salle suivi d'une visite nocturne autour d'une mare pour la mise en pratique !

Inscriptions et renseignements : 06 11 28 66 47
caroline.najean@cen-bourgogne.fr



©CEN Bourgogne / G. Doucet

• Samedi 1er avril, de 20 h à 23 h
Fréquence grenouille avec le Centre Enfance et Loisirs de Prunoy à Charny-Orée-de-Puisaye (89)
C'est la fête dans les mares de Puisaye avec l'installation du printemps ! Mais quelle est cette frénésie qui s'empare de ces milieux humides ? Grenouilles, crapauds, tritons et autres amphibiens regagnent les mares avec l'arrivée des beaux jours pour chanter leurs amours et copuler. Un moment privilégié pour observer ces habitants et faire connaissance !

Inscriptions et renseignements :
06 11 95 37 69 - 03 80 79 25 96
carine.duthu@cen-bourgogne.fr

• Vendredi 7 avril, de 20 h à 22 h 30
Quelle vie dans les mares de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle à La Truchère (21) !
Ils peuplent les mares et points d'eau de la réserve naturelle, mais qui sont-ils ? Venez le découvrir lors d'une soirée, d'abord au coin du feu le temps d'un diaporama de présentation puis au bord d'une mare une fois la nuit tombée. Ses habitants n'auront plus de secret pour vous !

Inscriptions et renseignements :
06 11 95 37 69 - 03 80 79 25 96
carine.duthu@cen-bourgogne.fr

• Vendredi 28 avril, de 20 h à 22 h 30
Des crapauds, grenouilles et tritons sur les plateaux calcaires à Brochon (21) : rêve ou réalité ?
Venez passer une soirée insolite autour des mares pour découvrir les différentes espèces qui les peuplent ! Diaporama, film et sortie nocturne sur le terrain ponctueront ce moment de découverte, pour mieux connaître et reconnaître les discrets amphibiens qui peuplent nos mares et qui habitent parfois des milieux plus secs.

Inscriptions et renseignements : 06 11 95 37 69 -
03 80 79 25 96 - carine.duthu@cen-bourgogne.fr

• Vendredi 28 avril, de 20 h à 22 h 30
Saint-Sernin-du-Bois (71)
Ava'têtard : la fabuleuse vie aquatique des amphibiens !
Le temps d'une soirée, laissez-vous guider à la rencontre des grenouilles, crapauds, tritons et salamandres. Après une présentation en salle, en route pour une visite nocturne au bord d'une mare ! Profitons de l'ambiance crépusculaire pour nous glisser dans l'intimité du peuple des mares et profiter de leurs parades amoureuses.

Inscriptions et renseignements : 06 11 28 66 47
caroline.najean@cen-bourgogne.fr

• Samedi 13 mai, de 20 h 30 à 23 h
Les dents de la mare au moulin du marais de Vanneau à Saints-en-Puisaye (89)
Il y a un an, la mare du marais de Vanneau bénéficiait d'une restauration afin de retrouver des eaux libres de la végétation et un fonctionnement écologique. Depuis, la vie est revenue, et crapauds, grenouilles, tritons et salamandres sont retournés dans leur maison et enchantent les lieux. Pour cette soirée, invitons-nous chez eux et faisons connaissance !

Inscriptions et renseignements :
06 11 95 37 69 - 03 80 79 25 96
carine.duthu@cen-bourgogne.fr

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte d'or Nièvre

• vendredi 31 mars

// Spectacle sur le monde agricole au Théâtre Mansart à Dijon

Sixtine Mony, fille d'agriculteur à Francheville, et son associée Elsa Ballenghien proposent leur premier spectacle « Au temps de la bergère Juliette » vendredi 31 mars à 21 heures au Théâtre Mansart à Dijon. Ce spectacle est issu des écrits de Gabriel Mony (le grand-père de Sixtine) sur l'évolution de l'agriculture depuis la seconde guerre mondiale. Infos et réservations : 03 80 47 58 75, tudijon@gmail.com. La Compagnie Désorientée est à la recherche de lieux, d'occasions, de partenaires pour présenter et améliorer ce spectacle, mais aussi pour interagir avec le milieu agricole. L'objectif est de se questionner ensemble sur de nouvelles manières de communiquer autour de l'agriculture. Sixtine Mony et Elsa Ballenghien peuvent également jouer ce spectacle lors d'assemblées générales, se produire chez un exploitant, jouer pour un événement, créer une action de médiation…

Contact : 07 70 70 25 49, sixtine.mony@gmail.com, ciedesorientee@gmail.com

• Samedi 18 mars

// Sortie nature

De 9 h à 12 h, les ornithologues de l'antenne de la Nièvre de la LPO-Bourgogne-France-Comté, animent une sortie nature à la découverte des chants d'oiseaux, pour apprendre à faire de ses observations des données utiles à la préservation de la biodiversité dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Nevers.
Des longues-vues sont à disposition du public et des jumelles sont prêtées. Le lieu exact du rendez-vous sera donné après inscription.

Réservations en ligne : nievre@lpo.fr

• Jusqu'au 1er avril

// 15e édition du Mois de la plèchie en Morvan

Conjointement organisé par le Parc et par l'association « Les Plécheux du Morvan », en partenariat avec les mairies et/ou associations locales, le « Mois de la Plèchie » est entièrement consacré à des ateliers de transmission de ce savoir-faire à la fois ancestral et contemporain.
Plus de 30 dates différentes seront proposées cette année, dans autant de communes.



Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 10 ou par mail, à l'adresse : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org.

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

Focus

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne œuvre en tant que gestionnaire de milieux naturels à l'échelle du territoire. Son action est reconnue par un plan d'action quinquennal validé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'État.
Ses missions principales sont de :
- **Connaître les milieux et les espèces pour mieux adapter la gestion sur les sites.**
- **Protéger les milieux, la faune et la flore menacés, en achetant des parcelles ou en signant des conventions avec des propriétaires.**
- **Gérer et restaurer les milieux par des techniques respectueuses de la biodiversité, souvent en partenariat avec des agriculteurs.**
- **Sensibiliser à la préservation des espaces naturels remarquables, les faire découvrir, et partager ses connaissances.**
- **Animer et accompagner des projets de territoire et les politiques publiques relatives à la biodiversité.**

// BRASSERIE

La Vaugermaine casse les codes de la bière

Avec ses bières au moût de raisin, La Vaugermaine réinvente la bière traditionnelle avec une boisson qui lie la fraîcheur d'une bière tant appréciée l'été et les goûts uniques du moût de raisin si chers à l'Yonne, ce département à l'empreinte viticole. Le tout pour un produit que vous ne trouverez nulle part ailleurs.



Odile Van Dermoere (à gauche) et Karine Abalti (à droite), les co-gérantes de la brasserie La Vaugermaine.

De la bière au moût de raisin, vous en rêviez ? Karine Abalti et Odile Van Dermoere l'ont fait. Gérantes de la brasserie La Vaugermaine à Vaugermain, commune de Saint-Cyr-les-Colons, les deux femmes se sont lancées en 2019 dans un projet encore unique à ce jour : fabriquer de la bière à partir de moût de raisin d'appellations. De l'AOP Chablis, oui, mais aussi de l'AOP Irancy.

Ce projet, c'est d'abord l'histoire d'une rencontre entre deux personnes aux compétences complémentaires : la technique de production d'un côté, la gestion et la commercialisation de l'autre. « *Avant de me lancer dans cette aventure, j'étais chef de cave dans un domaine viticole dans le Chablisien* », commence Odile Van Dermoere. Un domaine où travaillait aussi Karine Abalti. « *Je m'occupais de la partie gîtes du domaine et de la réception des clients* », confirme-t-elle.

Quant à l'idée de fabriquer de la bière au moût de raisin ? « *Elle m'est venue il y a une dizaine d'années, lors des vendanges* », raconte Odile Van Dermoere. « *Avec l'équipe, on buvait souvent une bière après la journée de travail, c'était notre petit moment de cohésion. Je m'étais toujours demandée ce que cela ferait d'ajouter du moût de raisin à une bière. Alors, j'ai mis mon verre sous le dégustateur de la cuve de jus de raisin, de Chardonnay. Et j'ai trouvé que le mélange fonctionnait bien. C'est là que tout a commencé* », sourit-elle.

Quant au nom, la Vaugermaine ? « *C'est parce que l'on est à Vaugermain, tout simplement. C'est une identité locale. On avait vraiment l'envie de faire référence au hameau, lui amener un peu de lumière* », explique Odile Van Dermoere.

Un peu du Nord en Bourgogne

Pour cette dernière, ouvrir une brasserie est aussi un lien avec ses origines. « *Je suis née à Lille, dans le Nord (où la bière fait partie du terroir). Je suis venue en Bourgogne il y a 25 ans pour faire les vendanges et j'y suis restée. La bière, c'est donc un petit clin d'œil à ma région d'origine (les Hauts-de-France)* ».

Après quelques années à confectionner la bonne recette et à apprendre à fabriquer la bière, le projet prend forme, la cinquantaine arrivant pour les deux femmes. « *On s'est dit que c'était le moment ou jamais pour nous de nous lancer* », sourit Odile Van Dermoere.

Et c'est en juin 2019 que tout se concrétise. « *On a ensuite reçu en septembre le matériel et les premiers brassins ont été faits en novembre (de la même année)* », ajoute-t-elle.

Depuis, la production est lancée. Un choix « *qu'on ne regrette pas* », assure Karine Abalti.

Deux autres bières au moût de raisin à venir

Actuellement, La Vaugermaine propose huit bières différentes. D'autres complètent la carte de manière plus ponctuelle. « *Sur l'année, on propose deux bières au moût de raisin, avec celle au moût de Chardonnay issu du vignoble de l'AOP Chablis et une autre au moût de pinot noir issu du vignoble de l'AOP Irancy* », détaille Odile Van Dermoere. « *On a également un segment plus traditionnel avec une blanche, une blonde, une triple, une ambrée et une « zestivale ». Car on a aussi des brassins éphémères dits de saison. La « zestivale » en était une au départ. Pourquoi ce nom ? Car elle a des zestes d'orange séchés dedans. On avait sorti cette bière en période estivale, d'où ce petit jeu de mots* », rit-elle. « *Et on a également une bière de Noël, avec une recette différente chaque année. On propose aussi des bières à « façon » : une blonde au basilic que l'on a fait pour le restaurant italien La Bella Vita à Auxerre ; une bière au moût de raisin pour le domaine viticole Baudouin Millet à Tonnerre* ».

Le tout représente une production annuelle d'environ 300 hl, ce qui correspond à environ 90 000 bouteilles de 33 cl. Deux autres bières au moût vont prochainement sortir : une au moût d'Aligoté du vignoble de l'Auxerrois et une au moût de sauvignon de l'AOP Saint-Bris. Pour les deux gérantes, l'objectif de ce projet était « *d'élever la bière à un échelon supérieur* », confie Odile Van Dermoere. « *On ne pourra jamais atteindre la même complexité qu'un vin, mais, aromatiquement parlant, on voulait aller sur ce terrain-là. Le but était de proposer de boire une bière comme on peut déguster un verre de vin, avec une complexité plus élevée qu'une bière dite de « soif ». Car on est quand même dans une région viticole, alors il y avait cette volonté de promouvoir la région en apportant quelque chose de plus à notre terroir* », dit-elle en souriant. Pari réussi.

Christopher Levé

Une première au SIA

Cette année, Odile Van Dermoere et Karine Abalti ont participé pour la première fois, en tant qu'exposantes, au salon international de l'agriculture. « *C'est la Région BFC qui nous a sollicitées. On avait cette ambition mais d'un point de vue financier, c'était trop compliqué pour nous. Mais la Région nous a permis d'alléger la facture et de nous mettre en lumière sur les stands régionaux* », confie Odile Van Dermoere. Si elles n'étaient présentes que les trois premiers jours, elles comptent bien revenir l'année prochaine, cette fois-ci sur l'ensemble du salon.

Une bière spéciale pour la Saint-Patrick

La Saint-Patrick, c'est ce vendredi 17 mars. Alors, pour l'occasion, la brasserie La Vaugermaine propose une bière spéciale, qu'il sera possible de venir déguster place des Cordeliers, à Auxerre. Les festivités auront lieu de 17 heures à 23 heures ce jour-ci. Au programme : concerts, food-truck et bien sûr la présence de brasseurs.



La bière spéciale Saint-Patrick sera proposée ce vendredi 17 mars, lors des festivités place des Cordeliers, à Auxerre.